



advertising & user experience

RAPPORT ANNUEL 2017

RAPPORT DE GESTION.....	3
COMPTES CONSOLIDES.....	48
RAPPORT DES CAC SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	88
COMPTES ANNUELS.....	95
RAPPORT DES CAC SUR LES COMPTES ANNUELS.....	118
RAPPORT SPECIAL DES CAC.....	124
HONORAIRES DES CAC.....	128
ATTESTATION DU RESPONSABLE.....	130



advertising & user experience

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 mai 2018

AdUX

Société Anonyme au capital de 4 329 132 euros
Siège social : 6, place du Colonel Bourgoïn – 75 012 Paris
RCS Paris B 418 093 761

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

SOMMAIRE

SECTION I.

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

A. COMPTES SOCIAUX

1. Chiffre d'affaires et résultat d'AdUX S.A. au titre de l'exercice 2017
2. Affectation
3. Tableau des résultats
4. Dépenses somptuaires et frais généraux donnant lieu à réintégration

B. COMPTES CONSOLIDES

C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DURANT L'EXERCICE 2017

D. INVESTISSEMENTS DU GROUPE – ACTIVITES EN MATIERE DE R&D

E. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

F. DIVIDENDES

G. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

SECTION II.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE, TENDANCES ET PERSPECTIVES

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

B. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

SECTION III.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

1. Composition du Conseil d'Administration
2. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social
3. Rôle du Conseil d'Administration
4. Tenue des réunions du Conseil d'Administration
5. Règlement intérieur du Conseil d'Administration
6. Comité des rémunérations
7. Comité d'audit
8. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

B. REMUNERATIONS ET INTERETS DES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2018
2. Rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Cyril Zimmermann, Président-Directeur Général
3. Attribution d'Actions Gratuites / Options de souscription et d'achat d'actions
4. Mandataires sociaux non dirigeants.
5. Bilan des opérations sur titres des dirigeants

C. CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE**D. ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DES AUTRES AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION****E. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE****F. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE****SECTION IV.****PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE****A. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE****B. DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE**

1. Procédures de contrôle interne en matière financière et comptable
2. Autres Procédures de contrôle

SECTION V.**GESTION DES RISQUES****A. RISQUES OPERATIONNELS**

1. Perte de parts de marché – perte de compétitivité
2. Corrélation des marchés de la publicité au cycle économique
3. Risque d'internalisation des prestations de services par les sites
4. Fluctuation des tarifs
5. Evolution de la réglementation en vigueur
6. Défaillance des prestataires Adserver et SSP (supply side provider) de la Société

B. RISQUES TRANSVERSAUX

1. Risques liés aux systèmes
2. Dépendance vis-à-vis des collaborateurs clés
3. Risques juridiques
4. Risque d'intégration des sociétés acquises / Risque de dépréciation du goodwill
5. Risque lié à l'information financière

C. RISQUES FINANCIERS

1. Risque de crédit (cf. note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)
2. Risque de liquidité (Cf. note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés)
3. Risque de change (cf. note 2.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)
4. Risque de taux d'intérêt

5. Risque de contrepartie – Dépendance
6. Risque de fraude
7. Risques financiers liés aux effets du changement climatique
8. Risques d'assurance

SECTION VI.

RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

A. ORIENTATIONS SOCIALES

1. L'emploi et l'organisation du travail
2. Les relations sociales, la santé et la sécurité
3. La formation
4. L'égalité de traitement et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

B. Protection environnementale et engagements sociétaux

1. Protection environnementale
2. Engagements sociétaux
3. Sécurité et protection des consommateurs

SECTION VII.

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE GROUPE AdUX

A. CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

1. Répartition du capital social
2. Actions propres détenues au 31 décembre 2017
3. Participation des salariés et actionnariat salarié
4. Titres donnant accès au capital
5. Evolution du volume d'échange et du cours de bourse de l'action AdUX

B. LE GROUPE AdUX

1. Filiales et participations
2. Cessions de participations
3. Constitution de filiale
4. Prise de participation ou de contrôle
5. Acquisitions de sociétés
6. Fusions

C. AUTRES INFORMATIONS

SECTION I.

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

A. COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

1. Chiffre d'affaires et résultat d'AdUX S.A. au titre de l'exercice 2017

AdUX S.A a réalisé un chiffre d'affaires social de 21,5 millions d'euros contre 27,1 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat social s'élève à 912 K€. Ce résultat se décompose notamment en :

- un résultat d'exploitation de -650 K€ ;
- un résultat financier de 980 K€ ;
- un résultat exceptionnel de 101 K€ ;
- un produit d'impôt de 481 K€.

2. Affectation

L'exercice écoulé (2017) se traduit par un bénéfice de 911.747,53 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au report à nouveau.

3. Tableau des résultats

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

4. Dépenses somptuaires et frais généraux donnant lieu à réintégration

La Société a supporté des charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts qui se sont élevées à 58 608,11 euros au cours de l'exercice écoulé.

B. COMPTES CONSOLIDÉS

Le Groupe a poursuivi la réorganisation de son périmètre en 2017 et opté pour une stratégie de recentrage autour des activités de Native Advertising (Quantum) de Drive to Store (AdMoove) et du Social Marketing (AdPulse). Ainsi en fin d'exercice 2017, le Groupe AdUX a finalisé les dernières cessions lui permettant de se désengager de l'essentiel de ses activités de régie traditionnelle. En effet, la société a cédé successivement ses régies en Allemagne⁽¹⁾, en Amérique Latine, en Espagne et en Italie. Le groupe n'a conservé de son activité traditionnelle que des activités mineures en Belgique et au Portugal.

Le chiffre d'affaires publié du nouveau périmètre est de 34,2 millions d'euros au sein duquel les activités de Native Advertising (Quantum) de Drive to Store (Admoove), et de Social Marketing (Adpulse) représentent 24,2 millions d'euros.

⁽¹⁾ La cession de 55% HiMedia Deutschland est intervenue en juillet 2015.

Malgré la progression enregistrée par le Native, le Drive to Store et le Social Marketing, le chiffre d'affaires consolidé décroît de 5,1 millions d'euros du fait de la forte contraction des activités résiduelles en Belgique, en France et au Portugal qui devraient voir leur poids encore diminuer en 2018 mais sur un rythme plus modéré.

Le taux de marge étant stable, la marge brute suit l'évolution du chiffre d'affaires et s'élève à 17,9 millions d'euros, soit -2,1 millions d'euros.

Des efforts ont également porté sur la baisse des coûts d'exploitation qui ont été réduits de près de 2,5 millions sur l'année.

Les charges externes ont été fortement réduites (-2 millions d'euros soit -29%) ainsi que les charges de personnel (-0,4 millions d'euros soit -3%) mais dans une moindre mesure du fait des recrutements effectués sur les activités de Native Advertising et de Social Marketing. La baisse des charges externes intègre un produit de 0,9 million d'euros lié au changement de bail de la holding négocié en juillet 2017.

Les dotations aux amortissements augmentent principalement du fait de l'amortissement accéléré (pour 0,8 millions d'euros) des agencements du siège social de la holding en lien avec le changement de son bail.

Les autres produits et charges non courants s'élèvent à -0,2 million d'euros. Le résultat opérationnel s'établit ainsi à -1,4 millions d'euros et le résultat net des activités poursuivies à -2 millions d'euros.

Ainsi le résultat opérationnel de la société s'établit à - 1 412 K€ au 31 décembre 2017 contre - 472 K€ au 31 décembre 2016 retraité c'est-à-dire sur le même périmètre et contre - 734 K€ au 31 décembre 2016 publié.

Le résultat net consolidé des activités poursuivies de l'exercice s'élève à - 1.962 K€.

Ce résultat se décompose comme suit :

- un résultat opérationnel courant de - 987 K€ ;
- une charge de valorisation des stock-options et actions gratuite de - 258 K€ ;
- des charges et produits non courants présentent un solde déficitaire de - 168 K€ ;
- un résultat opérationnel de - 1 412 K€ ;
- un résultat financier négatif de - 429 K€ ;
- une charge d'impôt de - 120 K€.

Le Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées s'élève à - 2.778 K€ s'expliquant principalement par la sortie des goodwill affectés à l'Espagne pour -6,3 millions d'euros et la cession de Latam Digital Ventures pour 2,2 millions d'euros. Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat net part du groupe s'élève à -4,3 millions d'euros.

Le résultat net consolidé de l'exercice s'élève à - 4.740 K€.

L'endettement de la société s'élève à 3.318 K€ au 31 décembre 2017 contre 3.896 K€ au 31 décembre 2016. Les emprunts et dettes financières à court et long terme sont composés d'un prêt à taux zéro contracté auprès de la BPI en 2014 pour 2.4m€ ainsi que du financement des créances de CIR 2014 et 2015 et de CICE 2014 et 2015 pour un montant de 1.5m€ auprès d'un établissement bancaire.

C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DURANT L'EXERCICE 2017

Stratégie de recentrage des activités

Le Groupe a poursuivi la réorganisation de son périmètre en 2017 et opté pour une stratégie de recentrage autour des activités de Native Advertising (Quantum) de Drive to Store (AdMoove) et du Social Marketing (AdPulse). A travers ses offres, AdUX s'est positionné sur les dernières tendances de la publicité sur internet : la publicité discrète et intégrée au contenu éditorial, la publicité sur mobile géociblée et la publicité sur réseaux sociaux.

Pour asseoir ce positionnement autour de la publicité non intrusive pour les internautes, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 4 mai 2017 a décidé de modifier la dénomination sociale d'HiMedia et d'adopter comme nouvelle dénomination sociale "AdUX".

Le repositionnement et recentrage du groupe s'est achevé fin 2017, avec la cession de ses activités de régie traditionnelle en Espagne et en Italie, après la vente de ses activités en Amérique hispanophone pendant l'été :

- Dans le cadre d'un accord conclu avec le groupe Prisa le 3 août 2017, AdUX S.A. a vendu la participation qu'elle détenait dans la société latino-américaine Latam Digital Ventures (60%), pour un prix de 2,7 million euros cash-free.
- AdUX a réalisé le 28 décembre 2017, la cession à son management local de 51% de sa filiale espagnole (HiMedia Espana Publicidad Online) pour 1 € symbolique, conduisant à la perte de contrôle de celle-ci, opération qui a été réalisée postérieurement à la fusion des trois structures espagnoles existantes et une simplification du bilan.
- Enfin AdUX S.A. a accepté le 26 décembre 2017 une offre engageante concernant l'acquisition de son activité historique de régie publicitaire en Italie. Suite à l'acceptation de cette offre engageante, le contrat de transfert d'activité a été conclu entre Hi-Media Italia SRL et Italiaonline SPA le 14 février 2018 (cf. Note « Événement intervenus depuis le 31 décembre 2017). Compte tenu des modalités, le prix de vente définitif sera déterminé au plus tard fin juin 2018.

Le périmètre cible est désormais détourné, le groupe est concentré sur des activités saines, technologiques et en croissance. Le chiffre d'affaires de ces activités, sur la base desquelles le groupe va concentrer son développement durant les prochaines années s'élève à 34,2 millions d'euros en 2017. Les pays concernés sont la Suède, la Belgique, la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal avec des projets de croissance organique en Allemagne et au Royaume Uni.

Autres événements marquants

AdUX SA a résilié par anticipation le bail de ses locaux situés 6, place du Colonel Bourgoïn à Paris en date du 10 juillet 2017, avec effet au 17 juillet 2017. AdUX S.A. demeure cependant occupant des locaux, en qualité de sous-locataire du locataire principal, pour une durée de 12 mois à compter de la date de résiliation du bail.

La franchise de loyers dont bénéficiait la société, précédemment étalée sur la durée du bail, a été reprise, représentant un produit de 0,9 M€ constaté en diminution des loyers de l'exercice ; dans le même temps, les mises en rebut et amortissements complémentaires constatés au regard de la nouvelle échéance du bail ont représenté un montant de 0,8 M€ sur l'exercice.

AdUX a poursuivi son désengagement de HiPay Group au cours de l'exercice 2017. Au 31 décembre 2017, AdUX détient 25 460 actions HiPay Group représentant autant de droits de vote, soit environ 0,51% du capital et des droits de vote de cette société.

D. INVESTISSEMENTS DU GROUPE – ACTIVITES EN MATIERE DE R&D

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 125K€ sur 2017 et correspondent principalement à du matériel informatique.

Les investissements en immobilisations incorporelles s'élèvent sur l'année 2017 à 1.338 K€ et correspondent principalement à la poursuite des développements en interne d'outils technologiques

E. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS**Tableau de présentation des délais fournisseurs**

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement :						
Factures hors groupe - Montants présentés en HT						
Nombres de factures hors groupe concernées	37					1115
Montant total des factures hors groupe concernées	506 140	1 162 873	402 503	395 923	1 749 420	3 710 719
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	6,88%	15,81%	5,47%	5,38%	23,78%	50,44%
Factures groupe - Montants présentés en HT						
Nombres de factures groupe concernées	29					417
Montant total des factures groupe concernées	1 893 511	699 342	497 328	275 081	12 904 622	14 376 373
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	20,09%	7,42%	5,28%	2,92%	136,90%	152,51%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées :						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(préciser HT ou TTC)				HT		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) :						
- Délais légaux : 60j						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

Les factures Groupe composant le poste fournisseurs de AdUX S.A. concernent principalement des filiales détenus à 100%. Le Groupe AdUX gère la liquidité de ses filiales en fonction de leurs besoins et de leurs prévisions de trésorerie.

Tableau de présentation des délais clients

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement :						
Factures hors groupe - Montants présentés en HT						
Nombres de factures hors groupe concernées	125					447
Montant total des factures hors groupe concernées	1 555 641	666 708	241 530	116 280	2 668 086	3 692 603
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	15,09%	6,47%	2,34%	1,13%	25,87%	35,81%
Factures groupe - Montants présentés en HT						
Nombres de factures groupe concernées	26					458
Montant total des factures groupe concernées	1 989 068	2 916 525	19 594	891 758	6 109 761	9 937 637
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	17,81%	26,12%	0,18%	7,99%	54,72%	89,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées :						
Nombre de factures exclues			158			
Montant total des factures exclues - Présenté en HT			1 000 477			
(préciser HT ou TTC)			HT			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) :						
- Délais légaux : 60j						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						

Ces informations relatives aux délais de paiement clients n'intègrent pas les créances douteuses (présentées en (B)) qui s'élèvent à 1M€. Ces dernières sont provisionnées à 100%.

F. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2014.

En date du 30 juin 2015, la société AdUX a distribué un dividende en nature à ses actionnaires correspondant à 80% des titres HiPay Group.

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2016.

G. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2017.

Les commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

SECTION II.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE, TENDANCES ET PERSPECTIVES

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Suite à l'offre acceptée par AdUX SA le 26 décembre 2017, un contrat de transfert d'activité a été conclu entre Hi-Media Italia SRL et Italiaonline SPA le 14 février 2018 pour la cession de l'activité historique de régie publicitaire en Italie. Compte tenu des modalités, le prix de vente définitif sera déterminé au plus tard fin juin 2018.

B. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2017, Admoove s'est repositionné autour d'une activité de géomarketing et technologique conforme à l'évolution juridique (RGPD et projet de règlement dit ePrivacy). Les effets positifs de ce repositionnement se feront sentir progressivement pendant l'exercice 2018.

La publicité Native et le Social Marketing devraient quant à elles poursuivre leur croissance soutenue, avec pour le Native la confirmation de son développement international.

Les trois activités au cœur d'AdUX devraient ainsi croître et permettre au Groupe de voir son chiffre d'affaires progresser dès 2018.

SECTION III.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale Ordinaire au sein de cette section spécifique, les informations correspondant au rapport sur le gouvernement d'entreprise visé audit article.

A. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

En date du 19 décembre 2008, le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et a demandé à la Société de diffuser un communiqué de presse indiquant que celle-ci se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF pour l'élaboration du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le communiqué de presse a été diffusé le 23 décembre 2008, le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF pouvant être consulté sur le site Internet du Medef (www.medef.com).

1. Composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

La Société se conforme à la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle au fur et à mesure des nominations et renouvellements de ses membres.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration est composé de 2 (deux) femmes et 3 (trois) hommes conformément aux dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration se compose ainsi qu'il suit :

2. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social

Le tableau en pages suivantes récapitule les mandats et fonctions exercés par :

- le Président-Directeur Général ; et
- les 4 administrateurs non dirigeants mandataires sociaux composant le Conseil d'Administration.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société du groupe	Mandats exercés en dehors du groupe Actuellement ou durant les 5 dernières années	Expertise et expérience en matière de gestion
Cyril ZIMMERMANN	21/12/98	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17*	Directeur Général	-	6 place du Colonel Bourgoïn Paris 12 ^{ème}	Administrateur de : AdUX Portugal Lda, Hi-Media Sales AB, , Hi-Media Italia SRL, Hi-Media Nederland BV, HPMP, Allopass Scandinavia, New Movil Media SL et Mobvious Italia Srl. Gérant d'Adysseum; Directeur de : - Hi-Media Espana Publicidad Online - Groupe Hi-Media USA Inc. Président de : AdPulse et ADMOOVE - Fondation d'entreprise Hi-Media - Hi-Media LLC	<u>Actuellement :</u> Gérant des sociétés Les Créations du 8, et Les Créations du 14, Co-gérant de la SPRL Cyril Zimmermann, Membre du conseil d'administration de Believe SA, Viapress SA et de Frizbiz PDG de HiCab SA, Président de CityBird SAS et de Botnik SAS Président de l'Acsel <u>Durant les 5 dernières années :</u> PCA de HiPay Group SA Administrateur de HPME, de HiPay SAS et de HiPay Mobile Espana, Hi-Media Network AB, Hi-Media Network Internet Espana SL et Hi-Media Digital Business Sl. Gérant de Bonne Nouvelle Editions SARL Directeur de Latam Digital Ventures	Cyril Zimmermann est PDG de la société AdUX depuis sa création. Il est diplômé de l'ESC Paris et de l'IEP de Paris.
Eric GIORDANO	22/06/15	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/18	Directeur Europe	-	6 place du Colonel Bourgoïn Paris 12ème		<u>Durant les 5 dernières années :</u> Administrateur de HiPay Group Directeur de Latam Digital Ventures	

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société du groupe	Mandats exercés en dehors du groupe Actuellement ou durant les 5 dernières années	Expertise et expérience en matière de gestion
Benjamin TESZNER	14/09/16	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/18	-	Managing Partner chez Otium Capital	5, rue Saint Joseph 75002 Paris	-	Actuellement : Gérant de BT Consult EURL Durant les 5 dernières années : Administrateur de HiPay Group DG de PrestaShop Administrateur de Videoagency	
Odile ROUJOL	14/09/16	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17*	-	Advisor chez Next World Capital (LLC)	22 Saturn Street 94114 San Francisco	-	Actuellement : Membre du conseil d'administration de Glamst et Socialstandards Durant les 5 dernières années : Administrateur de Groupama	
Sandra LE GRAND	06/05/14	AG statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31/12/17*	-	Présidente de Conf & Co	45, rue de Chaillot 75116 Paris	-	Actuellement : Membre du conseil d'administration et membre du comité des rémunérations de SURYS Membre du conseil d'administration du Groupe Olympique Lyonnais Administratrice indépendante et membre du comité des rémunérations chez AXA France Membre du conseil de la fondation d'entreprise Air France et de la fondation Croissance Responsable Durant les 5 dernières années : Présidente du Conseil de surveillance de Kalidea	

* Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 mai 2018 de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Sandra Le Grand, Madame Odile Roujol et Monsieur Cyril Zimmermann.

3. Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

4. Tenue des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit quand l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le président.

Il est tenu un registre de présence ; un procès-verbal est établi après chaque réunion.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois. Le taux de présence sur l'exercice 2017 a été de 100%.

5. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

La Société a établi un règlement intérieur organisant le fonctionnement du Conseil d'Administration. Ce règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adopté par ce dernier lors de sa séance du 9 novembre 2005.

6. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été mis en place en date du 23 février 2006. Il est aujourd'hui composé de deux membres indépendants : Monsieur Benjamin Teszner et Madame Sandra Le Grand.

7. Comité d'audit

Le Conseil d'Administration en date du 13 mars 2009 a pris la décision de se réunir en tant que Comité d'audit au moins deux fois par an. Les réunions du Comité d'audit de l'exercice ont eu lieu le 13 mars 2018 et le 25 juillet 2017.

8. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général qui est également Président du Conseil d'Administration, agit dans le cadre d'un budget annuel arrêté en conseil d'administration. Le Conseil se réunit régulièrement au cours de l'année pour vérifier que l'exécution du budget se déroule conformément aux prévisions et si besoin questionne le Directeur Général sur les écarts constatés et lui fait les recommandations nécessaires afin d'adapter le budget à la situation.

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration approuve la stratégie et le plan à long terme proposés par la Direction Générale.

B. REMUNERATIONS ET INTERETS DES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2018

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous exposer ci-après les principes et les critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de la Société en raison de l'exercice de leur mandat social pour l'exercice 2018 et constituant la politique de rémunération les concernant soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2018.

Ces principes et critères présentés ci-après ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 13 mars 2018 sur recommandation du Comité des Rémunérations. En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Nous vous proposons d'approuver les principes et critères tels que présentés ci-après.

a. Principes applicables à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société est déterminée par le Comité des Rémunérations aujourd'hui composé des administrateurs indépendants Madame Sandra Le Grand et Monsieur Benjamin Teszner.

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs relève de la responsabilité du Conseil d'Administration qui les nomme et se fonde sur les propositions du Comité des Rémunérations.

Les décisions du Conseil d'Administration en la matière sont motivées et prises après avoir débattu des performances des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, hors la présence des intéressés.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux telle qu'elle figure dans le présent rapport est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires dans le cadre de la Sixième Résolution soumise à votre vote.

Il est précisé que l'Assemblée Générale devra par ailleurs, lorsqu'elle statuera sur les comptes de l'exercice 2018, statuer, dans le cadre du « vote ex post », sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de commerce, les éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre de l'exercice 2018 ne pourront être versés qu'après approbation des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues audit article.

b. Rémunération du Président Directeur Général : Éléments soumis au vote des actionnaires conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce

i). Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2017, les rémunérations fixe et variables potentielles du Président Directeur Général comprenaient une rémunération fixe annuelle brute de 200 000 euros, une rémunération variable annuelle brute de 100 000 euros, plus, le cas échéant, une rémunération variable complémentaire en cas de surperformance par rapport au budget 2017 (cette rémunération complémentaire ne pouvant en aucun cas conduire à un incrément de résultat net négatif).

Le Comité des Rémunérations a proposé de maintenir cette rémunération pour 2018 sans augmentation.

Les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président Directeur Général sont :

Rémunération fixe annuelle

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 mars 2018, après avoir pris connaissance des recommandations du Comité des Rémunérations, a décidé de maintenir la rémunération fixe annuelle brute du Président Directeur Général à 200 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2018.

Rémunération variable annuelle

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 mars 2018, après avoir pris connaissance des recommandations du Comité des Rémunérations, a décidé de maintenir la rémunération variable annuelle brute du Président Directeur Général comme suit :

- une enveloppe de 100 000 euros répartie entre les objectifs suivants :
 - 66 000 euros en fonction de l'objectif annuel de résultat opérationnel consolidé fixé dans le cadre du budget 2018 approuvé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2017,
 - 34 000 euros en fonction de l'objectif annuel de marge brute consolidée fixée dans le cadre du budget 2018 approuvé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2017,

étant précisé que le seuil de déclenchement de la rémunération variable est fixé à 90% de l'objectif de croissance tel que mentionné au budget avec une progression linéaire de la rémunération variable de 20% jusqu'à 100% pour un objectif de croissance atteint entre 90% et 100%.

- plus, le cas échéant, une rémunération variable complémentaire en cas de surperformance par rapport au budget 2018 approuvé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2017, étant entendu que cette rémunération complémentaire ne pourra en aucun cas conduire à un incrément de résultat net négatif.

Autres éléments de rémunération

Contrat de garantie perte d'emploi

- La Société a souscrit un contrat de garantie perte d'emploi au bénéfice du Président Directeur Général. Les coûts liés à cet engagement sont limités au règlement des primes d'assurance qui sont traitées en avantage en nature.

Contrat de retraite supplémentaire

- La Société a souscrit un contrat de retraite supplémentaire pour son Président Directeur Général. Les coûts liés à cet engagement sont limités au règlement des primes d'assurance qui sont traitées en avantage en nature.

Véhicule de fonction

- Le Président Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction qui constitue un avantage en nature.

ii). Il est précisé que l'ensemble des éléments attribuables au Président Directeur Général en raison de son mandat est listé ci-dessus et notamment que :

- le Président Directeur Général ne perçoit pas de jeton de présence, de rémunération exceptionnelle, ni de rémunération variable pluriannuelle,
- il n'existe aucun engagement de la Société ayant pour objet des indemnités de départ qui seraient versées au Président Directeur Général s'il était mis fin à son mandat,
- le Président Directeur Général est exclu des attributions d'options et/ou attributions gratuites actions objet des Vingtème et Vingt-et-unième Résolutions votées lors de l'Assemblée Générale du 04 mai 2017, étant rappelé qu'il bénéficie de 7 797 options de souscription d'actions en application du plan mis en œuvre par le Conseil d'administration du 27 août 2012 dans le cadre de l'autorisation octroyée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2011.

iii). Projet de résolution soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2018

Sixième résolution

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Cyril Zimmermann, Président Directeur Général)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport de gestion du Conseil d'Administration, et en particulier du Rapport sur le gouvernement d'entreprise qui y est intégré, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Cyril Zimmermann en raison de son mandat de Président Directeur Général, tels que présentés et détaillés dans le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant dans le Rapport de gestion relatif à l'exercice 2017, Section III.B.1.b).

2. Rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Cyril Zimmermann, Président-Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2018 est appelée à voter sur un projet de résolution (c) relatif aux éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Cyril Zimmermann, Président-Directeur Général (b) en ce compris la rémunération variable attribuée par le Conseil d'administration en date du 13 mars 2018 (a).

a. Décision du Conseil d'administration en date du 13 mars 2018 relative à la rémunération variable

La politique de rémunération votée pour l'exercice 2017 par l'Assemblée Générale en date du 04 mai 2017 prévoyait une enveloppe de 100 000 euros répartie entre les objectifs suivants:

- 66 000 euros en fonction de l'objectif annuel de résultat opérationnel consolidé fixé dans le cadre du budget 2017 approuvé par le Conseil d'Administration du 07 décembre 2016,
- 34 000 euros en fonction de l'objectif annuel de marge brute consolidée fixée dans le cadre du budget 2017 approuvé par le Conseil d'Administration du 07 décembre 2016,

étant précisé que le seuil de déclenchement de la rémunération variable est fixé à 90% de l'objectif de croissance tel que mentionné au budget avec une progression linéaire de la rémunération variable de 20% jusqu'à 100% pour un objectif de croissance atteint entre 90% et 100%.

A cela pouvait s'ajouter une rémunération variable complémentaire en cas de surperformance par rapport au budget 2017 approuvé par le Conseil d'Administration du 07 décembre 2016, étant entendu que cette rémunération complémentaire ne pouvait en aucun cas conduire à un incrément de résultat net négatif.

Sur la base du budget correspondant au périmètre lié aux activités poursuivies au 31 décembre 2017, les objectifs précités ont été réalisés de la manière suivante :

- l'objectif annuel de résultat opérationnel consolidé est atteint
- l'objectif annuel de marge brute consolidée n'est pas atteint

La rémunération variable s'élèverait donc à 66 000 euros. Monsieur Cyril Zimmermann propose, compte-tenu du changement de périmètre, de ramener sa rémunération variable à 50 000 euros pour l'exercice 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de commerce, cette rémunération variable sera versée sous réserve de l'approbation par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 17 mai 2018, des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Cyril Zimmermann, Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2017 (cf. projet de résolution au point c. ci-dessous)

b. Rémunération totale et avantages de toute nature soumis au vote des actionnaires

L'assemblée générale du 17 mai 2018 est appelée à statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Cyril Zimmermann, Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2017, tels que présentés ci-dessous :

	2017		2016	
	Montants dus au titre de l'exercice En €	Montants versés durant l'exercice En €	Montants dus au titre de l'exercice En €	Montants versés durant l'exercice En €
Rémunération fixe	200 000	200 000	189 797	189 797
Rémunération variable	50 000	-	30 000	30 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature :	33 665	33 665	88 313	88 313
<i>Garantie perte d'emploi</i>	24 187	24 187	31 576	31 576
<i>Retraite supplémentaire</i>	2 691	2 691	2 631	2 631
<i>Autre</i>	6 787	6 787	2 106	2 106
<i>Frais d'expatriation</i>	-	-	52 000	52 000
Total	283 665	233 665	308 110	308 110

* Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de commerce, cette rémunération variable ne pourra être versée qu'après approbation par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 17 mai 2018, des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Cyril Zimmermann, Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2017 (cf. projet de résolution au point c. ci-dessous)

La Société a souscrit un contrat de garantie perte d'emploi et un contrat de retraite supplémentaire pour son Directeur Général.

Les coûts liés à ces engagements pour la Société sont limités au règlement des primes d'assurance.

Les sommes versées par la Société au titre de ces contrats sont traitées en avantage en nature sur la rémunération du bénéficiaire.

Le montant des cotisations versées par la Société au titre du contrat de garantie perte d'emploi s'est élevé à 24 187 € sur l'exercice 2017.

Le montant des cotisations versées par la Société au titre du contrat de retraite supplémentaire s'est élevé à 2 691 € sur l'exercice 2017. Ce contrat correspond à un régime à cotisations définies (4% de la rémunération des tranches B et C).

Il n'est pas prévu de prime d'arrivée ni de départ pour les mandataires sociaux.

c. Projet de résolution soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale du 17 mai 2018

Septième résolution

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Monsieur Cyril Zimmermann, Président Directeur Général)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 225-100, II du Code de commerce, après en avoir délibéré et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Monsieur Cyril Zimmermann, Président Directeur Général, tels que présentés ci-après et détaillés dans la section spécifique du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce (voir Section III.B.2.b):

Rémunération fixe	200 000 €
Rémunération variable	50 000 €
Rémunération exceptionnelle	-
Jetons de présence	-
Avantages en nature	33 665 €
Total	283 665 €

3. Attribution d'Actions Gratuites / Options de souscription et d'achat d'actions

Il est rappelé que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société ont été exclus des attributions d'options et/ou attributions gratuites actions objet des Vingtième et Vingt-et-unième Résolutions adoptée par l'Assemblée Générale en date du 04 mai 2017.

Le tableau ci-dessous présente un historique des attributions d'options de souscription d'actions faites au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Informations sur les options de souscription d'actions	
Date d'assemblée	3 mai 11
Date du Conseil	27 août 12
Nombre d'options pouvant être souscrites par	
Cyril Zimmermann	7 797
Point de départ d'exercice des options	27 août 14
Date d'expiration	27 août 22
Prix de souscription/juste valeur	12,28
Nombre d'actions souscrites ou acquises au 31/12/17 par	
Cyril Zimmermann	-
Nombre d'options annulées ou caduques	-
Options de souscription restantes en fin d'exercice	7 797

4. Mandataires sociaux non dirigeants.

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence, à l'exception toutefois des administrateurs rémunérés par ailleurs par la Société au titre d'un contrat de travail* ou d'un mandat social**.

L'enveloppe votée par l'Assemblée Générale du 04 mai 2017 était de 62.000 euros, elle est répartie en fonction du nombre d'administrateurs concernés par le versement des jetons de présence, du nombre de séances du conseil et du Comité des rémunérations durant l'exercice et du nombre de présences de chacun.

Les jetons de présence suivants ont été distribués au titre de l'exercice 2017 :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Cyril Zimmermann**	- €	- €
Eric Giordano*	- €	- €
United Internet	- €	
Jean-Charles Simon	17.043,48 €	
Sandra Le Grand	20.043,48 €	21.666,67 €
Odile Roujol	2.434,78 €	18.666,67 €
Benjamin Teszner	5.434,78 €	21.666,67 €
Total	44.956,52 €	62.000 €

5. Bilan des opérations sur titres des dirigeants

Les mandataires sociaux, dirigeants et personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont effectué en 2017 les opérations suivantes :

Déclarant	Instrument	Opération	Date	Lieu	Volume	Prix Unitaire
Cyril Zimmermann	Actions	Cession	22/08/2017	Euronext Paris	500	6,75 €
Cyril Zimmermann	Actions	Cession	22/08/2017	Euronext Paris	550	6,72 €
Cyril Zimmermann	Actions	Cession	23/08/2017	Euronext Paris	1 450	6,7352 €
Cyril Zimmermann	Actions	Cession	24/08/2017	Euronext Paris	678	6,7365 €
Cyril Zimmermann	Actions	Cession	25/08/2017	Euronext Paris	572	6,7224 €
Cyril Zimmermann	Actions	Cession	04/09/2017	Euronext Paris	1 125	6,4507 €
Cyril Zimmermann	Actions	Cession	05/09/2017	Euronext Paris	1 639	6,1313 €
Cyril Zimmermann	Actions	Cession	06/09/2017	Euronext Paris	1 986	5,8580 €
Cyril Zimmermann	Actions	Cession	07/09/2017	Euronext Paris	150	5,54 €

C. CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Néant.

D. ÉTAT DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DES AUTRES AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, et de l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature / Objet	Date d'assemblée (résolution)	Échéance (Durée)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2017
Autorisation pour opérer sur les actions de la Société	03/05/2016 (11 ^{ème} résolution)	03/11/2017 (mis fin par l'AG du 04/05/2017, 12 ^{ème} résolution)	2.959.550 € 10% du capital Prix unitaire maximum d'achat: 10 €	Mouvements de l'exercice ⁽²⁾ : * 144.273 actions affectées au rachat des parts des minoritaires de Local Media * 5.142 actions attribuées à des salariés
Autorisation pour opérer sur les actions de la Société ⁽¹⁾ (sauf en période d'offre publique)	04/05/2017 (12 ^{ème} résolution)	04/11/2018 (18 mois)	5.772.160 € 10% du capital Prix unitaire maximum d'achat: 20€	Mouvements de l'exercice ⁽²⁾ : - achat : 0 - vente : 0
Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du DPS*	04/05/2017 (14 ^{ème} résolution)	04/07/2019 (26 mois)	860.000 € ⁽³⁾ 20 millions d'euros ⁽⁴⁾ (titres de créance)	Néant
Délégation de compétence pour augmenter le capital par offre au public avec suppression du DPS* et faculté de conférer un droit de priorité	04/05/2017 (15 ^{ème} résolution)	04/07/2019 (26 mois)	430.000 € ⁽³⁾⁽⁵⁾ 10 millions d'euros ⁽⁴⁾⁽⁶⁾ (titres de créance)	Néant
Délégation de compétence pour augmenter le capital par placement privé avec suppression du DPS* et faculté de conférer un droit de priorité	04/05/2017 (16 ^{ème} résolution)	04/07/2019 (26 mois)	430.000 € ⁽³⁾⁽⁵⁾ 10 millions d'euros ⁽⁴⁾⁽⁶⁾ (titres de créance)	Néant
Délégation de compétence pour fixer le prix d'une augmentation de capital avec suppression du DPS* selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale	04/05/2017 (17 ^{ème} résolution)	04/07/2019 (26 mois)	860.000 € ⁽³⁾ 20 millions d'euros ⁽⁴⁾ (titres de créance) 10% du capital / an	Néant
Délégation de compétence pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS*	04/05/2017 (18 ^{ème} résolution)	04/07/2019 (26 mois)	860.000 € ⁽³⁾ 20 millions d'euros ⁽⁴⁾ (titres de créance) 15% de l'émission initiale	Néant
Autorisation pour procéder à une augmentation de capital avec suppression du DPS*, en vue de rémunérer des apports en nature.	04/05/2017 (19 ^{ème} résolution)	04/07/2019 (26 mois)	10% du capital	Néant

Nature / Objet	Date d'assemblée (résolution)	Échéance (Durée)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2017
Autorisation pour procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L.3332-18 et s. du Code du travail, avec suppression du DPS* au profit de ces derniers	04/05/2017 (22 ^{ème} résolution)	04/07/2019 (26 mois)	3% du capital	Néant
Autorisation pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-177 et s. du Code de commerce	04/05/2017 (20 ^{ème} résolution)	04/07/2020 (38 mois)	Le nombre total d'options consenties ne pourra donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 86 500 actions ⁽⁸⁾	Options consenties sur l'exercice ⁽⁹⁾ : 0
Autorisation pour procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et s. du Code de commerce	04/05/2017 (21 ^{ème} résolution)	04/07/2020 (38 mois)	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 86 500 actions ⁽⁸⁾	Actions gratuites attribuées sur l'exercice ⁽¹⁰⁾ : 85 800
Autorisation pour réduire le capital social par annulation des actions auto détenues	04/05/2017 (23 ^{ème} résolution)	04/07/2019 (26 mois)	10 % du capital par période de 24 mois	Actions annulées sur l'exercice: 0

* DPS = droit préférentiel de souscription,

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 mai 2018 de renouveler cette autorisation conformément aux projets de texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

(2) Hors contrat de liquidité.

(3) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 14e, 15e, 16e, 17e et 18e résolutions de l'assemblée générale du 4 mai 2017 ne peut excéder 860.000 euros.

(4) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 14e, 15e, 16e, 17e et 18e résolutions de l'assemblée générale du 4 mai 2017 ne peut excéder 20 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 15e et 16e résolutions de l'assemblée générale du 4 mai 2017 ne peut excéder 430.000 euros.

(6) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 15e et 16e résolutions de l'assemblée générale du 4 mai 2017 ne peut excéder 10 millions d'euros.

(7) Dans le cadre de cette autorisation le montant de l'augmentation de capital ne s'imputerait pas sur les plafonds prévus dans la 14e à la 17e résolution de l'assemblée générale du 4 mai 2017.

(8) Le nombre total d'options consenties et/ou d'actions attribuées en vertu des 20e et 21e résolutions ne pourra représenter plus de 86 500 actions

(9) Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du code de commerce, votre Conseil d'administration vous informe, dans un rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 concernant les options de souscription ou d'achat d'actions

(10) Conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du code de commerce, votre Conseil d'administration vous informe, dans un rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 concernant les actions gratuites.

E. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les règles de participation aux assemblées de la Société sont précisées à l'article 28 des statuts. Il existe notamment un droit de vote double pour chaque action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

F. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Néant.

SECTION IV

PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

A. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les règles internes à la Société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux, aux actionnaires de la Société et au public reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

B. DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

1. Procédures de contrôle interne en matière financière et comptable

Chiffre d'affaires

Dans l'activité de publicité, pour que le chiffre d'affaires soit constaté, il faut qu'à une proposition fasse suite un bon de commande signé par le client et enregistré dans l'outil d'administration des ventes (Mediareporting ou un outil équivalent). Le chiffre d'affaires est constaté en temps réel au travers de ces outils qui servent également à la rédaction des propositions commerciales et des bons de commande. L'équipe commerciale ne peut donc pas émettre de proposition ou de bon de commande sans qu'il en reste une trace dans cette interface.

Une fois celui-ci enregistré, les "trafic-managers" programment la campagne de publicité ou de marketing direct sur l'outil de diffusion des objets publicitaires. Cet outil de diffusion est connecté avec l'outil d'administration des ventes qui indique en temps réel le stade de diffusion de la campagne et le chiffre d'affaires correspondant.

Le service financier s'assure que le chiffre d'affaires comptabilisé correspond bien à la diffusion réelle des campagnes.

Contrôle des coûts (hors charges de reversement étudiées ci-dessus)

Concernant les filiales françaises chaque engagement de dépense donne lieu à la validation de la direction financière. Concernant les filiales étrangères, chaque engagement de dépense est validé par le directeur de filiale.

Les salaires variables des équipes commerciales sont calculés sur le chiffre d'affaires et/ou la marge du mois

M-1. Le service financier établit le calcul de ces variables et vérifie que les critères de versement des primes sont bien réunis.

Toutes les notes de frais sont contrôlées par le service RH et validées par la Direction Générale ou les directeurs des pôles ou de filiales.

Remontée des données des filiales

Le contrôle de gestion est centralisé à Paris et placé sous la direction du Directeur Financier Groupe. La constatation du chiffre d'affaires des filiales étrangères intégrées globalement se fait de manière identique d'un pays à l'autre. Par ailleurs, les outils d'administration des ventes ainsi que l'outil de distribution des campagnes publicitaires d'AdUX sont implantés dans tous les pays, à l'exception de la filiale Hi-Media Local AB. Le chiffre d'affaires de chaque pays est consultable en temps réel de façon identique au chiffre d'affaires français par les mêmes interfaces de reporting.

Un reporting est transmis au Groupe mensuellement par les filiales (environ 15 jours après la fin du mois). Ce reporting comprend un compte de résultat détaillé. Ces reportings sont consolidés et analysés par le département du contrôle financier Groupe. Après revue et analyse par le contrôle financier et le Directeur Financier Groupe, le reporting est transmis à la Direction Générale et aux membres du Conseil d'Administration.

Encaissements-décaissements et gestion de trésorerie

Un point hebdomadaire est réalisé par les responsables comptables et soumis au directeur financier sur les encaissements effectués, ceux en cours, les relances et les mises au contentieux pour retard de paiement.

Les responsables comptables déterminent mensuellement les paiements à effectuer aux fournisseurs et les soumettent au contrôle du directeur financier Groupe.

Parallèlement, un rapprochement bancaire est effectué chaque semaine par les comptables généraux, il est contrôlé par leur manager à des fins de contrôle interne et dans un souci d'optimisation de la gestion de trésorerie.

Les filiales doivent également transmettre au contrôle financier Groupe un reporting hebdomadaire concernant la trésorerie. Celui-ci vise à expliquer la nature des encaissements et décaissements de la semaine passée et d'ajuster les prévisions de trésorerie en fonction des événements connus à date.

Transmission d'information aux actionnaires

A chaque arrêté semestriel et annuel, les informations financières sont communiquées aux actionnaires. Ces informations financières sont produites par la direction financière et le service juridique sous la responsabilité de la Direction Générale. Ces informations financières sont revues semestriellement et auditées annuellement par les commissaires aux comptes.

2. Autres Procédures de contrôle

Contrôle des activités françaises

Des réunions hebdomadaires avec les directeurs de chaque pôle sont tenues afin de faire le point sur l'activité, faire le point sur le développement commercial, l'engagement des dépenses, les problèmes potentiels de ressources humaines et les améliorations du fonctionnement à mettre en œuvre.

Contrôle des filiales

Les directeurs de pôle effectuent un point téléphonique hebdomadaire avec les directeurs des filiales et des visites sur place de façon trimestrielle.

Les contrats significatifs sont soumis à l'approbation préalable du DG.

SECTION V

GESTION DES RISQUES

A. RISQUES OPERATIONNELS

1. Perte de parts de marché – perte de compétitivité

AdUX fait face à une concurrence intense en Europe sur le marché de la publicité en ligne.

Dans ce contexte, pour conserver et améliorer ses positions sur ces marchés, AdUX s'adapte en permanence, anticipe les évolutions du marché par une veille concurrentielle et innove par sa politique de R&D et de développement technologique qui s'est considérablement intensifiée depuis quelques années.

2. Corrélation des marchés de la publicité au cycle économique

Le marché de la publicité est fortement corrélé aux évolutions du cycle économique.

AdUX continue à suivre de près les impacts de l'évolution macroéconomique sur ses marchés et se tient prêt à adapter sa structure de coût dans un environnement fortement volatile et fragile notamment en Europe du Sud où AdUX est bien implanté.

3. Risque d'internalisation des prestations de services par les sites

La possibilité d'internalisation des fonctions de régie publicitaire par des sites générant un trafic substantiel peut constituer un risque pour AdUX au niveau de l'attrait de son offre vis-à-vis des annonceurs.

La mise à disposition d'un volume important d'inventaires en temps réel sur des plateformes automatisées (RTB) permet d'atténuer ce risque.

4. Fluctuation des tarifs

La Société pourrait être affectée par une baisse accrue des tarifs pratiqués sur le marché publicitaire.

En dehors de la variation des prix unitaires des espaces publicitaires, AdUX peut être affecté par une intensification de la concurrence qui pourrait dégrader le taux de commission que perçoit la société.

5. Evolution de la réglementation en vigueur

L'activité de la Société étant gouvernée par un certain nombre de lois ou réglementations, toute modification des dispositions légales ou réglementaires qui aurait pour effet d'imposer des obligations supplémentaires à la Société serait susceptible d'affecter ses activités.

Le RGPD et le projet de règlement européen ePrivacy

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (Règlement n°2016/679, ci-après « le RGPD ») entrera en vigueur le 25 mai 2018 et sera directement applicable en droit interne.

Le RGPD renforce la maîtrise des citoyens de l'Union européenne sur leurs données personnelles, notamment en leur octroyant de nouveaux droits et en imposant de nouvelles obligations et responsabilités aux entités qui traitent des données à caractère personnel.

Il appartient à la Société de mettre en place les mesures appropriées pour s'assurer et être en mesure de prouver qu'elle respecte les termes du règlement (principe de responsabilité (« accountability ») instauré par le RGPD).

Toute réclamation liée au non-respect de la réglementation applicable pourrait nuire à la réputation du groupe et également avoir un impact défavorable sur son activité et ses résultats, d'autant que la Cnil sera dotée de pouvoirs de sanctions renforcés à partir du 25 mai 2018.

Le Groupe a ainsi anticipé l'entrée en vigueur du RGPD en changeant son mode de collecte de données et de ciblage des mobinautes par un nouveau dispositif basé sur l'analyse des enchères publicitaires disponibles sur les différentes places de marchés publicitaires automatisées.

La Société suit par ailleurs avec attention l'évolution des dispositions du projet de règlement européen « ePrivacy » visant à harmoniser les règles issues de la directive vie privée et communications électroniques (Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002, révisée en 2009) avec le RGPD, et en particulier les règles relatives aux cookies publicitaires.

L'obligation potentielle pour les éditeurs de logiciels (et en premier lieu les navigateurs) d'offrir aux utilisateurs la possibilité d'empêcher par défaut les tiers de stocker des informations sur leur terminal ou de traiter des informations déjà stockées sur ce terminal, ou encore la nécessité d'obtenir un consentement de l'utilisateur répondant aux caractéristiques et conditions posées par le RGPD risquent en effet d'impacter considérablement le marché de la publicité comportementale.

La Société suivra également l'avenir qui sera réservée à l'accord EU-US Privacy Shield (entré en vigueur les 1er août 2016) sur lequel le RGPD prévoit de continuer de s'appuyer pour garantir aux citoyens de l'UE « un niveau de protection adéquat » de leurs données personnelles hébergées sur le sol américain.

Réglementation applicable en matière de neutralité de l'Internet

La problématique de la neutralité de l'internet soulève, derrière la logique d'accès à tous à l'ensemble des contenus dans les mêmes conditions, la question du partage des revenus entre les créateurs de contenus, les opérateurs techniques chargés de permettre l'accès à ces contenus, et les intermédiaires qui en assurent l'exploitation. La remise en cause du principe de neutralité pourrait permettre la mise en place d'un modèle économique discriminant l'accès à certains contenus pour lesquels les créateurs ou les intermédiaires n'auraient pas conclu d'accords avec les opérateurs techniques.

Ce grand principe qui protège de fait les contenus publicitaires a été introduit en droit français par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (cf. article L33-1 du Code des postes et des communications électroniques).

AdUX demeure toutefois attentive aux éventuelles répercussions de l'abolition par la Commission fédérale des communications (FCC), le 14 décembre 2017, des règles garantissant la neutralité du Net aux Etats-Unis.

Réglementation européenne pour la construction d'un marché unique numérique

Les institutions européennes travaillent depuis plusieurs années sur une réforme en profondeur du droit d'auteur à l'ère du dématérialisé et du numérique.

Présenté en septembre 2016, le projet de directive européenne sur le droit d'auteur se veut être une évolution positive pour l'adaptation des droits de propriété intellectuelle aux pratiques sur Internet.

AdUX suit avec attention les débats et amendements proposés sur les différentes propositions de cette directive et notamment sur les deux mesures débattues que sont :

- l'introduction d'un droit voisin permettant aux éditeurs de presse d'obtenir une rémunération lors de l'utilisation de liens renvoyant vers des sites d'information, mesure qui pourrait impacter les visites sur les sites d'actualité, ou encore,
- l'établissement d'une obligation de filtrage automatique des contenus pour certains fournisseurs de services en ligne, ces mesures dans leur version initiale et/ou amendée, pouvant impacter la répartition des revenus publicitaires entre les différents acteurs concernés.

La Société s'intéresse également aux suites de :

- l'accord intervenu le 7 février 2017 entre le Parlement européen, les Etats membres et la Commission européenne entérinant la proposition de règlement du 9 décembre 2015 qui vise à supprimer les obstacles à la portabilité des contenus numériques, et de
- la proposition de règlement portant sur le blocage géographique et d'autres formes de discriminations fondées sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu d'établissement des clients, adoptée par le Parlement européen le 6 février 2018,

ces mesures pouvant avoir des retombées éventuelles sur la fréquentation des sites diffusant les publicités de ses annonceurs.

6. Défaillance des prestataires Adserver et SSP (supply side provider) de la Société

Ayant décidé de sous-traiter une part importante de la distribution des publicités à la société AppNexus pour les activités de régie, AdUX est dépendante de la continuité du service de cette société.

AppNexus est une société américaine basée à New York. Son activité repose sur le développement de solutions technologiques permettant la distribution des publicités et leur ciblage en temps réel en fonction de leur efficacité et suivant un système d'enchères.

De la même manière, la Société fait appel aux solutions adserver et programmatic de la société Smart Adserver pour ce qui concerne le mobile et StickyAds (FreeWheel aujourd'hui) pour ce qui est de la vidéo.

Ces sociétés ont toutefois des concurrents qui pourraient procurer à AdUX des solutions de substitution. Un changement de prestataire serait toutefois une source de coûts non négligeable et pourrait perturber temporairement l'activité de la régie s'il n'est pas suffisamment anticipé.

B. RISQUES TRANSVERSAUX

1. Risques liés aux systèmes

Cinq risques doivent être pris en considération :

- panne majeure de tous les serveurs de AppNexus, Smart Adserver, Blis, Admoove, Quantum, Amazon, Iponweb, BidSwitch et/ou StickyAds, ou défaut des hébergeurs desdits serveurs. Celle-ci peut résulter, par exemple, d'une surtension du réseau électrique, d'une très longue coupure de courant ou de la défaillance du data center. En cas de surtension, les matériels peuvent être détruits ;
- défaillance des fournisseurs de bande passante. AdUX a multiplié ces fournisseurs afin de limiter ce genre de risque mais ne peut pas garantir l'intégralité des effets de bord en cas de panne d'un ou de plusieurs de ces fournisseurs ;
- attaque du site de production de AppNexus, Smart Adserver, Blis, Admoove, Quantum, Amazon, Iponweb, BidSwitch et/ou StickyAds par des pirates ("hackers"). Ces sociétés ont mis en place des systèmes de sécurité élevés mais ne peuvent garantir l'élimination de ce risque systémique ;
- dégradation du matériel chez un des hébergeurs des sites Internet du Groupe ou directement chez AppNexus, Smart Adserver, Blis, Amazon, Iponweb, BidSwitch et StickyAds ou AdUX ; délai d'approvisionnement de matériel (disques, serveurs...) dans le cas d'une augmentation d'audience soudaine (disques de stockages photos, vidéos saturées, bande passante saturée, serveurs saturés).

2. Dépendance vis-à-vis des collaborateurs clés

Le succès de la Société dépend de manière significative de la pérennité de ses relations avec ses collaborateurs-clés en charge du domaine technique, du marketing et des ventes en France et à l'international.

Pour assurer sa croissance et établir son leadership en Europe, la Société doit être capable d'attirer, de former, de retenir et de motiver de nouveaux collaborateurs hautement qualifiés et intervenant notamment dans le secteur particulier de la publicité sur Internet.

Afin de maintenir la pérennité de ses ressources humaines et de fidéliser ses collaborateurs clés, AdUX a mis en place des plans d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions.

Par ailleurs, AdUX dispose d'un département Ressources Humaines. Ce département est particulièrement en charge du recrutement et de la formation des salariés.

3. Risques juridiques

En sus des informations figurant en note 10 de l'annexe aux comptes sociaux et en note 27 de l'annexe aux comptes consolidés, il est précisé qu'AdUX SA a assigné un ancien partenaire commercial au titre du manque à gagner supporté par la société AdUX du fait de la résiliation abusive du Contrat qui liait les parties. La procédure est actuellement en cours.

Par ailleurs, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Les litiges exposés sont tous des litiges commerciaux liés à l'exploitation de la Société, ou des litiges prud'homaux liés à des licenciements. Ces litiges font l'objet de points réguliers avec les Conseils de la société pour leur évaluation et leur gestion.

Le contexte réglementaire est en constante évolution. Les activités exercées par AdUX peuvent être impactées par ces évolutions et il est nécessaire de les anticiper. A cet effet, le groupe a mis en place une veille réglementaire ciblée.

4. Risque d'intégration des sociétés acquises / Risque de dépréciation du goodwill

L'acquisition de sociétés peut engendrer un fort turnover et une perte de clients. Les audits diligentés avant les acquisitions permettent d'identifier en amont les difficultés qui seront rencontrées lors de l'entrée des nouvelles sociétés dans le périmètre.

En outre, les modalités d'acquisition des nouvelles filiales comprennent souvent des clauses de complément de prix qui permettent de fiabiliser l'intégration.

Des difficultés d'intégration des sociétés acquises peuvent engendrer des pertes de clients et de compétence et corrélativement sont susceptibles d'entraîner des dépréciations de goodwill qui seront révélées lors des tests de valeur (Cf. Note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

5. Risque lié à l'information financière

Afin de s'assurer que l'information financière ne soit pas erronée et ne fausse ainsi pas la vision de dirigeants et celle des tiers, le Groupe a mis en place les outils suivants : outils de suivi de l'activité, reporting des filiales auprès de la direction financière, contrôles effectués par la direction financière et audit externe.

C. RISQUES FINANCIERS

1. Risque de crédit (cf. note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

A chaque clôture, le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

Afin de limiter le risque de crédit, la société AdUX SA a souscrit un contrat d'assurance-crédit. Ce contrat d'assurance-crédit souscrit repose sur trois services : la prévention, le recouvrement, l'indemnisation.

La prévention : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe la société en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients.

Le recouvrement : en cas d'impayé, la société transmet le dossier contentieux constitué de l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire.

L'indemnisation : la société sera indemnisée en cas d'insolvabilité de droit (procédure collective) ou insolvabilité de fait (non-paiement non litigieux). La compagnie d'assurance supporte 95% du montant hors taxe pour les principaux encours et 70% du montant hors taxe pour les clients en « non dénommé ». Le délai d'indemnisation est de 1 mois pour une insolvabilité constatée et de 6 mois maximum pour une insolvabilité de fait. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'impayé dans les 150 jours après échéance ou 30 jours en cas de procédure collective.

Par ailleurs, les sociétés AdUX, Admoove (anciennement Local Media), Quantum, et Adysseum ont souscrit des contrats d'affacturage pour lesquels les principaux risques et avantages ont été transférés aux sociétés d'affacturage (Cf. Note 2.9 de l'annexe aux comptes consolidés.).

2. Risque de liquidité (Cf. note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances exceptionnelles, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, certaines filiales du Groupe ont souscrit des contrats d'affacturage qui leur permettent d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

Le Groupe réalise des prévisions de trésorerie sur un an glissant et étant donné la position de trésorerie à la clôture, le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les emprunts et dettes financières sont détaillées en note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. Risque de change (cf. note 3.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de change correspond au risque que des variations du cours de change affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe est exposé à un risque de change sur l'activité de ses filiales basées aux Etats-Unis (HiMedia US LLC, Groupe Hi-Media USA Inc.), et en Suède (Hi-Media Sales) consolidées par intégration globale ainsi que, dans une moindre mesure.

100% des achats et des ventes, les dépenses d'investissements, les actifs et passifs de ces filiales ainsi que les goodwill afférents sont libellés respectivement en dollars et couronnes suédoises.

Les investissements du Groupe dans ses filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

4. Risque de taux d'intérêt

La société n'est plus exposée au risque de taux d'intérêt.

5. Risque de contrepartie – Dépendance

Compte tenu du poids de chaque acteur dans le chiffre d'affaires du Groupe, il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis d'un support, d'un annonceur en direct ou d'une agence.

De même, le risque lié à la défaillance des sous-traitants technologiques est limité dans la mesure où ces sociétés ont des concurrents qui pourraient procurer à AdUX des solutions de substitution.

Le premier client (éditeur) du Groupe représente en 2017 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les cinq premiers clients (éditeurs) du Groupe représentent en 2017 26% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les dix premiers clients (éditeurs) du Groupe représentent en 2017 32% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

6. Risque de fraude

Le risque de fraude correspond au risque de détournement de fonds par intrusion dans les systèmes.

Afin de limiter ce risque, le Groupe veille à ce que le principe de séparation des tâches soit appliqué le plus largement et sécurise et contrôle l'accès aux logiciels, aux serveurs et aux bases de données.

7. Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Comme indiqué dans la Section VI « Responsabilité sociale, environnementale et sociétale » du présent Rapport de gestion, l'étude de la thématique « Adaptation aux conséquences du changement climatique » n'est pas appropriée au regard des activités du Groupe qui sont exclusivement tertiaires et bureautiques.

8. Risques d'assurance

Les sociétés du Groupe ont souscrit tous les contrats d'assurance nécessaires à leur activité et les montants garantis sont conformes aux pratiques en vigueur dans leur domaine d'activité.

Les sociétés étrangères du Groupe gèrent de façon indépendante leurs polices d'assurance en fonction des réglementations locales tout en informant la société mère des polices souscrites.

La Société et ses filiales françaises ont souscrit les polices d'assurance suivantes :

Police	Objet de la garantie	Montant des garanties	Période d'assurance
Responsabilité civile des dirigeants (1)	La garantie couvre les conséquences pécuniaires résultant de toute réclamation amiable ou judiciaire à l'encontre d'un Assuré personne physique mettant en jeu sa responsabilité civile individuelle ou solidaire, et imputable à une faute professionnelle réelle ou alléguée.	Euros : 9.000.000 par année d'assurance	01/12/2017 au 30/11/2018 inclus
Responsabilité civile Exploitation Et professionnelle (1)	Le contrat garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir dans l'exercice de ses Activités telles que déclarées soit : - <i>Régie publicitaire et marketing direct sur Internet.</i> - <i>Achat/vente d'espaces publicitaires sur Internet et Internet mobile.</i> - <i>Edition/création de sites Internet et sites mobiles.</i>	tous dommages confondus : 10 000 000 € par sinistre (dont par sinistre et par année d'assurance : dommages matériels et immatériels consécutifs 5 000 000 €, dommages immatériels non consécutifs 250 000 €, atteintes accidentelles à l'environnement 750 000 €, faute inexcusable 500 000 €, défense recours 50 000 €)	01/01/2017 au 31/12/2017 inclus
Multirisques Entreprises (Incendie et risques annexes) (1)	Couverture de l'ensemble des sites suivants des sociétés du groupe Hi- media : - 6 place du Colonel Bourgoïn 75012 PARIS - 21 rue de Cornulier 44000 NANTES (jusqu'au 31 octobre 2016) - Via Cosimo del Fante 4 MILANO - Calle Velazquez 12 MADRID - Avenue des Volontaires 19, 1160 BRUXELLES	DOMMAGES AUX BIENS : Bâtiments et/ou risques locatifs : A concurrence du montant des dommages Matériels, mobiliers, agencements, installations : Sites France : Euros 550.000 Sites Europe : Euros 400.000 Frais et pertes : Euros 622 712 Recours des voisins, tiers, occupants, perte de loyer, trouble de jouissance : Euros 2.075.706 PERTES D'EXPLOITATION : Frais supplémentaires d'exploitation Euros 1.800.00 Assurance vol Sites France : Euros 155.677 Sites Europe : Euros 31.135 Bris de machines Sites France : Euros 103.785 Sites Europe : Euros 20.758	01/01/2017 au 30/12/2017 inclus

(1) le contrat d'assurance est souscrit par AdUX tant pour son compte que celui de ses filiales.

Les coûts estimés des risques et litiges sont provisionnés à 100% dès lors qu'il existe une forte probabilité de réalisation de ces coûts.

Il n'existe pas de risques significatifs non assurés ou assurés en interne.

SECTION VI

RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

Périmètre :

Le périmètre du présent rapport couvre les sociétés du Groupe AdUX mentionnées ci-dessous pour la période courant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017:

- Concernant le périmètre de la France :

Au cours de l'année 2017, la société LOCAL MEDIA S.A.S a absorbé la société ADMOOVE S.A.S. Cette fusion a eu lieu au 1^{er} août 2017 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. En novembre 2017, la société LOCAL MEDIA S.A.S a changé de dénomination sociale pour adopter celle d'ADMOOVE S.A.S.

LOCAL MEDIA S.A.S et ADMOOVE S.A.S faisaient partie du périmètre retenu en 2016 et cette opération n'a donc pas d'impact.

- Concernant le périmètre des filiales étrangères :

Le Groupe AdUX s'est désengagé de ses activités américaines et mexicaines par la cession de sa participation début août 2017 dans le capital de sa filiale LATAM DIGITAL VENTURE (LDV) basée à Miami (USA).

En conséquence, les sociétés ERESMAS Inc (USA), MOBVIOUS Corp (USA), STAR M INTERACTIVA SA de CV (Mexique) et FULLSCREEN SOLUTIONS SA de CV (Mexique), toutes filiales de LATAM DIGITAL VENTURE ne font pas partie du périmètre sur l'exercice 2017.

De même, le Groupe AdUX s'est désengagé de ses activités historiques en Espagne par la cession de 51% des parts de sa filiale HIMEDIA ESPANA PUBLICIDAD ONLINE. Cette entité n'est donc pas retenue dans le périmètre 2017.

Enfin, la société HI-MEDIA ITALIA SRL a fait l'objet d'une offre de cession engageante en date du 26 décembre 2017 et n'est plus, à ce titre retenue dans le périmètre 2017.

Ces cessions des activités historiques basées en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis et au Mexique s'inscrivent dans une stratégie de recentrage du Groupe autour des activités du *Native Advertising*, de *Drive to store* et du *Social marketing* ainsi qu'une volonté d'accélérer son développement dans ces activités.

La société MOBVIOUS ITALIA Srl a cessé toute activité depuis le début de l'exercice 2017 et n'est donc plus retenue dans le périmètre au titre de cette année.

Inversement, la filiale QUANTUM ADVERTISING SPAIN, qui n'avait pas été intégrée à l'audit de l'année 2016, en raison du manque de pertinence des données, sera désormais prise en considération dans le périmètre de reporting de l'année 2017.

Les sociétés appartenant au Groupe AdUX qui sont intégrées dans le périmètre de reporting cette année dans le cadre du présent rapport sont donc les sociétés :

- ADUX S.A (anciennement dénommée HI-MEDIA), ADMOOVE S.A.S (anciennement dénommée LOCAL MEDIA), ADYSSEUM S.A.R.L, HIMEDIA ADVERTISING S.A.S, et QUANTUM S.A.S pour la France ;
- ADUX BELGIUM (anciennement dénommée HI-MEDIA BELGIUM) pour la Belgique;
- HI-MEDIA SALES AB pour la Suède ;
- QUANTUM ADVERTISING SPAIN pour l'Espagne ;
- ADUX PORTUGAL Ltda (anciennement dénommée HIMEDIA PORTUGAL) pour le Portugal ;
- QUANTUM NATIVE SOLUTIONS ITALIA S.R.L pour l'Italie ;
- LOCAL-MEDIA TUNISIA pour la Tunisie.

Les données quantitatives environnementales sont publiées sur un périmètre restreint au siège de Paris qui représente 46,94% des effectifs du Groupe AdUX.

Les choix méthodologiques ci-après ont été arrêtés :

- Les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans l'effectif du Groupe à l'instar des contrats d'alternances (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage). Les données concernant les stagiaires étant peu pertinentes, elles justifient cette exclusion ;
- Le calcul de l'absentéisme est basé sur les structures dont l'effectif est supérieur ou égal à 15 (quinze) collaborateurs et prend en considération les absences pour maladies, les accidents de travail, les accidents de transport, les congés maternité et paternité, les absences diverses (autres que congés payés et jours fériés), les congés parentaux d'éducation à temps complet. Les données relevant des structures dont l'effectif est inférieur à 15(quinze) collaborateurs ne sont pas suffisamment pertinentes pour être comptabilisées;
- Le nombre d'heures de formation prend en compte les heures réalisées.

Méthodologie de collecte des informations RSE :

La collecte des informations quantitatives sociales est réalisée grâce à un fichier Excel envoyé et complété par les entités du Groupe.

Les données sont ensuite consolidées par le service Ressources Humaines du Groupe AdUX basé en France.

Thématiques jugées non applicables :

Au regard des activités du Groupe, de sa taille et de ses implantations géographiques, les thématiques suivantes sont considérées comme non pertinentes et ne sont donc pas analysées :

- Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux ;
- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- L'utilisation des sols ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Les mesures prises pour préserver la biodiversité.

En effet, l'étude de ces thématiques, bien qu'obligatoires dans le cadre des dispositions de la loi portant engagement national pour l'environnement (LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010) dite « Grenelle II », n'est pas appropriée au regard des activités du Groupe qui sont exclusivement tertiaires.

De plus, le groupe ne disposant pas d'un restaurant d'entreprise, il apparaît comme peu concerné par les mesures de lutte et de prévention liées aux gaspillages alimentaires.

Enfin, les données qui pourraient être relevées dans le cadre de ces différentes thématiques apparaîtraient comme peu pertinentes pour une quelconque analyse.

A. ORIENTATIONS SOCIALES

1. L'emploi et l'organisation du travail

L'effectif RSE* au 31/12/2017 est arrêté à 196 collaborateurs répartis entre les entités du Groupe ci-après: Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal, Suède et Tunisie.

Cet effectif avait été arrêté à 256 collaborateurs au 31/12/2016, sur la base du périmètre retenu à cette date et qui intégrait certaines entités désormais exclues du périmètre retenu pour le présent rapport, notamment les filiales basées aux Etats-Unis et au Mexique ainsi que certaines des filiales basées en Espagne et en Italie.

**Note : Effectif intégrant l'ensemble des emplois, à l'exception des stagiaires et des mandataires sociaux et ne distinguant pas entre temps plein et temps partiel.*

L'ensemble des informations ci-après sont basées sur l'effectif RSE :

Répartition par Sexe	Nombre de Femmes	Pourcentages de Femmes	Nombre d'Hommes	Pourcentages d'Hommes
Belgique	7	53,85%	6	46,15%
Espagne	0	0%	3	100%
France	37	40,22%	55	59,78%
Italie	3	75,00%	1	25,00%
Portugal	7	77,78%	2	22,22%
Suède	27	57,45%	20	42,55%
Tunisie	14	50,00%	14	50,00%

	Femmes	Hommes
Répartition Groupe 2016	48,44%	51,56%
Répartition Groupe 2017	48,47%	51,53%

Pays	Belgique	Espagne	France	Italie	Portugal	Suède	Tunisie
Ages							
De 18 à 30 ans	7	1	51	2	1	6	20
De 31 à 40 ans	5	0	28	2	4	17	7
De 41 à 50 ans	1	2	12	0	3	20	1
51 ans et +	0	0	1	0	1	4	0

	2016	2017
De 18 à 30 ans	39,07%	44,90%
De 31 à 40 ans	38,67%	32,14%
De 41 à 50 ans	19,92%	19,90%
51 ans et +	2,34%	3,06%

Le système de rémunération au sein du Groupe est décentralisé et validé par la Direction Générale du Groupe. Chaque filiale détermine localement la politique de rémunération applicable pour ses équipes et activités.

Les modèles de rémunération sont élaborés en fonction des postes, des objectifs qualitatifs et quantitatifs, des performances financières des sociétés et des pratiques de marché.

L'annexe aux comptes consolidés présente l'évolution de la masse salariale et la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société mère.

Les règles applicables en matière de rémunération des collaborateurs intègrent les paramètres ci-après tous pays confondus :

- Respect des conventions et accords collectifs (notamment en matière de minima conventionnels) ;
- Rémunération par profil (égalité femme/homme préservée) ;
- Principe de rémunération variable sur objectif(s) quantitatif pour les profils commerciaux notamment ;
- Le contrat de travail à durée indéterminée est privilégié.

Mouvements d'effectifs				
Pays	Arrivées	Départs		
		Volontaires	Involontaire *	Retraites
Belgique	4	3	3	0
Espagne	1	0	0	0
France	47	43	4	0
Italie	3	2	0	0
Portugal	3	2	1	0
Suède	8	8	0	0
Tunisie	11	2	2	0
Groupe	77	60	10	0

* Dont 3 licenciements pour la Belgique, 1 licenciement pour le Portugal et 2 licenciements pour la Tunisie

Sont considérés comme des départs volontaires : la démission du collaborateur, la fin de la période d'essai à la demande du salarié, la résiliation anticipée du contrat de travail à durée déterminée à la demande du salarié, le départ négocié (exemple : pour la France dans le départ dans le cadre d'une rupture conventionnelle) et la fin de contrat de travail à durée déterminée.

Sont considérés comme des départs involontaires: la résiliation anticipée du contrat de travail à durée déterminée à la demande de l'employeur, la fin de la période d'essai à la demande de l'employeur, le licenciement, le décès d'un employé.

Il existe également des cas particuliers d'arrivée/départ :

- Lorsqu'un salarié est transféré d'une société vers une autre entité du Groupe (dans son pays ou dans une filiale étrangère) cela est considéré à la fois comme un départ volontaire pour l'entreprise de l'employé transféré et à la fois comme une arrivée pour l'entreprise qui accueille ce salarié ;
- Quand un contrat de travail à durée déterminée est renouvelé sans jour d'interruption cela est considéré ni comme un départ, ni comme une arrivée. En revanche, si le contrat de travail à durée déterminée est interrompu à son terme et qu'un nouveau contrat de travail à durée déterminée est conclu avec un (ou plusieurs) jour(s) d'arrêt entre la fin du précédent et le début du nouveau contrat, alors cette situation est considérée à la fois comme un départ volontaire et comme une nouvelle arrivée.
- Quand un CDD est suivi par un CDI sans jour d'interruption cela est considéré ni comme un départ, ni comme une arrivée.

Il n'existe pas de durée du travail unifiée au sein du Groupe. En effet, la durée du travail dépend des conventions collectives applicables aux différentes entités, de la législation relative au Droit du travail en vigueur dans chacun des pays.

Les sociétés françaises ADUX S.A et QUANTUM S.A.S disposent quant à elles d'un accord collectif sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail. Ces accords sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002 sur la structure ADUX S.A et depuis le 1^{er} août 2017 sur la structure QUANTUM S.A.S.

Par ailleurs, la répartition des contrats de travail à temps plein et à temps partiel est la suivante :

Pays	Temps plein		Temps partiel	
	2016	2017	2016	2017
Belgique	80,00 %	76,92%	20,00 %	23,08%
Espagne	95,00 %	100%	5,00 %	0%
France	91,40 %	95,65%	8,60 %	4,35%
Italie	100 %	100 %	0 %	0 %
Portugal	100 %	100%	0 %	0%
Suède	57,45 %	55,32%	42,55 %	44,68%
Tunisie	100%	100%	0%	0%
Groupe	87,50 %	85,71 %	12,50 %	14,29%

Le télétravail concerne **1,53%** de l'effectif du Groupe (base effectifs RSE).

L'absentéisme (maladie, accident de travail, accident de trajet, congé maternité et ou paternité, absences diverses autres que les congés (*congés payés et jours fériés*), les congés parentaux d'éducation à temps complet) sur la base des effectifs RSE et pour les structures qui disposent d'au moins 15 (quinze) collaborateurs se décompose de la manière suivante :

Consolidation des données sur l'absentéisme :

Entités concernées : ADUX S.A France (effectif RSE : 27), HIMEDIA ADVERTISING S.A.S France (effectif RSE : 22), HI-MEDIA SALES AB Suède (effectif RSE : 47), LOCAL MEDIA TUNISIA Tunisie (Effectif RSE : 28), QUANTUM S.A.S France (effectif RSE : 28).

Absentéisme	Nb heures d'absentéisme	Taux d'absentéisme
Total 2017	18 147,75	7,15%
Arrêt maladie	9039,25	3,55%
Accident de travail	0	0,00 %
Accident de trajet	7	0,002 %
Congés maternité/paternité	1776,50	0,70 %
Autres absences	3347,00	1,32 %
Congé parental à temps plein	3978,00	1,57 %

2. Les relations sociales, la santé et la sécurité

A l'exception des sociétés HI-MEDIA SALES AB Suède et QUANTUM S.A.S, les autres sociétés du Groupe auditées dans le présent rapport ne comportent pas de représentants du personnel.

a. Les relations sociales

En 2017, et sur l'ensemble des sociétés du Groupe à l'exception de la société QUANTUM S.A.S, aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de relation sociales.

Comme indiqué précédemment, seule la société QUANTUM S.A.S a négocié cette année avec ses représentants du personnel un accord collectif. Cet accord signé le 18 juillet 2017 avec les Délégués du personnel et en vigueur depuis le 1^{er} août 2017 a pour objet l'organisation et l'aménagement du temps de travail des effectifs de cette société.

Pour la France :

En 2017, sur la France, seule la filiale QUANTUM S.A.S s'est vue dotée de représentants du personnel et plus précisément de Délégués du personnel (*car son effectif est inférieur à 50 salariés*). Cette institution est composée de deux Délégués (un titulaire et un suppléant), élus par la collectivité des salariés (inscrits sur les listes électorales) au scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et pour un mandat de 4 ans.

Ces Délégués du personnel (DP) ont pour prérogatives de représenter le personnel auprès de l'employeur et lui faire part de toutes les réclamations individuelles ou collectives en matière d'application de la réglementation du travail. Ils peuvent ainsi remonter des difficultés auxquelles sont confrontés les salariés, saisir l'inspection du travail ou déclencher un droit d'alerte. Ces DP peuvent également être consultés par l'employeur sur les domaines qui relèvent de leurs compétences et sont informés sur des sujets qui ont un impact direct et/ou indirect sur l'activité de l'entreprise (congés payés, reclassement d'un salarié inapte, licenciement économique...).

L'ensemble de ces consultations ou questionnement sont présentés à l'occasion de réunions mensuelles obligatoires et l'ensemble des débats est consigné dans un registre spécifique qui recueille les questions des DP et les réponses de l'employeur.

Pour les autres sociétés françaises répondant aux obligations légales relatives à la représentation du personnel, des élections professionnelles seront mises en œuvre au cours de l'année 2018.

Ces élections seront organisées conformément aux nouvelles dispositions légales (*Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017*) et auront pour objectif de mettre en place un CSE (Comité social et économique). Cette instance regroupera et fusionnera dans toutes les entreprises les instances représentatives initialement séparées (Comité d'entreprise, Délégués du personnel et Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail-CHSCT).

- Pour la Suède :

Une grande partie des salariés Suédois sont syndiqués. Ils bénéficient au sein de la société de représentants. Ces représentants du personnel, membres du Syndicat Suédois, « Unionen Gävleborg », ont été élus par les membres du syndicat également dénommé « Unionen Gävleborg ».

Ces représentants syndicaux sont à l'écoute des employés et interviennent directement dans la gestion de la société lors de négociations.

Ils peuvent ainsi être sollicités pour toutes les décisions de gestion qui ont un impact sur les conditions de travail des salariés (salaires, congés, etc.) et les procédures qui influent sur l'emploi. A titre d'exemple, ils peuvent être sollicités lors de négociations sur la cessation d'emploi et les procédures associés.

A l'inverse, ces représentants font part de leurs suggestions et/ou propositions d'actions pour améliorer les conditions de vie des travailleurs sans pour autant compromettre la performance.

b. La santé et la sécurité au travail

En 2017, et sur l'ensemble des sociétés du Groupe auditées au présent rapport, aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail.

La médecine du travail intervient en France conformément à la législation en vigueur. De la même manière, les différentes filiales du Groupe respectent les réglementations locales relatives à l'intervention d'organismes de prévention en matière de risques liés au travail.

Les sites occupés par le Groupe sont conformes aux recommandations locales en matière d'hygiène et de sécurité. Des initiatives sont prises localement pour améliorer le bien-être des salariés (salles de repos aménagées, matériel ergonomique etc...).

La société ADUX BELGIUM SPRL a à nouveau fait appel, au cours de l'année 2017, au cabinet Mensura afin de vérifier le bien-être au travail et prodiguer des conseils sur la position de travail (exemple : position de travail face à l'écran).

- Les activités du Groupe ne sont pas classées « à risque ».

Sur l'exercice 2017 :

- Un accident de trajet a été enregistré dans les sociétés du Groupe AdUX (sur la société QUANTUM) ;
- Aucun accident du travail n'a été enregistré dans les sociétés du Groupe AdUX ;
- Aucune maladie professionnelle n'a été enregistrée dans les sociétés du Groupe AdUX.

3. La formation

Des politiques de formation sont arrêtées annuellement en France et dans certaines filiales étrangères du Groupe. Elles définissent les orientations prises par ces différentes entités en matière de formation et les actions prioritaires à mener.

Par ailleurs, les attentes en matière de formation sont recueillies régulièrement auprès des salariés par les supérieurs hiérarchiques à l'occasion d'entretien régulier.

En complément des actions de formation externe, la formation interne est également privilégiée de manière à favoriser l'intégration, le transfert des connaissances et la culture du Groupe.

En France, le financement des actions de formation se fait principalement par le biais des contributions légales obligatoires versées aux OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés).

En 2017, le Groupe enregistre 76 heures de formation (langues étrangères, formation métiers, techniques commerciales, santé et sécurité au travail etc.).

4. L'égalité de traitement et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Il n'existe pas au sein du Groupe de conflit sur la question des discriminations. Les politiques de recrutement et salariale œuvrent dans le respect d'une égalité entre les femmes et les hommes.

Le recrutement ne prend en considération que des critères objectifs en lien avec l'expérience, les compétences et la qualification nécessaires à la bonne réalisation des missions proposées. De plus, la Direction du Groupe a une approche basée sur la nature des postes et des statuts. Ainsi dans la construction des budgets, les enveloppes de rémunérations sont définies par poste.

Cette politique de recrutement permet l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

A ce titre, la société ADUX BELGIUM SPRL a adopté le 29 février 2016 un Règlement de travail qui aborde, parmi d'autres points, la question de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes et notamment rappelle en annexe 2 « La convention collective n° 25 du 15 octobre 1975 sur l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins ».

Le Groupe veille également à ce qu'il n'y ait pas de discrimination d'âge, sexuelle, ethnique ou religieuse. La diversité est une force du Groupe depuis sa création et tout au long de son évolution.

Le Groupe ne formalise pas d'autre mesure en matière d'égalité entre les hommes et femmes que le traitement des CV sans discrimination de sexe et l'égalité en matière de rémunération sur des niveaux de postes, de compétences, d'ancienneté et de responsabilités équivalents.

Les entités françaises et européennes du Groupe sont sensibilisées aux problèmes d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Ces structures sont en contact avec des associations d'aide à l'emploi des travailleurs handicapés ou adaptent leurs locaux à l'accueil de salariés handicapés, c'est le cas notamment de la société ADUX PORTUGAL. Malgré ces mesures, au 31 décembre 2017, le Groupe ne comptait pas dans ses effectifs de collaborateur handicapé, néanmoins la société ADUX S.A s'est engagée dans l'emploi de travailleurs handicapés en faisant appel à des ateliers de travailleurs protégés pour la réalisation de travaux spécifiques (impression de carte de visite, entretien de ses espaces verts...)

Les principes de gouvernance du Groupe, le contrôle interne et la centralisation des contrats et partenariats conclus permettent de s'assurer de l'absence de relations contractuelles avec des fournisseurs (ou sous-traitants) qui ne respecteraient pas les principes d'abolition effective du travail des enfants, d'élimination du travail forcé obligatoire ou encore de non-respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective. L'ensemble des prestations commandées par le Groupe sont effectuées sur la base de modèles contractuels qui définissent un cadre permettant de connaître les différents intervenants du processus de production. Le Groupe n'a pas réalisé en 2017 de commandes matérielles auprès de fournisseurs situés en dehors de l'Union Européenne ou du territoire Américain. La nature de l'activité de « fournisseur de service » du Groupe ne nécessite pas d'approvisionnement en matières premières, d'achats de matériaux ou de biens matériels à transformer. Le Groupe ne dépend pas de structures d'extraction, d'assemblage, ou de confection au cours de son processus de production.

Les règles et valeurs véhiculées par les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail sont des éléments qui recueillent la pleine adhésion du Groupe. Les principes visés par l'article R225-105 du Code de commerce ne ciblent toutefois pas les activités développées par le Groupe.

B. Protection environnementale et engagements sociétaux

1. Protection environnementale

La société n'exerce pas d'activité industrielle ou de production manufacturée. Elle n'utilise pas de machines industrielles, n'a pas recours à l'exploitation des sols, à l'extraction ou au traitement des matières premières. L'activité exercée est une activité de service intégralement dématérialisée (empreinte neutre en matière de biodiversité). Son fonctionnement ne génère pas de nuisances sonores, de pollutions spécifiques, de rejets susceptibles d'affecter gravement l'environnement (ou de nécessiter des garanties ou provisions en matière d'environnement).

Le processus de production du Groupe ne génère pas de rejets dans l'air (pas de dégagements de gaz à effet de serre), l'eau ou le sol. Ce processus ne crée pas de nuisances sonores.

Les indicateurs environnementaux du Groupe AdUX sont :

Consommation d'électricité

kWh	kgCO2e
202 789	16 629

Consommation d'eau

m3
1 643

Consommation de CPCU

kWh	kgCO2e
90 911	17 728

Consommation de papier

kg
498,96

Emissions liées à l'énergie

TOTAL CO2e
34 356

Déchets produits (cartouches d'imprimante)

kg
18,3

étant précisé que :

- Les données quantitatives environnementales sont publiées sur un périmètre restreint au Siège de Paris qui représente 40,17% des effectifs du Groupe AdUX.
- Les données relatives aux consommations d'électricité, de chauffage urbain et d'eau sont issues des factures des fournisseurs ou ont fait l'objet d'une estimation en l'absence de factures.
- Les facteurs d'émissions utilisés sont issus de la Base Carbone de l'ADEME :
 - o FE électricité (France continentale) : 0,082 kgCO2e/kWh
 - o FE CPCU : 0,195 kgCO2e/kWh

Outre les postes d'émission de gaz à effet de serre évoqués ci-dessus, le Groupe a également identifié les postes d'émission indirectes suivants :

- déplacements professionnels ;
- déplacements domicile/travail ;
- transport des visiteurs.

Bien que son activité présente, par essence, un faible impact environnemental et ne soit pas directement menacée par les conséquences du changement climatique, le Groupe a souhaité s'inscrire dans une logique de développement durable considérant que la préservation de l'environnement est une valeur pérenne et une source d'innovation.

Le Groupe a ainsi entrepris d'identifier et d'agir sur différents éléments qui contribuent indirectement à son empreinte environnementale. Ces mesures sont listées ci-après :

- En ce qui concerne son matériel informatique (postes de travail et matériels annexes aux postes de travail), Le Groupe a recours à trois fournisseurs qui respectent les normes européennes et standards internationaux pour la consommation énergétique et le choix de leurs composants. Une politique adaptée de maintenance et de gestion du parc informatique permet de réduire la fréquence des renouvellements et d'augmenter la durabilité des machines. Le Groupe a en outre recours à la location pour une grande partie de son parc informatique afin de limiter ses déchets électroniques.
- En ce qui concerne le datacenter, le Groupe a recours à un prestataire (Netcrossing). L'une des solutions d'hébergement retenue privilégie la flexibilité autour de deux éléments : l'espace occupé, la consommation électrique. Le datacenter est équipé d'armoires « haute densité », et de systèmes permettant de dissocier l'alimentation « air froid » et le retour « air chaud ». La consommation énergétique est ainsi optimisée et monitorée. Les dégagements de CO2 sont réduits.
- En ce qui concerne ses locaux, Le diagnostic de performance énergétique fait l'objet d'une validation pour les baux signés depuis 2008 concernant les structures destinées à accueillir plus de 50 salariés. L'ensemble des structures du Groupe comportent un espace de repos et (lorsque c'est possible) des espaces verts entretenus. Des contrats sont conclus avec les fournisseurs d'électricité pour optimiser la consommation électrique et l'autorégulation est privilégiée pour l'éclairage et l'électricité.

En milieu urbain, les salariés sont encouragés à utiliser les transports en commun. La société limite le nombre de places de parking disponibles (par exemple: seulement 6 places disponibles au siège) et mène une politique restrictive en matière d'attribution de véhicules de fonction. Les déplacements professionnels qui nécessitent de quitter une agglomération font l'objet de contrôles et doivent être justifiés, les trajets en avion sont limités.

Le Groupe fait intervenir des prestataires extérieurs locaux pour l'entretien et l'évacuation des déchets. Des produits conformes à la réglementation Européenne sont utilisés par ces derniers pour les opérations de nettoyage.

La société ne dispense pas de formation environnementale à ses salariés. Une formation spécifique dans ce domaine n'a pas de pertinence à ce jour compte tenu de la nature de l'activité et de son faible impact sur l'environnement.

4. Engagements sociétaux

La société AdUX S.A et ses filiales entretiennent différents niveaux de relations avec les personnes intéressées par leur activité. Elles sont ainsi appelées à intervenir au sein de différentes instances et groupements professionnels tels que l'ACSEL et à entretenir des relations avec les organismes, régulateurs et instances administratives qui encadrent ses opérations (EDAA Europe, AMF, CNIL etc.). Enfin, le Groupe attache une grande importance à la formation, à l'intégration et à la diversité culturelle.

- Des partenariats ont ainsi été conclus avec différentes écoles, universités technologiques et centres de formation en France (notamment pour développer l'apprentissage et la professionnalisation).

En France, une partie de la taxe d'apprentissage est reversée à des écoles et des centres de formation. De même, les filiales françaises travaillent avec des OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) auprès desquels elles reversent des cotisations qui servent à la mise en place de contrats de professionnalisation et la formation professionnelle pour les salariés.

La filiale basée au Portugal développe aussi des partenariats avec des écoles en local pour faciliter le recrutement de stagiaires.

- Un dialogue institutionnel est ouvert entre la société et les différents représentants nationaux et internationaux qui composent son environnement. Celui-ci est notamment assuré par la présence de Cyril Zimmermann (dirigeant du Groupe) au sein de la Commission de réflexion et de propositions sur le droit et les libertés à l'âge numérique de l'Assemblée Nationale ou encore à la présidence de l'ACSEL (Association pour la transformation numérique de l'économie).

Les choix du Groupe en matière de fournisseurs sont effectués conformément à ses engagements en matière de protection environnementale. Le recours à la sous-traitance est très faible au sein du Groupe et ne présentent pas d'impact sur l'environnement. Le Groupe dispose d'un sous-traitant en Inde. Ces sous-traitants respectent les droits de l'homme, les conventions fondamentales et les règles de l'Organisation Internationale du Travail. Ils sont engagés à fournir au Groupe AdUX sur demande, toute attestation ou document requis à ce titre. Les travaux réalisés ainsi que les conditions dans lesquelles ces travaux sont réalisés font l'objet de contrôles.

5. Sécurité et protection des consommateurs

La sécurité, la qualité et le contrôle des services proposés sont une priorité pour le Groupe. La sécurité physique des données publicitaires est assurée par le stockage des informations sein du datacenter précité. Les accès à ces infrastructures sont contrôlés par une politique d'accès nominatifs. Pour le datacenter, seuls les salariés de ce prestataire sont autorisés à y avoir accès. (*Listes de salariés autorisés, contrôles des identités à l'entrée des datacenters, accès coordonnés avec un technicien uniquement, zones d'accès avec lecteur de cartes, caméras vidéo, clés d'accès pour les baies serveurs etc.*). En revanche, La salle hébergeant les serveurs internes n'est accessible que par le Directeur du système d'information et l'équipe en charge de l'administration du réseau.

La sécurité logique des données publicitaires est assurée par les systèmes déployés sur les équipements du Groupe (*Sauvegardes par réplication, pare-feux, cloisonnement des données, sondes logicielles, systèmes d'alertes, répartiteurs de charges, journalisation, chiffrement etc.*).

Le statut de société cotée d'AdUX S.A et les contrôles qui y sont associés, le mode de gouvernance d'AdUX S.A et les règles en vigueur en matière de contrôle interne permettent de prévenir et déceler d'éventuelles situations de conflit d'intérêt ou de corruption. Les comptes du Groupe sont audités.

La protection des données personnelles est également une priorité pour le Groupe compte tenu de la nature de ses activités. Cette protection s'organise autour d'un Correspondant Informatique et Libertés en France (zone principale de collecte et traitement des données personnelles) et de déclarations auprès des autorités locales pour les autres territoires (lorsqu'ils sont concernés). L'ensemble des contrats avec les clients et fournisseurs du Groupe comportent des obligations en matière de protection des données personnelles et des politiques de protection spécifiques ont été déployées autour des différents services édités par le Groupe.

De manière générale, le Groupe dispose de conditions générales pour l'ensemble de ses services et respecte les recommandations déontologiques relatives à ses différents métiers.

Le Groupe ne propose pas de services susceptibles d'avoir une incidence sur la santé des consommateurs.

Le Groupe ne propose pas de services susceptibles de porter atteinte aux droits de l'homme. Les conditions générales des services du Groupe prohibent les contenus attentatoires aux droits fondamentaux.

SECTION VII

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE GROUPE AdUX

A. CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

1. Répartition du capital social

Le capital de la société s'élève à 4.329.132 euros et est divisé en 2.886.088 actions, toutes de même catégorie.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant à notre connaissance plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

Actionnaires	% au 31 décembre 2017
Cyril Zimmermann	11,93%
United Internet	10,73%
Cogefi	5,29%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

2. Actions propres détenues au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, AdUX S.A. détient 63.354 actions propres. Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité, AdUX détient 42.155 actions propres au 31 décembre 2017.

3. Participation des salariés et actionnariat salarié

Deux rapports spéciaux vous rendent compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues respectivement aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce (options de souscription d'actions) et aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du Code de commerce (actions gratuites).

A la connaissance de la société et à ce jour, les salariés détiennent 0,93% du capital d'AdUX SA.

4. Titres donnant accès au capital

Les titres donnant accès au capital sont détaillés dans l'annexe sociale en note 9.3 ainsi que dans l'annexe aux comptes consolidés en note 26.

5. Evolution du volume d'échange et du cours de bourse de l'action AdUX

Volume d'échange et cours de bourse de l'action AdUX				
Mois	Nombre de titres	Cours de bourse en EUR		
		Haut	Bas	Moyenne des cours à la clôture
mai-16	59 851	6,90	6,00	6,28
juin-16	115 595	6,11	4,20	5,11
juil-16	105 120	6,15	4,70	5,50
août-16	46 567	6,00	5,61	5,80
sept-16	49 171	5,70	5,19	5,50
oct-16	107 608	6,34	4,96	5,66
nov-16	215 872	7,65	5,50	6,73
déc-16	82 072	7,65	6,90	7,25
janv-17	147 118	8,88	7,13	8,11
févr-17	227 979	9,35	7,68	8,58
mars-17	362 586	12,05	8,95	10,30
avr-17	125 876	11,08	9,30	10,13
mai-17	148 093	10,55	9,12	9,91
juin-17	89 630	9,79	8,90	9,29
juil-17	233 876	9,14	7,59	8,55
août-17	90 002	7,70	6,60	6,99
sept-17	136 295	7,10	5,35	6,19
oct-17	68 802	6,94	5,71	6,24
nov-17	124 875	5,99	4,80	5,23
déc-17	97 816	4,85	4,30	4,54

B. LE GROUPE AdUX

1. Filiales et participations

Les sociétés contrôlées par AdUX figurent à la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

2. Cessions de participations

Cf. Section I. C. Evénements significatifs de l'exercice et point 4 ci-dessous.

3. Constitution de filiale

La Société Quantum Belgium SPRL (société détenue à 100% par Quantum SAS) a été constituée en décembre 2017.

4. Prise de participation ou de contrôle

Le 10 avril 2017, AdUX a procédé au rachat des parts des minoritaires de sa filiale Local Media, soit 49,9% du capital de la société selon les modalités suivantes :

- 604.547,60 € payé en numéraire,
- 144.273 actions AdUX auto-détenues,

étant précisé que Local Media a dégagé un EBITDA d'environ 455 000 € en 2016.

Il a ensuite été procédé à la fusion-absorption par la société Local Media (dorénavant détenue à 100% par AdUX) de la société ADMoove (également détenue à 100% par AdUX).

Réalisée sous le régime de la fusion simplifiée après cession préalable des actions ADMoove détenues par AdUX au profit de Local Media, l'opération a pour date d'effet comptable et fiscal de la fusion le 1^{er} janvier 2017, et pour date de réalisation le 31 juillet 2017 à 23h59.

5. Acquisitions de sociétés

Néant

6. Fusions

Cf. Point 4 ci-dessus

C. AUTRES INFORMATIONS

Valeurs mobilières de placement détenues au 31 décembre 2017 : Néant.

Votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Paris,
Le 13 mars 2018

Le Conseil d'Administration

ANNEXE VISEE EN SECTION I.A.3.
(Article R225-102 Code de Commerce)

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices					
Exercices concernés	2013	2014	2015	2016	2017
Nature des indications					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 511 265	4 525 352	4 439 337	4 329 132	4 329 132
Nombre des actions ordinaires existantes	45 112 645	45 253 523	2 959 558	2 886 088	2 886 088
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de BSA	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	396 276*	*	37 470*	36 102*	35 247*
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	57 986 617	48 105 916	33 896 089	27 123 694	21 478 266
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 211 260	39 993 845	(32 517 122)	5 234 357	5 959 743
Impôts sur les bénéfices	(1 313 829)	(1 771 308)	(91 632)	161 554	480 572
Participation de salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 024 129	28 554 652	(61 931 111)	836 172	911 748
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,15	0,92	-11,02	0,53	0,46
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,33	0,63	- 20,93	0,29	0,31
Dividende par action	-	-	1,2843	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	160	165	94	33	25
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 830 914	11 423 263	6 227 119	2 698 125	1 976 559
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	4 279 930	4 554 683	2 663 336	1 109 041	828 289

* Ce chiffre correspond aux nombres d'options de souscription attribués au 31 décembre aux salariés toujours présents dans la société, les salariés ayant quitté la Société ne pouvant conserver le bénéfice de ces bons et options.



advertising & user experience

COMPTES CONSOLIDÉS 2017

Société anonyme au capital de 4 329 132 euros
6, Place colonel Bourgoin – 75012 Paris
418 093 761 R.C.S. Paris
www.adux.com

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	57
Note 1. Événements marquants	57
1.1. Stratégie de recentrage des activités	57
1.2. Autres événements marquants	57
Note 2. Principes et méthodes comptables	58
2.1. Entité présentant les états financiers	58
2.2. Base de préparation	58
2.3. Principes de consolidation	59
2.4. Monnaie étrangère	60
2.5. Recours à des estimations et aux jugements	60
2.6. Immobilisations incorporelles	61
2.7. Immobilisations corporelles	62
2.8. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé	62
2.9. Créances clients	63
2.10. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants	63
2.11. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente	63
2.12. Capital	63
2.13. Emprunts	64
2.14. Instruments financiers dérivés	64
2.15. Provisions	64
2.16. Avantages du personnel	65
2.17. Informations sectorielles	66
2.18. Chiffre d'affaires	66
2.19. Impôt sur le résultat	68
2.20. Résultat opérationnel	68
2.21. Résultat par action	68
Note 3. Gestion des risques financiers	69
3.1. Risque de crédit	69
3.2. Risque de liquidité	70
3.3. Risque de marché	70
3.4. Catégorisation des instruments financiers	71
Note 4. Périmètre de consolidation	72
4.1. Liste des entités consolidées	72
Note 5. Activités cédées ou destinées à être cédées	73
5.1. Compte de résultat des activités cédées ou destinées à être cédées pour les périodes du 31 décembre 2017 et 2016	73
5.2. Tableau des flux de trésorerie des activités cédées ou destinées à être cédées pour les périodes du 31 décembre 2017 et 2016	74
Note 6. Chiffre d'affaires	74
Note 7. Charges de personnel	74
Note 8. Autres produits et charges non courants	75
Note 9. Résultat financier	75
Note 10. Impôt sur le résultat	75

Note 11. Goodwill	76
11.1. Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT	76
11.2. Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2017	76
Note 12. Immobilisations incorporelles	77
Note 13. Immobilisations corporelles	78
Note 14. Impôts différés	79
14.1. Impôts différés actifs et passifs reconnus	79
14.2. Impôts différés actifs non reconnus	79
Note 15. Autres actifs financiers	79
Note 16. Clients et autres débiteurs	79
Note 17. Autres actifs courants	80
Note 18. Actifs financiers courants	81
Note 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie	81
Note 20. Capitaux propres	81
Note 21. Emprunts et dettes financières	81
Note 22. Provisions non courantes	81
22.1. Détail des provisions non courantes	81
22.2. Provisions pour risques et charges	82
22.3. Avantages du personnel	82
Note 23. Autres dettes et passifs courants	82
Note 24. Détermination du besoin en fonds de roulement	83
Note 25. Informations sectorielles	83
Note 26. Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites	84
26.1. Options de souscriptions d'actions	84
26.2. Attributions d'actions gratuites	86
Note 27. Engagements hors-bilan	87
27.1. Engagements reçus	87
27.2. Engagements donnés	87
27.3. Litiges	87
Note 28. Événements intervenus depuis le 31 décembre 2017	87
Note 29. Transactions entre parties liées	88
29.1. Rémunérations des membres des organes de direction	88
29.2. Transactions avec les filiales	88
29.3. Autres parties liées	88

Note 30. Honoraires des commissaires aux comptes 88

Comptes de résultat consolidés des exercices 2017 et 2016

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 déc.2017	31 déc.2016 (retraité)	31 déc.2016 (publié)
Chiffre d'affaires	Note 6	34 247	39 323	59 151
Charges facturées par les supports		- 16 330	- 19 307	- 32 324
Marge brute		17 918	20 016	26 827
Achats		- 4 816	- 6 819	- 8 882
Charges de personnel	Note 7	- 11 412	- 11 820	- 16 829
EBITDA		1 691	1 377	1 116
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		- 2 677	- 1 650	- 1 775
Résultat opérationnel courant (avant valorisation des stocks options et actions gratuites)		- 987	- 273	- 659
Valorisation des stock options et actions gratuites		- 258	- 37	- 37
Autres produits et charges non courants	Note 8	- 168	- 162	- 37
Résultat opérationnel		- 1 412	- 472	- 734
Coût de l'endettement	Note 9	- 30	86	- 58
Autres produits et charges financiers	Note 9	- 399	- 306	- 239
Résultat des sociétés intégrées		- 1 842	- 691	- 1 031
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-	48	48
Résultat avant impôt des sociétés consolidées		- 1 842	- 643	- 983
Impôts	Note 10	- 120	- 97	- 333
Résultat net des activités poursuivies		- 1 962	- 740	- 1 316
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées	Note 5	- 2 778	- 576	-
Résultat net		- 4 740	- 1 316	- 1 316
Part des minoritaires des activités poursuivies		207	125	224
Part des minoritaires des activités cédées ou destinées à être cédées		245	98	-
Dont Part du Groupe		- 4 288	- 1 092	- 1 092

	31 déc.2017	31 déc.2016 (retraité)	31 déc.2016 (publié)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	2 886 088	2 886 088	2 886 088
Résultat de base par action (en euros)	-1,49	-0,38	-0,38
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	2 886 088	2 886 088	2 886 088
Résultat dilué par action (en euros)	-1,49	-0,38	-0,38
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	2 886 088	2 886 088	
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	-0,68	-0,26	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	2 886 088	2 886 088	
Résultat dilué par action activités poursuivies (en euros)	-0,68	-0,26	

⁽¹⁾ Les états financiers au 31 décembre 2016 ont été établis sur la base des états financiers historiques du groupe AdUX diminués des activités cédées ou destinées à être cédées (Espagne, Italie, Latam) présentés en Note 5.

Etat du résultat global des exercices 2017 et 2016

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Résultat de la période	- 4 288	- 1 092
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments pouvant être recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Application de la comptabilité de couverture aux instruments financiers	-	-
- Ecart de conversion	116	137
- Autres	-	-
- Impôt sur les autres éléments du résultat global	-	-
<i>Éléments non recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	11	65
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	128	202
dont part du groupe	128	202
dont intérêts minoritaires	- 13	- 0
Résultat global	- 4 160	- 890

Bilans consolidés au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	31 déc.2017	31 déc.2016
Goodwill nets	Note 11	14 523	20 860
Immobilisations incorporelles nettes	Note 12	968	1 413
Immobilisations corporelles nettes	Note 13	371	1 319
Impôts différés actifs	Note 14	14	54
Autres actifs financiers	Note 15	1 104	1 484
Actifs non courants		16 980	25 131
Clients et autres débiteurs	Note 16	15 859	26 101
Autres actifs courants	Note 17	13 856	13 988
Actifs financiers courants	Note 18	371	3 259
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	Note 19	4 551	5 690
Actifs courants		34 637	49 037
TOTAL DE L'ACTIF		51 617	74 168

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	31 déc.2017	31 déc.2016
Capital social		4 329	4 329
Primes d'émission et d'apport		83 870	83 870
Réserves et report à nouveau		-68 961	-64 485
Actions propres		-4 241	-5 722
Résultat consolidé (part du Groupe)		-4 288	-1 092
Capitaux propres (part du Groupe)		10 709	16 900
Intérêts minoritaires		-383	375
Capitaux propres	Note 20	10 326	17 274
Emprunts et dettes financières à long terme	Note 21	1 687	3 416
Provisions non courantes	Note 22	791	696
Dettes non courantes		-	-
Passifs d'impôt différés	Note 14	349	264
Passifs non courants		2 827	4 376
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	Note 21	1 631	480
Provisions courantes		-	-
Fournisseurs et autres créditeurs		26 077	40 612
Autres dettes et passifs courants	Note 23	10 756	11 425
Passifs courants		38 464	52 517
TOTAL DU PASSIF		51 617	74 168

Tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2017 et 2016

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 déc.2017	31 déc.2016
Résultat net		-4 740	-1 316
<i>Ajustements pour :</i>			
Dotations aux amortissements des immobilisations		2 861	1 642
Pertes de valeur	Note 11	-	-
Autres éléments non courants sans incidence sur la trésorerie	Note 8	109	-146
Coût de l'endettement		48	-86
Quote-part dans les entreprises associées		-	-48
Résultat de cession d'immobilisations		-2 711	-1 568
Flux de trésorerie des activités cédées ou destinées à être cédées		2 916	115
Flux de trésorerie des activités à céder	Note 5	-	-
Coûts des paiements fondés sur des actions		258	37
Charges d'impôts	Note 10	120	97
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement		-1 139	-1 273
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 24	-1 722	-4 482
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		-2 861	-5 755
Intérêts payés		-48	86
Impôt sur le résultat payé		-506	-275
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		-3 414	-5 944
Produits de cession d'immobilisations corporelles		-	-
Évaluation à la juste valeur des équivalents de trésorerie		-	-
Produits de cession d'actifs financiers		-	-
Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée		5 635	6 303
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise		-606	-1 767
Acquisition d'immobilisations		-1 457	-1 279
Variation des actifs financiers		103	80
Variation des fournisseurs d'immobilisations		-134	-398
Incidence des variations de périmètre		-2	-
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		3 538	2 940
Produits de l'émission d'actions		-95	3
Rachat d'actions propres		36	97
Nouveaux emprunts	Note 21	-	1 576
Remboursements d'emprunts		-607	-
Variation des autres dettes financières		-676	-406
Dividendes payés aux minoritaires		-13	-19
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-1 355	1 251
Incidence des variations de taux de change		91	9
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-1 139	-1 743
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1^{er} janvier		5 690	7 434
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE FIN DE PÉRIODE		4 551	5 690

Tableau de variation des capitaux propres consolidés des exercices 2017 et 2016

	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Actions propres	Réserve options et actions gratuites	Pdts et charges en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<i>en milliers d'euros</i>										
Au 1er Janvier 2016	2 959 558	4 439	127 881	- 6 731	816	- 49 728	- 54 630	22 045	- 70	21 975
Dividendes versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	- 19	- 19
Levée d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions ⁽¹⁾	- 73 470	- 110	-	- 1 812	-	-	-	- 1 923	-	- 1 923
Traitement des options et actions gratuites ⁽²⁾	-	-	-	-	37	-	-	37	-	37
Variation périmètre	-	-	-	-	-	- 2 370	-	- 2 370	719	- 1 651
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	202	-	202	- 31	171
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	- 1 092	- 1 092	- 224	- 1 316
Résultat global	-	-	-	-	-	202	- 1 092	- 890	- 255	- 1 145
Au 31 décembre 2016	2 886 088	4 329	127 881	- 8 544	854	- 51 896	- 55 722	16 900	375	17 274
Dividendes versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	- 441	- 441
Levée d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions ⁽¹⁾	-	-	-	1 482	-	-	-	1 482	-	1 482
Traitement des options et actions gratuites ⁽²⁾	-	-	-	-	258	-	-	258	-	258
Variation périmètre	-	-	-	-	-	-	- 3 769	- 3 769	150	- 3 620
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	128	-	128	- 13	114
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	- 4 288	- 4 288	- 452	- 4 740
Résultat global	-	-	-	-	-	128	- 4 288	- 4 160	- 466	- 4 626
Au 31 Décembre 2017	2 886 088	4 329	127 881	- 7 062	1 111	- 51 769	- 63 779	10 709	- 383	10 326

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2017, AdUX SA détient 63 354 actions propres auxquelles s'ajoutent 42 155 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité.⁽²⁾ Cf. note 26 sur les plans d'options de souscriptions d'actions et d'attributions d'actions gratuites.

Notes sur les comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice 2017, ainsi que les notes afférentes, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de AdUX SA, arrêtés lors de sa réunion du 13 mars 2017 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

Note 1. Événements marquants

1.1. Stratégie de recentrage des activités

Le Groupe a poursuivi la réorganisation de son périmètre en 2017 et opté pour une stratégie de recentrage autour des activités de Native Advertising (Quantum) de Drive to Store (AdMoove) et du Social Marketing (AdPulse). A travers ses offres, AdUX s'est positionné sur les dernières tendances de la publicité sur internet : la publicité discrète et intégrée au contenu éditorial, la publicité sur mobile géociblée et la publicité sur réseaux sociaux.

Pour asseoir ce positionnement autour de la publicité non intrusive pour les internautes, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 4 mai 2017 a décidé de modifier la dénomination sociale d'HiMedia et d'adopter comme nouvelle dénomination sociale "AdUX".

Le repositionnement et recentrage du groupe s'est achevé fin 2017, avec la cession de ses activités de régie traditionnelle en Espagne et en Italie, après la vente de ses activités en Amérique hispanophone pendant l'été :

- Dans le cadre d'un accord conclu avec le groupe Prisa le 3 août 2017, AdUX S.A. a vendu la participation qu'elle détenait dans la société latino-américaine Latam Digital Ventures (60%), pour un prix de 2,7 millions euros cash-free.
- AdUX a réalisé le 28 décembre 2017, la cession à son management local de 51% de sa filiale espagnole (HiMedia Espana Publicidad Online) pour 1 € symbolique, conduisant à la perte de contrôle de celle-ci, opération qui a été réalisée postérieurement à la fusion des trois structures espagnoles existantes.
- Enfin AdUX S.A. a accepté le 26 décembre 2017 une offre engageante concernant l'acquisition de son activité historique de régie publicitaire en Italie. Suite à l'acceptation de cette offre engageante, le contrat de transfert d'activité a été conclu entre Hi-Media Italia SRL et Italiaonline SPA le 14 février 2018 (cf. Note « Événement intervenus depuis le 31 décembre 2017). Compte tenu des modalités, le prix de vente définitif sera déterminé au plus tard fin juin 2018.

Conformément à la norme IFRS 5, les résultats de l'exercice 2017 de ces activités ainsi que le résultat de cession de celles-ci ont été présentés en « résultat des activités cédées ou destinées à être cédées » au sein du compte de résultat (cf Note 5).

Le périmètre cible est désormais détourné, le groupe est concentré sur des activités saines, technologiques et en croissance. Le chiffre d'affaires de ces activités, sur la base desquelles le groupe va concentrer son développement durant les prochaines années s'élève à 34,2 millions d'euros en 2017. Les pays concernés sont la Suède, la Belgique, la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal avec des projets de croissance organique en Allemagne et au Royaume Uni.

1.2. Autres événements marquants

AdUX SA a résilié par anticipation le bail de ses locaux situés 6, place du Colonel Bourgoïn à Paris en date du 10 juillet 2017, avec effet au 17 juillet 2017. AdUX S.A. demeure cependant occupant des locaux, en qualité de sous-locataire du locataire principal, pour une durée de 12 mois à compter de la date de résiliation du bail.

La franchise de loyers dont bénéficiait la société, précédemment étalée sur la durée du bail, a été reprise, représentant un produit de 0,9 M€ constaté en diminution des loyers de l'exercice ; dans le même temps, les mises en rebut et amortissements complémentaires constatés au regard de la nouvelle échéance du bail ont représenté un montant de 0,8 M€ sur l'exercice.

AdUX a poursuivi son désengagement de HiPay Group au cours de l'exercice 2017. Au 31 décembre 2017, AdUX détient 25 460 actions HiPay Group représentant autant de droits de vote, soit environ 0,51% du capital et des droits de vote de cette société.



Note 2. Principes et méthodes comptables

2.1. Entité présentant les états financiers

AdUX (« La Société ») est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé 6, Place colonel Bourgoïn, 75012 Paris. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

2.2. Base de préparation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2017 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants :

- les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur,
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur,
- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur,
- les passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie, évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

Les principes et méthodes comptables exposés ci-dessous ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des changements de méthodes comptables relatifs à l'application des nouvelles normes et amendements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et listés ci-après.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Le Groupe AdUX a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exception des éléments ci-après :

Application des nouvelles normes et interprétations

- L'application par le Groupe des normes et interprétations suivantes, adoptées par l'Union européenne et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, est sans impact majeur sur les états financiers du Groupe :
 - o Amendements à IAS 16 et IAS 38 pour clarifier les modes d'amortissement acceptables
 - o Amendements à IAS 19 concernant la cotisation des membres du personnel
 - o Amendements à IFRS 11 – comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
 - o Améliorations annuelles des IFRS du cycle 2010 – 2012
 - o Améliorations annuelles des IFRS du cycle 2012 – 2014
 - o Amendements à IAS 27 – Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels
 - o Amendements à IAS 1 - « Disclosure initiative » Présentation des états financiers
 - o Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes non-réalisées

Ces normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

Normes publiées par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire

- Les principes appliqués par le Groupe ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 :
 - IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »
Cette nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu est appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 29 octobre 2016, est applicable au 1er janvier 2018.
- Une analyse a été menée aux bornes du Groupe afin d'évaluer les impacts de l'application de cette norme. Les principales problématiques analysées concernent la distinction agent / principal et la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement. En l'état actuel de ses analyses, le groupe n'attend pas d'impact significatif sur la comptabilisation de son chiffre d'affaires. Le Groupe ne prévoit pas d'appliquer IFRS 15 par anticipation.
 - IFRS 9 et compléments à IFRS 9 « Instruments financiers » :
IFRS 9 modifie les conditions de comptabilisation des opérations de couverture et les grandes catégories comptables d'actifs et passifs financiers : compte tenu de la nature des transactions du Groupe, il n'est pas attendu de modification sensible à ce titre. IFRS 9 modifie également la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus les pertes encourues.
 - IFRS 16 « Contrats de locations » :
Cette norme introduit des dispositions affectant significativement la représentation comptable des locations ainsi que des agrégats financiers chez les locataires. Les locataires comptabiliseront l'ensemble de leurs contrats de location, à la livraison par le bailleur du droit d'usage, comme un actif en contrepartie d'un passif financier de façon similaire à une location-financement sous IAS 17. Outre le bilan, seront modifiés le compte de résultat (amortissements et intérêts au lieu de charges opérationnelles, accélération de la charge résultant de la composante intérêts) et le tableau des flux de trésorerie (seuls les intérêts continueront à affecter les flux d'exploitation, les flux d'investissement ne seront pas modifiés tandis que le remboursement de la dette affectera les flux de financement).
- Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de cette nouvelle norme sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

2.3. Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées si nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

2.3.1. Entreprises sous contrôle exclusif

Les entreprises sous contrôle exclusif direct ou indirect de AdUX SA sont intégrées globalement.

2.3.2. Entreprises associées (entreprises mises en équivalence)

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

2.3.3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.4. Monnaie étrangère

2.4.1. Transactions en monnaie étrangère

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères d'une entité donnée sont comptabilisés en résultat opérationnel ou en résultat financier de l'entité selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros aux taux de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat et flux de trésorerie exprimés en devises étrangères sont convertis aux taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion dans les comptes consolidés.

2.4.2. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion au sein des capitaux propres.

2.5. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels, notamment :

- Les goodwill et les tests de dépréciation afférents,
- Les titres mis en équivalence,
- Les actifs incorporels acquis,
- Les impôts différés actifs,
- Les dépréciations de créances clients,
- Les provisions pour risque,
- La charge de stock-options et actions gratuites,
- Les instruments financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Compte-tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est directement comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

2.6. Immobilisations incorporelles

2.6.1. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle sur une entité existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. Pour apprécier le contrôle, le Groupe tient compte, s'ils sont substantiels de ses droits de vote potentiels et de ceux détenus par d'autres parties, afin de déterminer s'il a le pouvoir. Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer, telles que des clauses d'ajustement de prix activées en fonction de l'atteinte de certains critères de performance, est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 2.8 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les goodwill se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

2.6.2. Autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement y compris ceux relatifs aux logiciels et aux nouveaux sites ou nouvelles versions de sites sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel une fois achevé ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut-être évalué de façon fiable.

Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces actifs incorporels sont amortis sur la durée d'utilisation estimée en fonction de la consommation des avantages économiques qui leur sont liés. Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la société et il doit être probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise.

Ces immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de licences et logiciels et de relations clients. Les licences, logiciels et relations clients, qui ont une durée d'utilité finie, sont amortis sur une durée comprise entre 3 et 8 ans.

2.7. Immobilisations corporelles

La valeur d'origine des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	4 à 8 ans

2.8. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

2.8.1. Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

2.8.2. Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit Groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée

au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un Groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du Groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du Groupe d'unités).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.9. Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel.

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à ces tiers et si la société d'affacturage prend notamment en charge le risque de crédit, le risque de taux et de délai de recouvrement.

Le risque de crédit correspond au risque de non recouvrement de la créance. Dans le cadre des contrats déconsolidant des entités du Groupe, le risque de crédit est supporté par la société d'affacturage, ce qui signifie que le Groupe n'est plus exposé aux risques de recouvrement de la facture et par conséquent la cession est réputée sans recours.

Le risque de taux et de délai de recouvrement correspond au transfert du risque financier lié à l'allongement de la durée de recouvrement des créances et au coût de portage y afférents. Dans le cadre des contrats déconsolidant des entités du Groupe, le taux de commission pour une cession donnée est uniquement ajusté en fonction de l'EURIBOR et du délai de règlement de la cession précédente. La commission de financement est d'ailleurs payée en début de période et n'est pas modifiée par la suite.

Le risque de dilution technique est lié au non paiement de la créance pour cause de défauts constatés sur les services rendus ou de litiges commerciaux. Pour chaque contrat déconsolidant signé par les entités du Groupe, la réserve de garantie ne couvre pas les risques généraux ni le risque de délai de paiement ; le fond de garantie est constitué pour couvrir les débits (avoirs...) de dilution technique.

2.10. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments immédiatement liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives telles les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie ainsi que le compte de trésorerie disponible chez le factor.

Les actifs financiers courants ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie et détenus dans la perspective de transactions futures sont valorisés à la juste valeur et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.11. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et leur valeur nette comptable, soit leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ne sont plus amortis.

2.12. Capital

2.12.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.



2.12.2. Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

2.13. Emprunts

Tous les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue qui correspond au coût, net des frais directement attribuables à ces emprunts. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt. En outre, si l'emprunt comprend un instrument dérivé incorporé (dans le cas, par exemple, d'une obligation échangeable) ou s'il comprend une composante de capitaux propres (dans le cas, par exemple, d'une obligation convertible), alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette, donc une fois que l'instrument dérivé incorporé ou la composante de capitaux propres ont été séparés. En cas de changement des flux de trésorerie futurs attendus (par exemple, remboursement anticipé non prévu initialement), alors le coût amorti est ajusté par contrepartie du résultat pour refléter la valeur des nouveaux flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

2.14. Instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés dans le but de gérer les expositions aux risques financiers. Tous les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur : initialement à la date de souscription du contrat et ultérieurement lors de chaque clôture. Le traitement des gains ou pertes de réévaluation dépend de la désignation ou non du dérivé comme instrument de couverture, et, si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisées en résultat financier durant la période à laquelle elles se rapportent. Les justes valeurs sont basées sur les valeurs de marché pour les instruments cotés ou sur des modèles mathématiques, tels que les modèles de valorisation d'options ou des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et présentées en réserves au sein des capitaux propres pour la partie efficace des variations de juste valeur des instruments ; et en résultat pour les gains et pertes qui se rapportent à la partie inefficace. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont ensuite recyclés au compte de résultat en fonction de l'impact au compte de résultat des éléments couverts.

2.15. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actuelle du plus faible coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, une provision est également comptabilisée pour les contrats d'achats existant dans la société acquise présentant des conditions défavorables par rapport à celles du marché à la date d'acquisition.

2.16. Avantages du personnel

2.16.1. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

2.16.2. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est, le cas échéant déduite. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

2.16.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs ; et que les personnes concernées ont été informées avant la date de clôture. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

2.16.4. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

2.16.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La charge afférente est recalculée à chaque clôture en fonction des niveaux d'atteinte des critères de performance et du taux de turnover. Pour déterminer la charge future attendue sur ces plans, les paramètres sont réactualisés à chaque clôture en fonction des réalisations passées et de la meilleure estimation du management à cette date. Les paramètres définitifs pourront donc s'avérer différents de ceux initialement estimés.

i. Instruments dénoués par émission d'actions AdUX

Pour valoriser ces instruments, le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes. Les modifications des conditions de marché postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale. En particulier, les plans d'attribution d'actions gratuites sont évalués sur la base du cours de l'action AdUX au jour du Conseil d'Administration qui a décidé de l'attribution de



ces actions gratuites en tenant compte de la période d'incessibilité de l'action après l'acquisition des droits et du dividende attendu.

La juste valeur de ces instruments, déterminée à la date d'attribution, est comptabilisée en charge, en contrepartie des capitaux propres, et répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

La charge cumulée relative à ces instruments est ajustée à chaque arrêté en fonction de la réactualisation des taux d'atteinte de performance et de présence. Cette différence est constatée en compte de résultat.

ii. Instruments dénoués par remise de numéraire

La charge, évaluée à la date d'attribution, est répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. La contrepartie de cette charge est une dette. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

Lorsque ces plans sont issus d'acquisitions de filiales, la durée de vie estimée de l'instrument est calculée sur la base des plans initialement attribués aux salariés.

La charge cumulée relative à ces instruments est réévaluée à chaque arrêté. Le cas échéant, la différence de valorisation est constatée en compte de résultat.

2.17. Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, le Groupe présente une information sectorielle, basée sur le reporting interne, telle qu'elle est régulièrement examinée par la Direction du Groupe pour évaluer la performance de chaque secteur et leur allouer des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges (y compris les produits et les charges liés aux transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Compte tenu de cette définition, les secteurs opérationnels chez AdUX correspondent aux secteurs d'activité suivants :

- Native Advertising (Quantum), Drive to Store (Admoove) et Social Marketing (Adpulse)
- Autres activités comprenant les activités historiques résiduelles notamment

Cette identification est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

En conséquence, le Groupe fournit en Note 25 les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires sectoriel et la marge sectorielle
- des rapprochements des totaux des informations sectorielles avec les montants correspondants du Groupe.

Aucun actif ni passif n'est affecté aux secteurs dans le système interne de suivi des résultats.

2.18. Chiffre d'affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires brut ou net

Selon IAS 18-7 / 18-8, l'entreprise qui agit en tant que principal dans la transaction reconnaît en chiffre d'affaires les montants facturés aux clients finaux. Afin de déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou au contraire en tant qu'agent, il convient d'évaluer les risques et responsabilités pris par l'entreprise pour livrer les biens ou rendre les services. Dans cette optique, AdUX s'est référé à la norme EITF 99-19, dans le cadre de l'application des IFRS, qui donne une liste d'indicateurs pour déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou agent. Pour la reconnaissance du chiffre d'affaires brut, AdUX s'est assuré que les indicateurs démontrant que la Société agit en tant que principal étaient bien présents dans les transactions effectuées avec ses clients, annonceurs ou internautes.

L'activité de régie publicitaire consiste à proposer aux annonceurs une prestation globale relative à leurs campagnes publicitaires sur les sites Internet avec lesquels AdUX a signé un contrat de régie. A ce titre, AdUX intervient généralement comme prestataire unique de l'annonceur et non comme commissionnaire. L'annonceur n'a donc, dans ce cas, aucune relation contractuelle avec le site support. Le prix de la prestation facturée à l'annonceur comprend de façon indissociable le prix de l'espace publicitaire, le conseil quant aux choix des supports ainsi que le coût des prestations techniques de mise en ligne, de diffusion ainsi que de suivi de la campagne (tant en termes quantitatif que qualitatif) et le recouvrement des factures émises. Le chiffre d'affaires correspond donc aux montants facturés aux annonceurs.

Au titre de certains contrats, AdUX intervient en tant que simple apporteur d'affaires et diffuseur de la campagne. Le site internet ainsi représenté assure alors lui-même la facturation à l'annonceur, ainsi que le recouvrement des campagnes. AdUX n'intervenant qu'en tant qu'agent, le chiffre d'affaires correspond dans ce cas à la commission facturée par AdUX au site internet.

Activités

Comme indiqué dans la Note 1. Evénements marquants, le Groupe a poursuivi la réorganisation de son périmètre en 2017 et opté pour une stratégie de recentrage autour des activités de Native Advertising (Quantum) de Drive to Store (Admoove) et du Social Marketing (AdPulse). A travers ses offres, AdUX s'est positionné sur les dernières tendances de la publicité sur internet : la publicité discrète et intégrée au contenu éditorial, la publicité sur mobile géociblée et la publicité sur réseaux sociaux.

✓ Quantum (native advertising) en France, en Belgique, en Espagne et en Italie

Le native advertising est un format de publicité non-intrusif qui s'intègre parfaitement au média sur lequel elle est affichée. Une publicité native sur page web cherchera à imiter sa charte graphique, sa police, sa taille, etc.

La plateforme Quantum permet de gérer ces formats et cette approche sur mesure à l'échelle de milliers de différents sites internet qui en assurent la diffusion, et de milliards d'objets publicitaires achetés et vendus chaque mois en mode programmatique (bourse électronique d'échange). Quantum permet de gérer de façon automatisée et standardisée la conception (CMS), la vente et la diffusion (SSP) des objets publicitaires qui vont ensuite s'afficher de façon particularisée sur chaque media online.

Le chiffre d'affaires de cette activité correspond aux montants facturés aux agences, aux annonceurs ou aux plateformes automatisées.

✓ Admoove (geo marketing, drive to store) en France, en Belgique et en Suède

AdMoove est un spécialiste du géo marketing digital.

AdMoove utilise des données collectées à grande échelles afin de diffuser des publicités adaptées et géociblées auprès des mobinautes, et ainsi générer du trafic dans des lieux de ventes physiques : grande distribution, enseignes d'habillement, restauration rapide, concessions automobiles, agences bancaires etc....

Après les campagnes de ciblage et reciblage, l'interprétation des données de géolocalisation des internautes en mode « opt in » et conforme au RGPD permet de mesurer le trafic additionnel généré sur les points de vente. En effet dans sa quête de réduction de l'intrusion publicitaire, le groupe AdUX a décidé de mettre fin à la collecte en continu des données de géolocalisation pour s'appuyer uniquement sur des données « opt in » issues des serveurs de publicité.

Anticipant une exigence et un rejet plus important des consommateurs vis-à-vis du tracking publicitaire, AdUX a souhaité accompagner les principes du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) pour réconcilier l'utilisateur avec la publicité digitale.

Le chiffre d'affaires de cette activité correspond aux montants facturés aux agences, aux annonceurs ou aux plateformes automatisées soit au titre de certains contrats à la commission facturée par AdUX au site internet.

✓ Adpulse (social marketing) en France

AdPulse est un spécialiste du contenu de marque ("brand content"), contenu sponsorisé original, non promotionnel et engageant, permettant une diffusion virale sur Facebook et Instagram. Une publicité virale est une publicité dont l'audience est obtenue à travers le partage et la recommandation d'internautes. L'intérêt d'une publicité virale pour un annonceur est double : premièrement elle génère un fort taux de réponse et d'engagement des utilisateurs et deuxièmement elle ne génère aucun coût d'achats d'espace média.

En diffusant ces contenus sur les réseaux sociaux, les annonceurs accèdent au segment le plus dynamique des usages digitaux.



AdPulse propose des services d'écoute des tendances sociales, de création et de diffusion de contenus de marque (brand content).

Le chiffre d'affaires de cette activité correspond aux montants facturés aux agences, aux annonceurs ou aux plateformes automatisées.

✓ Autres activités publicitaires

Les activités publicitaires diverses sont principalement constatées dans les pays suivants : Belgique, France et Portugal. Elles sont principalement basées sur une activité de régie publicitaire qui consiste à proposer aux annonceurs une prestation globale relative à leurs campagnes publicitaires sur les sites Internet avec lesquels AdUX a signé un contrat de régie.

Le chiffre d'affaires de ces activités correspond soit aux montants facturés aux agences, aux annonceurs ou aux plateformes automatisées soit au titre de certains contrats à la commission facturée par AdUX au site internet.

2.19. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, additionné à tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits (ou augmentés) dans la proportion où il n'est plus désormais probable (où il redevient probable) qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

2.20. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les charges de stocks options et actions gratuites et les autres produits et charges non courants. Les autres produits et charges non courants comprennent le cas échéant les dépréciations des goodwills et autres immobilisations acquises, les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration, les charges liées à des litiges commerciaux, des ruptures exceptionnelles de contrats ou défaillances de partenaires.

2.21. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté du nombre d'actions propres détenues. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

ajusté du nombre d'actions propres détenues en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les options sur actions et les actions gratuites attribuées aux membres du management et du personnel.

Note 3. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil d'Administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

A chaque clôture, le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

Afin de limiter le risque de crédit, la société AdUX a souscrit un contrat d'assurance-crédit pour ses filiales françaises. Ce contrat d'assurance-crédit souscrit repose sur trois services : la prévention, le recouvrement, l'indemnisation.

- La prévention : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe la société en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients,
- Le recouvrement : en cas d'impayé, la société transmet le dossier contentieux constitué de l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire,
- L'indemnisation : la société sera indemnisée en cas d'insolvabilité de droit (procédure collective) ou insolvabilité de fait (non paiement non litigieux). La compagnie d'assurance supporte 95 % du montant hors taxe pour les principaux encours et 70% du montant hors taxe pour les clients en « non dénommé ». Le délai d'indemnisation est de 1 mois pour une insolvabilité constatée et de 6 mois maximum pour une insolvabilité de fait. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'impayé dans les 150 jours après échéance ou 30 jours en cas de procédure collective.

Par ailleurs, les sociétés AdUX, Admoove, Quantum, et Adysseum ont souscrit des contrats d'affacturage pour lesquels les principaux risques et avantages ont été transférés aux sociétés d'affacturage (cf. Note 2.9).

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est indiquée au sein des notes suivantes :

- Note 15 Autres actifs financiers
- Note 16 Clients et autres débiteurs
- Note 17 Autres actifs courants

3.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, certaines filiales du Groupe ont souscrit des contrats d'affacturage qui leur permettent d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

Le Groupe réalise des prévisions de trésorerie sur un an glissant et étant donné la position de trésorerie à la clôture, le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Au 31 décembre 2017, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	moins de 1 an	1-5 ans	Plus de 5 ans
Prêt à taux zéro pour l'innovation	1 868	1 868	480	1 388	-
Financement CIR / CICE	1 449	1 449	1 151	298	-
Intérêts courus sur emprunts	0	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et dettes sur immos	26 144	26 144	26 144	-	-
Dettes fiscales et sociales	9 507	9 507	9 507	-	-
Autres dettes	1 182	1 182	1 182	-	-
Découverts bancaires	0	-	-	-	-
Total	40 150	40 150	38 464	1 687	-

Les emprunts et dettes financières sont détaillés Note 21.

3.3. Risque de marché

3.3.1. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des variations du cours de change affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe est exposé à un risque de change sur l'activité de ses filiales basées aux Etats-Unis (HiMedia US LLC, Groupe HiMedia USA Inc.) et en Suède (HiMedia Sales) consolidées par intégration globale

100% des achats et des ventes, les dépenses d'investissements, les actifs et passifs de ces filiales ainsi que les goodwill afférents sont libellés respectivement en dollars et couronnes suédoises.



Les investissements du Groupe dans ses filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long terme par nature.

Sensibilité au taux de change	USD	SEK
Total actif	2 305	11 717
Total passif	-9 911	-1 080
Position nette	-7 605	10 636
Hypothèses de variation par rapport à l'euro	1%	1%
Impact sur le résultat avant impôt	-0,4	0,0
Impact sur les capitaux propres	0,0	0,0

3.3.2. Risque de taux d'intérêt

La société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

3.4. Catégorisation des instruments financiers

en milliers d'euros	Juste valeur par résultat	CATEGORIES				31 déc.2017	
		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers	-	896	98	-	-	993	993
Créances clients	-	-	15 859	-	-	15 859	15 859
Autres actifs courants	-	-	13 602	-	-	13 602	13 602
Actifs financiers courants	371	-	-	-	-	371	371
Trésorerie et équivalents	4 551	-	-	-	-	4 551	4 551
ACTIFS FINANCIERS	4 922	896	29 559	-	-	35 377	35 377
Emprunts et dettes financières	-	-	-	3 317	-	3 317	3 317
Dettes non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	-	-	26 077	-	26 077	26 077
Autres dettes et passifs courants	-	-	-	10 671	-	10 671	10 671
PASSIFS FINANCIERS	-	-	-	40 065	-	40 065	40 065

Hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers valorisés à la juste valeur après leur première comptabilisation se hiérarchisent de la manière suivante :

- Niveau 1 : Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur par compte de résultat en référence à des prix cotés sur des marchés actifs,
- Niveau 2 : Les instruments dérivés sont évalués en référence à des paramètres observables sur des marchés actifs,
- Niveau 3 : les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif et au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Note 4. Périmètre de consolidation

4.1. Liste des entités consolidées

Dénomination sociale	Pays	% de détention directe et indirecte au 31/12/2017	% de contrôle au 31/12/2017	Méthode de consolidation	Date de création ou d'acquisition	Date de clôture
Sociétés créées						
AdUX Belgium SPRL (Hi-media Belgium SPRL)	Belgique	100%	100%	IG	09.03.00	31.12
AdUX Portugal (Hi-media Portugal LTDA)	Portugal	53,9%	53,9%	IG	31.10.00	31.12
Adysseum SARL	France	100%	100%	IG	13.05.02	31.12
HPMP SPRL	Belgique	100%	100%	IG	17.09.07	31.12
Allopass Scandinavia AB	Suède	100%	100%	IG	30.09.09	31.12
Hi-media Regions SAS	France	49%	49%	ME	06.12.12	31.12
Mobvious Italia SRL	Italie	100%	100%	IG	17.05.13	31.12
Quantum SAS	France	81%	81%	IG	23.04.14	31.12
Fotolog SAS	France	49%	49%	ME	15.05.14	31.12
HiMedia Advertising SAS	France	100%	100%	IG	02.12.14	31.12
Adexpert SPRL	Belgique	50,1%	50,1%	IG	06.06.14	31.12
Admoove SAS	France	100%	100%	IG	02.12.11	31.12
Hi-Media LLC	USA	100%	100%	IG	27.11.07	31.12
Quantum Native Solutions Italia SRL	Italie	81%	100%	IG	22.12.15	31.12
Quantum Advertising España SL	Espagne	81%	100%	IG	14.07.16	31.12
Quantum Belgium	Belgique	100%	100%	IG	2017.12.27	31.12
Hi Media España Publicidad	Espagne	49%	49%	ME	2016.09.22	31.12
Sociétés acquises						
Hi-media Deutschland AG	Allemagne	45%	45%	ME	30.04.01	31.12
Hi-media Sales AB	Suède	100%	100%	IG	04.09.06	31.12
Groupe Hi-media USA Inc	USA	100%	100%	IG	27.11.07	31.12
Vivat SPRL	Belgique	100%	100%	IG	14.03.08	31.12
Hi-media Nederland BV	Pays-Bas	100%	100%	IG	31.08.09	31.12
Hi-media Italia SRL	Italie	100%	100%	IG	31.08.09	31.12
Pragma Consult SPRL	Belgique	45%	45%	ME	30.01.12	31.12

Note 5. Activités cédées ou destinées à être cédées

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées. En particulier, la norme impose que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- ✓ qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- ✓ fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte, ou
- ✓ est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Les entités latino-américaine (Latam Digital Ventures) , espagnoles et l'activité historique de régie publicitaire en Italie représentent des lignes d'activités majeures du Groupe et, par conséquent, remplissent la définition d'activités abandonnées. Ainsi, conformément à la norme IFRS 5, les résultats de l'exercice 2017 de ces activités ainsi que le résultat de cession de celles-ci ont été présentés en « résultat des activités cédées ou destinées à être cédées » au sein du compte de résultat.

Par conséquent, les actifs et passifs des entités cédées au 31 décembre 2017, composées des entités latino-américaine (Latam Digital Ventures) et Espagnoles (HiMedia España Publicidad Online) ont été décomptabilisés du bilan. Concernant les entités destinées à être cédées (exclusivement composées des activités historiques de régie publicitaire en Italie), les actifs et les passifs n'ont quant à eux pas été décomptabilisés du bilan au 31 décembre 2017 car le contrat conclu entre Hi-Media Italia SRL et Italiaonline SPA le 14 février 2018 concerne uniquement un transfert d'activité et pas une cession de l'entité juridique Hi-Media Italia SRL (cf. Note 1 – Evenements Marquants).

La norme impose que les résultats de ces activités soient présentés séparément dans le compte de résultat pour toutes les périodes comparatives. Ainsi, les données comparatives au 31 décembre 2016 ont été retraitées afin de présenter les résultats de ces activités cédées en « résultat des activités cédées ou destinées à être cédées » au sein du compte de résultat. De ce fait, le compte de résultat comparatif 2016 diverge de celui publié précédemment.

5.1. Compte de résultat des activités cédées ou destinées à être cédées pour les périodes du 31 décembre 2017 et 2016

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Chiffre d'affaires	15 191	19 827
Charges facturées par les supports	- 9 865	- 13 017
Marge brute	5 326	6 811
Achats	- 1 264	- 2 063
Charges de personnel	- 4 023	- 5 010
EBITDA	39	- 262
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	- 76	- 125
Résultat opérationnel courant (avant valorisation des stocks options et actions gratuites)	- 37	- 387
Valorisation des stock options et actions gratuites	-	-
Autres produits et charges non courants	- 2 778	124
Résultat opérationnel	- 2 816	- 262
Coût de l'endettement	- 14	- 145
Autres produits et charges financiers	66	67
Résultat des sociétés intégrées	- 2 764	- 340
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat avant impôt des activités cédées ou destinées à être cédées	- 2 764	- 340
Impôts	- 15	- 236
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées	- 2 778	- 576
Part des minoritaires des activités cédées ou destinées à être cédées	245	98
Dont Part du Groupe	- 2 533	- 478

Le compte de résultat des activités cédées ou destinées à être cédées pour les périodes du 31 décembre 2017 et 2016 correspond :

- aux gains et pertes des activités cédées ou destinées à être cédées 0,7m€,
- à la sortie des goodwill affectés à l'Espagne pour -6,3m€,
- au plus ou moins value liées aux cessions de ces activités pour 2,9m€,
- aux frais de cession des activités abandonnées ou destinées à être cédées -0,1m€.

Les montants liés aux services rendus par la Holding (Management fees) et aux licences de marques (Brand fees) relatifs aux activités cédées ou destinées à être cédées ont été éliminés.

5.2. Tableau des flux de trésorerie des activités cédées ou destinées à être cédées pour les périodes du 31 décembre 2017 et 2016

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS5, les «Flux de trésorerie des activités cédées ou destinées à être cédées» présentés au tableau des flux de trésorerie consolidé intègrent les actifs cédés ou destinés à être cédés, ainsi que les coûts directement liés aux opérations de cession de ces activités.

en milliers d'euros	31 déc.2017	31 déc.2016
Flux opérationnels liés aux activités non poursuivies	3 162	227
Flux d'investissements liés aux activités non poursuivies	-6	-18
Flux de financement liés aux activités non poursuivies	-240	-94

Note 6. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par activité se présente comme suit :

en milliers d'euros	Native / Drive to store / Social Marketing		Autres activités ⁽¹⁾		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	24 246	23 783	10 001	15 540	34 247	39 323

⁽¹⁾ « Autres activités » est composé notamment des activités traditionnelles de régie et de trading desk présentes en Belgique, au Portugal et de façon résiduelle en France

en milliers d'euros	France		Reste du Monde		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	21 094	25 125	13 154	14 198	34 247	39 323

Note 7. Charges de personnel

La ventilation des charges de personnel entre salaires, charges sociales et indemnités de fin de carrière se présente comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2017	31 déc.2016
Salaires	8 216	8 275
Charges sociales	3 150	3 504
Provision pour indemnités de fin de carrières	45	41
Charges de personnel	11 412	11 820

Les effectifs moyens varient comme suit :

	2017	2016
Effectif Moyen	199	193



Note 8. Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants s'élèvent à -0,2 million d'euros et correspondent essentiellement:

- A la plus-value de cession des titres HiPay et la revalorisation de la participation restante pour +0,8 million d'euros,
- Aux charges de restructuration pour -0,5 million d'euros et aux autres charges liées à des litiges et honoraires non courants pour -0,5 million d'euros.

Note 9. Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Produits de placement	47	8
Intérêts sur emprunt	-30	86
Autres éléments du résultat financier	-446	-314
Résultat financier	-430	-219

Note 10. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Impôts courants	- 10	- 450
Impôts différés	- 110	354
Impôts différés sur éléments non courants	-	-
(Charge)/Produit d'impôts	- 120	- 97
<i>Taux effectif d'impôt (%)</i>	-7%	-15%

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Taux d'imposition en France	33,33%	33,33%
(Charge)/Produit d'impôts théorique	- 15	- 35
<i>Eléments de rapprochement avec le taux effectif :</i>		
Effet changement de taux	-	-
Résultats imputés sur déficits reportables antérieurs préalablement non constatés	3	93
Reconnaissance / (dépréciation) d'impôts différés actifs sur déficits reportables antérieurs	-	-
Différence de taux d'imposition entre les pays	81	69
Effet des reports déficitaires de l'exercice non activés	- 268	- 379
Différences permanentes et autres éléments	- 224	253
Impôts sans base	303	97
(Charge)/Produit d'impôts réel	- 120	- 97
<i>Taux effectif d'impôt</i>	-7%	-15%

Les sociétés AdUX SA, HiMedia Advertising SAS et Adysseum SARL sont intégrées fiscalement.

Note 11. Goodwill

AdUX a réalisé le 28 décembre 2017, la cession à son management local de 51% de sa filiale espagnole (HiMedia Espana Publicidad Online) pour 1 € symbolique, opération qui comprend notamment la fusion des 3 structures espagnoles existantes. Le goodwill affecté affecté à l'UGT espagnole a par conséquent été sorti en totalité pour un montant de 6,3 millions d'euros.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	Var. change	Var. périmètre	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2017
Goodwill	103 635	-	-6 337	-	-	-	97 298
Impairments	-82 776	-	-	-	-	-	-82 776
Goodwill net	20 860	-	-6 337	-	-	0	14 522

11.1. Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT

La valeur nette comptable des goodwill affectés à chaque UGT se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	Réallocation	Var. change	Var. périmètre	Aug.	Dim.	31 déc.2017
Hi-media Belgique	4 065		-	-		-	4 065
Hi-media Espagne	6 337		-	-6 337		0	-
Admoove	1 891		-	-		-	1 891
Quantum	83		-	-		-	83
Hi-media Local (Suède)	8 483		-	-		-	8 483
Goodwill	20 860	-	-	-6 337	-	-	14 523

11.2. Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, un test de dépréciation sur l'ensemble de ces UGT a été effectué selon les mêmes modalités que les exercices précédents. Cette procédure, s'appuyant principalement sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur des unités génératrices de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : valeur d'utilité,
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés et projetés à l'infini : 4 ans (2018-2021 normative),
- taux de croissance à long terme : 1% à 2,5% (1% à 2,5 % en 2016),
- taux d'actualisation Europe : 8,6% à 11,2% (8,9 % à 11,1 % en 2016), en fonction des pays
- taux de croissance du chiffre d'affaires : compris entre -6.2% et +52 % par an sur la période 2018-2021, en fonction des pays, des activités et des lancements de nouveaux produits.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été calculé par la société selon les normes sur la base de données sectorielles et de données de source de marché pour le beta, le taux sans risque et la prime de risque et la dette. Le taux de croissance à long terme résulte d'une moyenne des estimations d'un échantillon représentatif des sources de marché.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Les variations des paramètres-clés utilisées dans cette analyse de sensibilité sont présentées ci-après :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux EBITDA	Taux de croissance CA *
	Taux utilisé	Var	Taux utilisé	Var		
AdUX Belgique	8,6%	+100 pts	1,0%	-100 pts	-50 pts	-10 %
Hi-media Local (Suède)	8,7%	+50 pts	1,0%	-50 pts	-50 pts	-5 %
Native et Drive to Store	11,2%	+200 pts	2,5%	-150 pts	-50 pts	-10 %

Les tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses ci-dessus à la fois séparément et deux par deux et les résultats n'ont pas amené de scénario probable où la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable.

*Correspond aux taux de croissance du chiffre d'affaires par année sur la durée du plan

Note 12. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement activés durant la période sont inscrits dans la ligne « Logiciels et licences » et correspondent principalement :

- à la poursuite des développements de la plateforme Quantum,
- à la poursuite des développements de la plateforme MapubFacile,
- aux développements des nouveaux format out-stream et rich media.

La valeur brute des immobilisations incorporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2017
Logiciels et licences	7 239	-120	986	326	-278	8 153
Marques	4 351	-517	-8	-	-	3 826
Relation client	657	-	-	-	-	657
Immobilisations en cours	245	-	-1 002	1 012	-	255
Autres	1 317	-0	-0	-0	-877	439
Total	13 809	-637	-24	1 338	-1 155	13 331

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2017
Logiciels et licences	6 286	-120	-	1 611	-134	7 643
Marques	4 277	-517	-	-	-	3 760
Relation client	520	-	-	-	-	520
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Autres	1 312	-0	-	1	-874	439
Total	12 396	-637	-	1 612	-1 009	12 363

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Logiciels et licences	503	953
Marques	74	74
Relation client	137	137
Immobilisations en cours	255	245
Autres	0	4
Total	968	1 413

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie affectée à chaque UGT se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>		31 déc.2017	31 déc.2016
UGT	Actif		
Hi Media	Marque Hi Media	74	74
	Autres	-	-
Total		74	74

Note 13. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2017
Agencements et installations	1 587	-1	24	20	-1 083	547
Matériel de bureau et informatique	2 106	-9	-	88	-128	2 056
Mobilier	625	-6	-0	17	-55	582
Total	4 318	-16	24	125	-1 266	3 185

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc.2017
Agencements et installations	455	-0	-	951	-1 085	321
Matériel de bureau et informatique	1 998	-8	-	80	-103	1 967
Mobilier	547	-5	-	25	-41	526
Total	2 999	-14	-	1 056	-1 228	2 814

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Agencements et installations	226	1 133
Matériel de bureau et informatique	90	108
Mobilier	55	78
Total	371	1 319

Note 14. Impôts différés**14.1. Impôts différés actifs et passifs reconnus**

Le détail des impôts différés constatés en résultat est présenté en Note 10 ci-dessus.

Les sources d'impôts différés actifs et passifs nets reconnus au 31 décembre 2017 sont les suivantes, présentées nettes par entité fiscale :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Déficits fiscaux reportables	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Autres différences temporelles	14	54
Impôts différés actifs	14	54

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS NETS

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Immobilisations incorporelles	-	-
Autres différences temporelles	349	264
Impôts différés passifs	349	264

14.2. Impôts différés actifs non reconnus

Au 31 décembre 2017, les impôts différés actifs non reconnus sont principalement constitués de déficits fiscaux sur Groupe HiMedia USA pour 18,6 millions d'euros en base qui sont utilisables pendant 20 ans à compter de leur constitution, et du groupe d'intégration fiscal dont la tête est AdUX pour 51,2 millions d'euros en base, utilisables sans limitation de durée.

Note 15. Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2017, les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Titres mis en équivalence	111	111
Autres titres	861	1 080
Dépôts et cautionnements	133	293
Total	1 104	1 484

Note 16. Clients et autres débiteurs

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Clients et factures à établir	17 776	27 902
Dépréciation	-1 916	-1 801
Clients et comptes rattachés	15 859	26 101

La valeur nette comptable indiquée ci-dessus représente l'exposition estimée maximale au risque de crédit sur ce poste.

Au 31 décembre 2017, les contrats d'affacturages impliquent un transfert du risque de crédit : toutes les créances cédées ont été décomptabilisées (voir ci-après).

Le montant des créances cédées avec transfert de risque de crédit ainsi décomptabilisées au sens d'IAS 39 dans le cadre de contrats d'affacturage au 31 décembre 2017 s'élève à 4,8m€ contre 5,9m€ au 31 décembre 2016.



L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Non échues ^(*)	7 991	12 498
0-30 jours	1 585	2 582
31-120 jours	3 365	6 388
120-360 jours	1 788	2 515
+ d'un an	1 130	2 118
Clients et comptes rattachés	15 859	26 101

(*) Toutes les créances non échues sont d'échéance inférieure à un an.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Dépréciations : Solde au 1er janvier	1 801	1 910
Dotation de la période	756	212
Perte de valeur comptabilisée	-427	-321
Variation de périmètre	-213	0
Dépréciations : Solde au 31/12	1 916	1 801

La dépréciation correspond principalement à des créances échues pour lesquelles la recouvrabilité présente un risque au 31 décembre 2017.

i. Créances cédées sans transfert de risque de crédit

Au 31 décembre 2017 il n'existe pas de contrat d'affacturage sans transfert de risques.

ii. Créances cédées avec transfert de risque de crédit

Les conditions contractuelles des contrats d'affacturage des sociétés AdUX SA, Adysseum SARL, Quantum SAS et Admove SAS permettent le transfert des principaux risques et avantages liés aux créances cédées, et donc leur décomptabilisation du bilan. En effet, selon IAS 39, les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à ces tiers et si la société d'affacturage prend notamment en charge le risque de crédit, le risque d'intérêt et de délai de recouvrement (Note 2.9).

Note 17. Autres actifs courants

Tous les autres actifs courants sont d'échéance inférieure à un an.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à la quote-part de frais généraux relative à la période postérieure au 31 décembre 2017.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Actifs fiscaux et sociaux	10 131	9 496
Créances vis-à-vis des parties liées	316	439
Charges constatées d'avance	253	706
Fonds de garantie Factor	262	608
Autres	2 893	2 740
Autres actifs courants	13 856	13 988

Le poste Actifs fiscaux et sociaux est principalement constitué des créances de TVA et des créances de CIRE et CICE.

Note 18. Actifs financiers courants

Ce poste est principalement composé des titres HiPay. Ces titres ont été désignés par le Groupe comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans la mesure où leur performance est suivie sur la base de leur juste valeur, conformément à la stratégie du Groupe.

Note 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Parts d'OPCVM	-	-
Trésorerie disponible chez le factor	-	-
Disponibilités	4 551	5 690
Trésorerie et équiv. de trésorerie	4 551	5 690

Note 20. Capitaux propres

Pour la variation des capitaux propres consolidés du Groupe, se reporter en page 56 ci-dessus.

La valeur nominale de l'action AdUX s'élève à 1,50 €.

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS. Elle consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel ou futur ainsi que de la distribution de dividendes.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe. La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors-groupe de AdUX Portugal, Adexpert et Quantum. Elle varie essentiellement en fonction des évolutions des réserves et résultats de ces filiales.

Les capitaux propres part du Groupe comprennent le capital social de AdUX SA, diminué des titres d'autocontrôle détenus, ainsi que les réserves et résultats accumulés par le Groupe.

Le Groupe a la volonté de faire participer les salariés au capital via l'attribution de stock-options et d'actions gratuites.

Note 21. Emprunts et dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	solde au bilan au 31 déc.2017		<i>Monnaie d'émission</i>	<i>Échéance</i>	<i>Taux effectif</i>
	Non courants	Courants			
Prêt à taux zéro pour l'innovation	1 388	480	EUR	2021	0
Financement CIR / CICE	298	1 151	EUR	2019	Variable
Total	1 687	1 631			

Note 22. Provisions non courantes

22.1. Détail des provisions non courantes

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Provisions pour risques et charges	139	125
Indemnités de fin de carrière	652	571
Provisions non courantes	791	696



22.2. Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2016	Dot. Période	Reprise non utilisée	Reprise Utilisée	31 Déc.2017
Provisions pour risques et charges	125	104	-7	-83	139

Les provisions pour risques et charges sont essentiellement liées à des litiges commerciaux et prud'homaux.

22.3. Avantages du personnel

Les engagements du groupe concernent principalement les entités françaises. L'évaluation de ces derniers est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements ont été calculés conformément aux dispositions de la convention collective de la Publicité pour AdUX et ses filiales

La provision relative aux engagements de retraite du Groupe évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Valeur actualisée des obligations au 1 ^{er} janvier	571	569
Coût des services rendus et coût financier	92	67
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	- 11	- 64
Variation de périmètre		
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	652	571

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite pour les entités françaises à la clôture sont les suivants :

	2017	2016	2015
Taux d'actualisation	1,30%	1,40%	2,00%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite (Cadres)	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite (Non Cadres)	62 ans	62 ans	62 ans
Table de survie	INSEE F 2010	INSEE F 2010	INSEE F 2010

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Note 23. Autres dettes et passifs courants

Les autres dettes sont principalement d'échéance inférieure à un an.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Dettes fiscales et sociales	9 507	9 704
Dettes sur immobilisations	68	202
Produits constatés d'avance	85	131
Autres dettes	1 097	1 388
Autres dettes courantes	10 756	11 425

Le poste Dettes fiscales et sociales est principalement constitué des dettes de TVA et de dettes envers des organismes sociaux.

Note 24. Détermination du besoin en fonds de roulement

Les autres mouvements sur les clients et autres débiteurs sont principalement liés au contrat d'affacturage déconsolidant chez AdUX SA au cours de l'exercice. Ce flux est présenté en flux de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 déc.2016	Eléments impactant la trésorerie	Autres mouvements	Mouvement de périmètre	Ecart de conversion	31 déc.2017
Clients et autres débiteurs	Note 16	26 101	- 3 979	310	- 6 318	- 254	15 859
Actifs fiscaux et sociaux	Note 17	9 496	816	- 171	- 10	-	10 131
Créances vis-à-vis des parties liées	Note 17	439	140	- 242	0	- 20	316
Charges constatées d'avance	Note 17	706	- 136	-	- 310	- 6	253
Autres créances	Note 17	3 348	440	- 640	- 8	14	3 155
Sous-totaux actifs (1)		40 088	- 2 719	- 743	- 6 646	- 265	29 715
Fournisseurs et autres crédoeurs		40 612	- 7 766	- 111	- 6 496	- 162	26 077
Dettes fiscales et sociales	Note 23	9 704	206	- 196	- 197	- 10	9 507
Dettes sur immobilisations	Note 23	202	-	- 134	-	-	68
Produits constatés d'avance	Note 23	131	- 25	-	- 21	- 1	85
Autres dettes	Note 23	1 388	605	-	- 54	- 842	1 097
Sous-totaux passif (2)		52 037	- 6 980	- 441	- 6 767	- 1 015	36 833
Besoin en fonds de roulement des activités cédées (3)			2 540				2 540
Besoin en fonds de roulement (1) - (2) - (3)		- 11 949	1 722	- 302	122	750	- 9 658

Note 25. Informations sectorielles

<i>en milliers d'euros</i>	Native / Drive to store / Social Marketing		Autres activités		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	24 246	23 783	10 001	15 540	34 247	39 323
Marge brute	12 460	12 164	5 458	7 852	17 918	20 016

Note 26. Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites**26.1. Options de souscriptions d'actions**

	Plan n°11	Plan n°12	Total
Date d'assemblée	03-mai-11	03-mai-11	
Date du Conseil d'Administration	31-janv-12	27-août-12	
Nombre total d'actions attribuées (avant regroupement)	385 000	105 000	490 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (avant regroupement)	159 620	64 600	224 220
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs (avant regroupement)	0	49 600	49 600
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés (avant regroupement)	159 620	0	159 620
Point de départ d'exercice des options	31-janv-14	27-août-14	
Date d'expiration	31-janv-22	27-août-22	
Prix de souscription (en euros) ⁽¹⁾	2,13	1,93	
Nombre d'options souscrites au 31/12/17	-	-	-

Données après regroupement d'actions et après ajustement consécutif à la distribution en nature des titres HiPay ⁽²⁾ :	Plan n°11	Plan n°12	Total
Options annulées durant la période	855	0	855
Nombre d'actions pouvant être souscrites après la clôture	25 092	10 155	35 247
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs	0	7 797	7 797
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires	25 092	0	25 092
Prix de souscription en €	13,55	12,28	

⁽¹⁾ Prix de souscription des options calculé au jour de l'attribution des options et correspondant à la moyenne pondérée des cours de bourse des 20 dernières séances (pour certains plans, un abattement de 5% a été effectué)

⁽²⁾ Dans le cadre de la distribution en nature de 80% des titres de HiPay Group en juin 2015, la société a ajusté le prix de souscription des options pour tenir compte de l'effet de cette distribution sur le cours de l'action AdUX. La société a également ajusté le nombre d'options attribués afin de préserver les droits des attributaires. Enfin, le nombre d'options prend en compte le regroupement d'actions effectué en juillet 2015 avec une parité de 1 action nouvelle pour 15 actions anciennes

Le nombre d'options et moyenne pondérée des prix d'exercice sont les suivants :

Information après regroupement d'actions	2017		2016	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture	36 102	13,19	37 470	13,21
Options attribuées durant la période	-	-	-	-
Options exercées durant la période	-	-	-	-
Options annulées durant la période	855	13,55	1 367	13,55
Options en circulation à la clôture	35 247	13,18	36 102	13,19
Options pouvant être exercées à la clôture	35 247	13,18	36 102	13,19

Les paramètres retenus pour la valorisation des plans d'options de souscription d'actions accordés après le 7 novembre 2002 sont les suivants :

Date du Conseil d'Administration	31 Janv 2012	27 Août 2012
Prix d'exercice de l'option (avant distribution des titres HiPay et regroupement)	2,13	1,93
Prix d'exercice de l'option (après distribution des titres HiPay et regroupement)	13,55	12,28
Juste valeur calculée du plan à la date d'attribution	228 611	47 250
Paramètres utilisés pour calculer la juste valeur :		
Volatilité attendue du prix de l'option	55%	51%
Durée de vie attendue	2 ans	2 ans
Dividende attendu sur les options	-	-
Taux d'option caduque retenu	-	-
Taux d'intérêt sans risque retenu	0.96%	0.10%

26.2. Attributions d'actions gratuites

	Plan n°28	Plan n°29 a	Plan n°29 b	Plan n°30 b	Total
Date d'assemblée	06-mai-14	04-mai-17	04-mai-17	04-mai-17	
Date du Conseil d'Administration	07-sept-15	04-mai-17	04-mai-17	12-déc-17	
Nombre total d'actions attribuées	66 000	29 300	17 500	39 000	151 800
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux exécutifs	-	-	-	-	-
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	48 500	29 300	17 500	39 000	134 300
Nombre d'actions annulées	16 500	-	-	-	16 500
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2017	-	-	-	-	-
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	49 500	29 300	17 500	39 000	135 300
Fin de la période d'acquisition	07-sept-18	04-mai-18	04-févr-19	12-déc-18	
Fin de la période de conservation	07-sept-19	04-mai-19	04-mai-19	12-déc-19	
Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	7,65	9,77	9,77	4,53	
Décôte d'incessibilité	oui	oui	oui	oui	
Juste valeur de l'action gratuite	6,51	9,02	8,49	4,18	

Note 27. Engagements hors-bilan**27.1. Engagements reçus**

AdUX ne bénéficie d'aucun engagement applicable au 31 décembre 2017.

27.2. Engagements donnés

AdUX S.A. a résilié par anticipation le bail de ses locaux situés 6, place du Colonel Bourgoïn à Paris en date du 10 juillet 2017, avec effet au 17 juillet 2017. AdUX S.A. demeure cependant occupant des locaux, en qualité de sous-locataire du locataire principal, pour une durée de 12 mois à compter de la date de résiliation du bail.

Par ailleurs, AdUX S.A. dispose d'un contrat de location longue durée pour une partie de son parc informatique. Ce contrat représente un loyer annuel de 204k€.

27.3. Litiges

- ✓ Des litiges prud'homaux sont nés avec des ex-salariés contestant la légitimité de leurs licenciements. La société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du juste fondement des actions des demandeurs.
- ✓ De la même manière, concernant les litiges commerciaux, la société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du risque associé à chacun de ces litiges.
- ✓ Par acte en date du 02 mai 2017, une société du secteur d'activité du Groupe a assigné la filiale Quantum SAS en référé pour obtenir la communication de documents en lien avec de prétendus actes de dénigrement commis à son encontre et une demande d'indemnité.
La demande d'indemnisation de 115k€ formulée par cette société en référé a d'ores et déjà été rejetée par le juge des référés par ordonnance du 08 décembre 2017.
Par acte en date du 18 mai 2017, cette même société a assigné Quantum SAS au fond pour obtenir sa condamnation à lui payer la somme de 1.7 millions d'euros au titre de dommages et intérêts pour de prétendus actes de concurrence déloyale et parasitaire.
Ces deux procédures sont en cours, Quantum SAS contestant leur bien-fondé et se réservant la possibilité de formuler toute demande reconventionnelle dans ce cadre, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2017.

Note 28. Événements intervenus depuis le 31 décembre 2017

Suite à l'offre acceptée par AdUX SA le 26 décembre 2017, un contrat de transfert d'activité a été conclu entre Hi-Media Italia SRL et Italiaonline SPA le 14 février 2018 pour la cession de l'activité historique de régie publicitaire en Italie. Compte tenu des modalités, le prix de vente définitif sera déterminé au plus tard fin juin 2018.

Note 29. Transactions entre parties liées**29.1. Rémunérations versées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice****29.1.1. Mandataires sociaux exécutifs**

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2017	31 déc.2016
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature)	234	308
Rémunération exceptionnelle	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-
Total	234	308

29.1.2. Mandataires sociaux non-exécutifs

La rémunération des mandataires sociaux non exécutifs est uniquement composée des jetons de présence pour un montant de 44.956€.

29.2. Transactions avec les filiales

AdUX SA facture à ses filiales des frais d'advertising, des frais de holding (management fees) ainsi que des frais de marque et des refacturations de personnel qui sont éliminés dans les comptes consolidés.

29.3. Autres parties liées

Au cours de l'exercice 2017, aucune opération significative, autre que celles mentionnées au paragraphe « Evénements marquants sur la période » n'a été réalisée avec :

- des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital d'AdUX SA,
- des membres des organes de direction, y compris les administrateurs,
- des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants ou actionnaires exercent le contrôle, une influence notable ou détiennent un droit de vote significatif.

Note 30. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	KPMG		Mazars		Autres CAC	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés						
- AdUX S.A.	107	85	123	105		
- Filiales intégrées globalement	34	37	35	44	17	30
Autres diligences et prestations liées à la mission de commissariat aux comptes						
- AdUX S.A.	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Total	141	122	158	149	17	30



advertising & user experience

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

AdUX S.A.

Siège social : 6 place du Colonel Bourgoïn - 75012 Paris

Capital social : € 4 329 132

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale des actionnaires de la société AdUX S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdUX S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des Goodwill (Notes annexes 1.1, 2.6.1, 2.8.2 et 11)**Risque identifié**

Au 31 décembre 2017, un montant net de 14,5 millions d'euros est comptabilisé dans le bilan consolidé au titre des goodwill.

La société effectue un test de dépréciation au moins annuellement. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de transaction.

L'évaluation de la valeur recouvrable fait appel à de nombreux jugements et estimations de la part de la direction et notamment l'appréciation de l'environnement concurrentiel, économique et financier des pays dans lesquels le Groupe opère, la capacité à réaliser les flux de trésorerie opérationnels découlant des plans d'affaires et les taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus dans le calcul des valeurs recouvrables.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension du processus mis en place par la direction d'AdUX pour la réalisation des tests de dépréciation et notamment la revue des flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur recouvrable.

Nous avons examiné si la méthodologie retenue par la direction pour calculer les valeurs recouvrables est appropriée et conforme aux normes comptables.

Pour apprécier la fiabilité des données issues du plan d'affaires entrant dans le calcul de la valeur recouvrable, nous avons :

- analysé le processus de constitution et d'approbation des plans d'affaires ;
- comparé les projections des plans d'affaires avec les plans d'affaires précédents ainsi que les résultats réels des exercices concernés ;
- effectué des entretiens avec les responsables financiers de la société pour évaluer les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses avec les explications obtenues ;
- comparé les principales hypothèses retenues par la direction sur le chiffre d'affaires par rapport aux données externes disponibles, telles que des études de marché ou notes d'analystes ;
- évalué les analyses de sensibilité effectuées par la société et effectué nos propres analyses de sensibilité sur les hypothèses clé pour apprécier les impacts éventuels de la variation de ces hypothèses sur les conclusions des tests de dépréciation ;
- réconcilié les données utilisées avec les plans d'affaires établis par la Direction Générale et approuvés par le Conseil d'administration.

Concernant les modèles utilisés pour la détermination des valeurs recouvrables, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes, évalué les méthodologies de détermination des taux d'actualisation et de croissance à long terme, comparé ces taux avec des données de marché ou des sources externes et recalculé ces taux avec nos propres sources de données.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés, qui présente les principales hypothèses utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables ainsi que les analyses de sensibilité des principales unités génératrices de trésorerie.

Reconnaissance du chiffre d'affaires (Note annexes 2.18, 6 et 25) :**Risque identifié**

Comme indiqué dans la note 2.18 de l'annexe, le chiffre d'affaires consolidé résulte de différents types d'activité : Quantum (Native advertising), Admoove (geo marketing, drive to store), Adpulse (social marketing) ainsi que d'autres activités publicitaires.

Les notes 6 et 25 de l'annexe aux comptes consolidés présentent également les revenus par segment opérationnel (activités de croissance et autres activités telles que décrites en note 2.17) et par zone géographique (France et reste du monde).

Pour réaliser ses activités publicitaires, le groupe a recours à des plateformes développées en interne ou à des prestataires externes.

La multiplicité des types d'activité, le recours à des plateformes développées par des prestataires externes et le volume de données à traiter rendent nécessaire l'utilisation de systèmes d'information complexes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit compte tenu de la volumétrie des flux et de la complexité des systèmes d'information utilisés pour la détermination du chiffre d'affaires.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté, conjointement avec nos experts en système d'information, en :

- la prise de connaissance des mesures de contrôle interne mises en place par la direction d'AdUX et la réalisation de tests des contrôles clé que nous avons estimés les plus pertinents ;
- la réalisation de tests des contrôles applicatifs automatiques sur les principales plateformes et outils de gestion que nous avons estimés les plus pertinents ;
- l'examen du rapport ISAE 3402 établi par l'auditeur du principal prestataire externe via lequel transite le chiffre d'affaires sur les procédures de contrôle interne mises en œuvre au sein de la plateforme ;
- la réalisation de tests de détail sur les écritures significatives relatives à la séparation des exercices.

Risque de liquidité (Note annexe 3.2.)

Risque identifié

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Comme indiqué en note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe réalise des prévisions de trésorerie sur un an glissant et étant donné la position de trésorerie à la clôture, le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Cette note communique également une ventilation des échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à moins d'un an, de un à cinq ans et supérieurs à cinq ans.

Pour financer son activité et sa croissance, le groupe dispose au 31 décembre 2017 d'une trésorerie d'un montant de 4,6 millions d'euros. La consommation nette de trésorerie des activités opérationnelles s'est élevée à 3,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2017 et 5,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2016.

Compte tenu du niveau de la trésorerie du groupe au 31 décembre 2017, de la consommation de trésorerie au cours des deux derniers exercices, de l'importance du jugement du Groupe dans l'établissement des prévisions de trésorerie et du caractère par nature incertain de ces prévisions, nous considérons le risque de liquidité comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension du processus mis en place par la direction du Groupe AdUX pour l'établissement de ses prévisions de trésorerie.

Pour apprécier le caractère raisonnable de ces prévisions, nous avons :

- apprécié la cohérence de ces projections avec les plans d'affaires du groupe ;
- effectué des entretiens avec la direction du groupe pour comprendre les hypothèses sous-jacentes, en lien avec les travaux réalisés par ailleurs sur les prévisions de flux de trésorerie notamment dans le cadre des procédures d'audit mises en œuvre au titre de l'évaluation des goodwill.

Activités cédées (Notes annexes 1.1 et 5)**Risque identifié**

Comme indiqué dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, durant l'exercice, le groupe a poursuivi la réorganisation de son périmètre, ce qui l'a conduit à :

procéder à la cession de sa participation dans la société latino-américaine Latam Digital Ventures le 3 août 2017,

procéder à la cession de 51% de sa filiale espagnole (HiMedia España Publicidad Online) le 28 décembre 2017,

accepter une offre engageante concernant son activité historique en Italie le 26 décembre 2017.

Ces opérations se sont déroulées selon les modalités décrites dans les notes 1.1 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le groupe a considéré que ces activités devaient être classifiées en tant qu'activités abandonnées au regard des critères décrits dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés. Par conséquent, les résultats de ces activités ont été présentés séparément dans le compte de résultat pour la période comparative. Ainsi, les données comparatives au 31 décembre 2016 ont été retraitées afin de présenter les résultats de ces activités cédées en « résultat des activités cédées ou destinées à être cédées » au sein du compte de résultat.

Compte tenu de l'importance de ces activités, du jugement requis dans l'appréciation de leur classification en tant qu'activités abandonnées et de l'impact de cette classification sur la présentation des comptes consolidés, nous avons considéré la comptabilisation de ces opérations comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de ces opérations, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la classification de ces activités en tant qu'activités abandonnées au regard de la documentation notamment juridique mise à notre disposition ;
- apprécier la conformité de la présentation de ces activités dans les comptes consolidés avec la norme comptable applicable ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes afférentes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdUX S.A. par l'assemblée générale du 21 avril 2000 pour le cabinet KPMG Audit IS et du 4 mai 2010 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG Audit IS était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 8ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 12 avril 2018

KPMG Audit IS

Frédéric Quélin

Associé

Courbevoie, le 12 avril 2018

Mazars

Guillaume Devaux

Associé



advertising & user experience

COMPTES ANNUELS 2017

Société anonyme au capital de 4 329 132 euros
6, Place colonel Bourgoïn – 75012 Paris
418 093 761 R.C.S. Paris
www.adux.com

Sommaire

Comptes de résultat des exercices 2017 et 2016.....	98
Bilans au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016	99
Note 1. Faits marquants de l'exercice 2017	102
1.1. Stratégie de recentrage des activités.....	102
1.2. Autres événements marquants	102
Note 2. Principes et méthodes comptables	103
2.1. Immobilisations incorporelles.....	103
2.2. Immobilisations corporelles.....	103
2.3. Immobilisations financières et comptes courants des filiales	103
2.4. Créances clients et comptes rattachés	104
2.5. Valeurs mobilières de placement	104
2.6. Titres d'autocontrôle	104
2.7. Provisions pour risques et charges	104
2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires	104
2.9. Présentation des charges d'achats d'espaces et charges de refacturation	105
2.10. Impôt sur les sociétés	105
2.11. Indemnités de départ en retraite	105
2.12. Droit individuel à la formation (DIF) et compte personnel de formation (CFP)	105
2.13. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)	105
Note 3. Immobilisations incorporelles	106
Note 4. Immobilisations corporelles	106
Note 5. Immobilisations financières	107
Note 6. Créances clients et comptes rattachés	108
Note 7. Autres créances.....	108
Note 8. Valeurs mobilières de placement et trésorerie.....	109
Note 9. Capitaux propres.....	109
9.1. Variation des capitaux propres	109
9.2. Capital social	109
9.3. Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites	110
Note 10. Provisions.....	112
Note 11. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	112
Note 12. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112
Note 13. Dettes sur immobilisations.....	112
Note 14. Autres dettes	112
Note 15. Ecarts de conversion passif	113

Note 16.	Chiffre d'affaires	113
16.1.	Par activité	113
16.2.	Par zone géographique	113
Note 17.	Charges opérationnelles	113
Note 18.	Résultat financier	113
18.1.	Charges financières	113
18.2.	Produits financiers	114
Note 19.	Résultat exceptionnel	115
Note 20.	Impôt sur les sociétés	115
Note 21.	Engagements hors-bilan	115
21.1.	Engagements reçus	115
21.2.	Engagements donnés	115
21.3.	Avantages aux personnels	116
Note 22.	Litiges	116
Note 23.	Effectifs	116
Note 24.	Dirigeants mandataires sociaux	116
Note 25.	Événements postérieurs au 31 décembre 2017	116
Note 26.	Tableau des filiales et participations	117

Comptes de résultat des exercices 2017 et 2016

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc.-17	31-déc.-16
Revenus issus de l'activité		15 700	21 407
Autres		5 778	5 717
Chiffre d'affaires net	Note 16	21 478	27 124
Production immobilisée		212	316
Reprises d'amortissements et provisions		446	480
Autres produits		4	330
Produits d'exploitation		22 140	28 250
Charges opérationnelles liées à l'activité	Note 17	14 324	18 784
Autres achats et charges externes		2 459	5 170
Impôts, taxes et versements assimilés		183	192
Salaires et traitements		1 977	2 698
Charges sociales		828	1 109
Dotations aux amortissements des immobilisations		1 535	1 636
Dotations aux provisions et dépréciations		971	191
Autres charges		513	540
Charges d'exploitation		22 790	30 319
Résultat d'exploitation		- 650	- 2 069
Produits financiers		32 891	19 505
Intérêts et charges assimilées		198	826
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		23 367	12 222
Dotations aux provisions et dépréciations		4 138	3 955
Autres		4 207	133
Charges financières		31 911	17 136
Résultat financier	Note 18	980	2 368
Produits des cessions d'éléments d'actif		1	20
Sur opérations de gestion			76
Reprises sur provisions		672	744
Produits exceptionnels		673	841
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		562	24
Sur opérations de gestion		7	438
Dotations aux provisions et dépréciations		2	3
Charges exceptionnelles		571	465
Résultat exceptionnel	Note 19	101	376
Résultat net avant impôt		431	675
Impôts	Note 20	481	162
Résultat net		912	836

Bilans au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	31-déc.-17			31-déc.-16
		Brut	Amort. et dépréciat.	Net	Net
Concession, brevets, logiciels		9 686	8 548	1 138	1 959
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours		49		49	86
Immobilisations incorporelles	Note 3	9 735	8 548	1 187	2 045
Installations, agencements et aménagements		415	232	183	1 066
Autres immobilisations corporelles		2 018	1 971	47	72
Immobilisations corporelles	Note 4	2 432	2 202	230	1 139
Participations		131 829	109 258	22 571	28 879
Créances rattachées à des participations		6 994	5 294	1 700	127
Dépôts et cautionnements		85		85	188
Actions propres		444	156	288	1 489
Autres immobilisations financières		35		35	35
Immobilisations financières	Note 5	139 387	114 708	24 679	30 718
Total actif immobilisé		151 554	125 458	26 096	33 903
Clients et comptes rattachés	Note 6	19 105	1 054	18 051	27 066
Autres créances	Note 7	31 284	6 549	24 735	20 467
Créances		50 389	7 603	42 786	47 533
Valeurs mobilières de placement		250	59	192	221
Disponibilités		1 981		1 981	2 414
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	2 231	59	2 172	2 635
Charges constatées d'avance		190		190	400
Charges à répartir		52		52	80
Ecart de conversion Actif		300		300	109
Total actif circulant		53 162	7 662	45 500	50 757
Total de l'actif		204 716	133 120	71 596	84 660

Bilans au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	31-déc.-17	31-déc.-16
Capital social ou individuel		4 329	4 329
Primes d'émission, fusion, apport		11 355	72 450
Report à nouveau			-61 931
Réserves		507	507
Résultat de l'exercice		912	836
Provisions réglementées		3 251	3 921
Capitaux propres	Note 9	20 355	20 112
Provisions pour risques et charges	Note 10	400	149
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 11	3 388	3 980
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 12	27 017	34 290
Dettes fiscales et sociales		3 039	3 106
Dettes sur immobilisations	Note 13	21	116
Autres dettes	Note 14	15 128	20 106
Dettes d'exploitation		45 204	57 618
Ecart de conversion Passif	Note 15	2 203	2 726
Produits constatés d'avance		46	76
Total du passif		71 596	84 660

Notes sur les comptes annuels de AdUX S.A.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Les comptes annuels de AdUX S.A. ("AdUX" ou "la Société") ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

AdUX S.A. (« AdUX » ou « la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé 6, Place colonel Bourgoïn, 75012 Paris. La société est la holding du Groupe AdUX, dont les filiales ont une activité de régie publicitaire.

Note 1. Faits marquants de l'exercice 2017

1.1. Stratégie de recentrage des activités

Le Groupe a poursuivi la réorganisation de son périmètre en 2017 et opté pour une stratégie de recentrage autour des activités de Native Advertising (Quantum) de Drive to Store (AdMoove) et du Social Marketing (AdPulse). A travers ses offres, AdUX s'est positionné sur les dernières tendances de la publicité sur internet : la publicité discrète et intégrée au contenu éditorial, la publicité sur mobile géociblée et la publicité sur réseaux sociaux.

Pour asseoir ce positionnement autour de la publicité non intrusive pour les internautes, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 4 mai 2017 a décidé de modifier la dénomination sociale d'HiMedia et d'adopter comme nouvelle dénomination sociale "AdUX".

Le repositionnement et recentrage du groupe s'est achevé fin 2017, avec la cession de ses activités de régie traditionnelle en Espagne et en Italie, après la vente de ses activités en Amérique hispanophone pendant l'été :

- Dans le cadre d'un accord conclu avec le groupe Prisa le 3 août 2017, AdUX S.A. a vendu la participation qu'elle détenait dans la société latino-américaine Latam Digital Ventures (60%), pour un prix de 2,7 million euros cash-free.
- AdUX a réalisé le 28 décembre 2017, la cession à son management local de 51% de sa filiale espagnole (HiMedia España Publicidad Online) pour 1 € symbolique, conduisant à la perte de contrôle de celle-ci, opération qui a été réalisée postérieurement à la fusion des trois structures espagnoles existantes.
- Enfin AdUX S.A. a accepté le 26 décembre 2017 une offre engageante concernant l'acquisition de son activité historique de régie publicitaire en Italie. Suite à l'acceptation de cette offre engageante, le contrat de transfert d'activité a été conclu entre Hi-Media Italia SRL et Italiaonline SPA le 14 février 2018 ((Voir ci-dessous : *Note 24. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice*)). Compte tenu des modalités, le prix de vente définitif sera déterminé au plus tard le 15 juin 2018.

Le périmètre cible est désormais détourné, le groupe est concentré sur des activités saines, technologiques et en croissance. Le chiffre d'affaires de ces activités, sur la base desquelles le groupe va concentrer son développement durant les prochaines années s'élève à 34,2 millions d'euros en 2017. Les pays concernés sont la Suède, la Belgique, la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal avec des projets de croissance organique en Allemagne et au Royaume Uni.

1.2. Autres événements marquants

AdUX SA a résilié par anticipation le bail de ses locaux situés 6, place du Colonel Bourgoïn à Paris en date du 10 juillet 2017, avec effet au 17 juillet 2017. AdUX S.A. demeure cependant occupant des locaux, en qualité de sous-locataire du locataire principal, pour une durée de 12 mois à compter de la date de résiliation du bail.

AdUX a poursuivi son désengagement de HiPay Group au cours de l'exercice 2017. Au 31 décembre 2017, AdUX détient 25 460 actions HiPay Group représentant autant de droits de vote, soit environ 0,51% du capital et des droits de vote de cette société.



Note 2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement ANC 2015-05 du 28 décembre 2015 relatif au Plan Comptable Général. Ce règlement, d'application obligatoire au 1er janvier 2017, a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture. L'incidence de ce règlement sur le bilan et le compte de résultat de la Société n'est pas significative.

Les principes et méthodes comptables suivants ont été adoptés par la Société :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels et licences acquis par la Société sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

Les marques acquises par la Société sont enregistrées au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Elles sont dépréciées si les conditions d'exploitation le rendent nécessaire.

Selon l'avis CNC sur les actifs 2004-15, applicable depuis le 1er janvier 2005, les frais de développement doivent répondre aux 6 critères suivants pour être immobilisés :

- Faisabilité technique du projet ;
- Intention d'aller jusqu'au bout du projet ;
- Possibilité de l'utiliser ou de le vendre ;
- Génération de revenus futurs ;
- Ressources suffisantes pour mener à terme et utiliser ou vendre le produit ;
- Possibilité d'évaluer les coûts de façon fiable.

Les fonds de commerce sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et peuvent être dépréciés si leur valeur vénale se trouve être inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur les durées d'utilisation suivantes :

Agencements et aménagements	6 à 8 ans	linéaire
Matériels de bureau et informatiques	3 ans	linéaire

2.3. Immobilisations financières et comptes courants des filiales

La valeur brute des titres des filiales correspond soit à leur coût d'acquisition soit au montant du capital appelé lors de leur constitution.

Selon la loi 2006-1666 du 21 décembre 2006, les frais d'acquisition des titres de participations engagés au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2006 ont été inscrits à l'actif et amortis sur une période de cinq années par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants peut être constituée lorsque leur valeur d'inventaire déterminée à la clôture de chaque exercice devient inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'inventaire est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions du Groupe sur 4 ans et d'une valeur terminale actualisée à l'infini. L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant :

- un taux d'actualisation allant de 8,6% à 11,2% selon les pays (8.9% à 11.1% en 2016),
- un taux de croissance à long terme entre +1% et +2,5 % (1% à 2,5%% en 2016)
- un taux de croissance du chiffre d'affaires : compris entre -6.2% et +52 % par an sur la période 2018-2021, en fonction des pays, des activités et des lancements de nouveaux produits.



Une analyse de sensibilité du calcul des valeurs d'inventaire aux variations des paramètres clés (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'EBITDA et croissance du chiffre d'affaires) a été réalisée.

2.4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation spécifique est constituée lorsqu'une perte probable apparaît.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les plus-values latentes à la clôture ne sont pas enregistrées dans le compte de résultat.

2.6. Titres d'autocontrôle

Une provision pour dépréciation des titres d'autocontrôle est constituée lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur d'inventaire, égale au cours de bourse moyen du mois précédant la clôture de l'exercice.

2.7. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est ajustée le cas échéant à chaque clôture pour refléter la meilleure estimation.

2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se décompose principalement de la manière suivante :

Revenus issus de l'activité

- ✓ Facturation des produits provenant de la commercialisation d'espaces publicitaires pour le compte de ses filiales ;

AdUX SA peut être amenée à facturer pour le compte de ses filiales des revenus issus de contrats de vente d'espaces publicitaires. Ces derniers prévoient la mise en ligne et la diffusion d'objets publicitaires sur un ou plusieurs supports en régie, sur une période déterminée. La valeur des contrats dépend du nombre de pages vues demandé par l'annonceur ou du nombre de clics / actions.

La commercialisation de ces espaces publicitaires peut être réalisée via des ventes en gré à gré matérialisées par la signature de bons de commande ou via des ventes réalisées sur des plateformes automatisées où les enchères se font en temps réel (RTB).

Pour les contrats achevés à la date de clôture, le chiffre d'affaires reconnu au compte de résultat correspond à la valeur du contrat ou bien à la valeur du nombre de pages vues (clics ou actions) si celui-ci est inférieur à celui défini dans le contrat.

Pour les contrats en cours à la date de clôture, le chiffre d'affaires reconnu à la date de clôture correspond :

- soit à la valeur du nombre de pages (clics ou actions) effectivement vues à la date de clôture si ce nombre de pages vues (clics ou actions) est inférieur ou égal à celui prévu au contrat ;
- soit à la valeur du nombre de pages vues (clics ou actions) prévu au contrat si le nombre de pages (clics ou actions) effectivement vues est supérieur à celui prévu au contrat.

- ✓ Refacturation de charges d'achat d'espaces facturées par les supports ou les plateformes de vente d'espaces publicitaires à AdUX pour le compte de ses filiales ;

Autres produits

- ✓ Refacturation à ses filiales de frais de management (Management fees), de frais de marque (Brand fees) ainsi que de frais généraux supportés pour le compte de ses filiales.

2.9. Présentation des charges d'achats d'espaces et charges de refacturation

Les charges d'achat d'espaces facturées par les supports à AdUX sont présentées en charges d'exploitation.

AdUX peut centraliser dans certains cas la facturation de charges d'achat d'espaces facturées par les supports qui concernent plusieurs filiales d'AdUX SA (cf. Note Chiffre d'affaires).

Par ailleurs, lorsqu'AdUX perçoit pour le compte de ses filiales des revenus issus de contrats de vente d'espaces publicitaires, les filiales facturent à AdUX leur part de revenus. Ainsi, ces charges de refacturations apparaissent dans cette catégorie au compte de résultat.

La différence entre le chiffre d'affaires facturé par AdUX aux annonceurs et les charges d'achat d'espaces facturées par les supports à AdUX représente la commission de régie perçue par AdUX.

2.10. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il n'est pas tenu compte dans le résultat de l'exercice des effets futurs des différences fiscales temporaires.

2.11. Indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite au 31 décembre 2017, calculés sur la base de la convention collective en vigueur dans la Société et des informations relatives au personnel présent dans la Société à la clôture, sont présentés en engagements hors bilan.

2.12. Droit individuel à la formation (DIF) et compte personnel de formation (CPF)

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale abroge le dispositif du DIF et lui substitue le compte personnel de formation (CPF) à compter du 1^{er} janvier 2015. Les heures non consommées du DIF sont mobilisables pendant 5 ans dans le cadre du CPF. Avec ce nouveau dispositif, un salarié peut acquérir jusqu'à 150 heures de formation.

2.13. Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, entraîne la comptabilisation par AdUX d'un produit, en résultat d'exploitation, dans la rubrique « Charges sociales ».

L'assiette est constituée des rémunérations brutes versées, soumises aux cotisations sociales et n'excédant pas 2,5 fois le SMIC.

Le taux du crédit d'impôt est de 7% pour 2017.

Note 3. Immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	Aug.	Dim.	31-déc.-17
Logiciels et licences	9 307	336	31	9 612
Marque AdUX	74			74
Fonds de commerce	-			-
Immobilisations en cours	86	267	304	49
Total	9 467	603	335	9 735

Les logiciels intègrent la mise en service des développements informatiques de l'exercice précédent ainsi que de l'année en cours.

Les immobilisations en cours correspondent à des développements informatiques.

Les variations des amortissements et des provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	Aug.	Dim.	31-déc.-17
Logiciels et licences	7 421	1 126		8 548
Marque AdUX	-			-
Fonds de commerce	-			-
Immobilisations en cours	-			-
Total	7 421	1 126	0	8 548

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	31-déc.-17
Logiciels et licences	1 886	1 064
Marque AdUX	74	74
Fonds de commerce	-	-
Immobilisations en cours	86	49
Total	2 045	1 187

Note 4. Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	Aug.	Dim.	31-déc.-17
Installations, agencements et aménagements	1 442	40	1 067	415
Matériels de bureau et informatiques	1 737	23	1	1 759
Mobilier	259			259
Total	3 438	62	1 068	2 432

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	Aug.	Dim.	31-déc.-17
Installations, agencements et aménagements	376	362	505	232
Matériels de bureau et informatiques	1 694	37	0	1 731
Mobilier	229	10		239
Total	2 299	409	505	2 202

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	31-déc.-17
Installations, agencements et aménagements	1 066	183
Matériels de bureau et informatiques	43	28
Mobilier	29	19
Total	1 139	230

Note 5. Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	Aug.	Dim.	31-déc.-17
Titres de participations	148 365	4 774	21 309	131 829
Créances rattachés à des participations	8 007	5 887	6 899	6 994
Dépôts et cautionnements	188		103	85
Actions propres	1 489		1 046	444
Autres	35			35
Total	158 083	10 661	29 357	139 387

Les principales variations des titres concernent :

- la cession de titres Latam Digital Ventures et Hi-Media España Publicidad Online, sur l'exercice (cf Note 1),
- la cession de titres HiPay Group,
- la sortie des titres Bonne Nouvelles Editions suite à la liquidation de la société,
- la cession des titres Admoove à Local Media. Les deux entités ont ensuite fusionné et pris la dénomination Admoove.

Au 31 décembre 2017, AdUX détient 63 354 actions propres (hors contrat de liquidité).

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	Aug.	Dim.	31-déc.-17
Titres de participation	122 295	2 329	15 365	109 258
Créances rattachées à des participations	5 070	224		5 294
Dépôts et cautionnements	0			0
Actions propres	0	156		156
Autres	0			0
Total	127 365	2 708	15 365	114 708

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit (se reporter à la Note 24) :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	31-déc.-17
Titres de participations	26 070	22 571
Créances rattachés à des participations	2 936	1 700
Dépôts et cautionnements	188	85
Actions propres	1 489	288
Autres	35	35
Total	30 718	24 679

Note 6. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16
Clients	18 977	24 282
Factures à établir	128	3 588
Créances	19 105	27 870
Provision pour dépréciation des comptes clients	-1 054	-804
Créances nettes	18 051	27 066

Les factures à établir correspondent aux prestations rendues aux annonceurs et qui n'ont pas encore été facturées au 31 décembre 2017.

Les créances clients et comptes rattachés hors groupe non provisionnées sont principalement à échéance de moins d'un an. La provision pour dépréciation correspond principalement à des créances échues pour lesquelles la recouvrabilité présente un risque au 31 décembre 2017. Les créances groupe ne présentent pas de risques de non recouvrement et ne sont donc pas provisionnées.

Dans le cadre d'un contrat de factoring signé en 2013, AdUX a remis à la société d'affacturage des créances représentant un montant de 1 546 k€ au 31 décembre 2017 sur lesquelles, en cas de non-règlement des clients, AdUX transfère à la société d'affacturage le risque de non recouvrement.

Note 7. Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-17	31-déc-16
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	1 401	1 292
Débiteurs divers	25 637	20 611
Taxe sur la valeur ajoutée	3 662	3 831
Créances sur le factor - dont fonds de garantie	584	324
Total autres créances	31 284	26 059
Provision pour dépréciation des comptes courants	-6 549	-5 592
Total autres créances nettes	24 735	20 467

Le poste « débiteurs divers » correspond pour 21 369 k€ aux comptes courants des filiales qui sont détaillés dans le tableau des filiales et participations. Ces comptes courants sont dépréciés à hauteur de 6 549 k€ dont 4 775 k€ correspondant à la dépréciation du compte courant avec Groupe Hi-Media USA et 570 k€ correspondant à la dépréciation du compte courant HiMedia LLC.

Les comptes courants issus du cash pooling entre les filiales s'élèvent à 5 979 k€ au 31 décembre 2017.

Les créances sur le factor correspondent principalement :

- Aux comptes de créances indisponibles pour 266 k€
- Aux comptes de réserves pour 198 k€
- Au fonds de garantie pour 123 k€.

Note 8. Valeurs mobilières de placement et trésorerie

En milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Valeurs mobilières de placement		
Actions propres	250	221
Autres actions		
Disponibilités	1 981	2 414
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 231	2 635
Provision pour dépréciation des actions propres	-59	
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	2 172	2 635

Dans le cadre du contrat de liquidité, AdUX détient 42 155 actions propres.

Note 9. Capitaux propres

9.1. Variation des capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré les mouvements suivants au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
31-déc-16	4 329	72 450	507	- 61 931	836	3 921	20 112
Dividendes							
Affectation du résultat		- 61 095		61 931	- 836		- 0
Aug. de capital							
Réduction de capital							-
Résultat de la période					912		912
Autres variations						- 669	- 669
31-déc-17	4 329	11 355	507	-	912	3 251	20 355

9.2. Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social est composé de 2 886 088 actions d'une valeur nominale de 1,50€ chacune.

9.3. Plan d'options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites

9.3.1. Options de souscription d'actions

	Plan n°11	Plan n°12	Total
Date d'assemblée	03-mai-11	03-mai-11	
Date du Conseil d'Administration	31-janv-12	27-août-12	
Nombre total d'actions attribuées (avant regroupement)	385 000	105 000	490 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (avant regroupement)	159 620	64 600	224 220
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs (avant regroupement)	0	49 600	49 600
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés (avant regroupement)	159 620	0	159 620
Point de départ d'exercice des options	31-janv-14	27-août-14	
Date d'expiration	31-janv-22	27-août-22	
Prix de souscription (en euros) ⁽¹⁾	2,13	1,93	
Nombre d'options souscrites au 31/12/17	-	-	

Données après regroupement d'actions et après ajustement consécutif à la distribution en nature des titres HiPay ⁽²⁾ :	Plan n°11	Plan n°12	Total
Options annulées durant la période	855	0	855
Nombre d'actions pouvant être souscrites après la clôture	25 092	10 155	35 247
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux exécutifs	0	7 797	7 797
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires	25 092	0	25 092

⁽¹⁾ Prix de souscription des options calculé au jour de l'attribution des options et correspondant à la moyenne pondérée des cours de bourse des 20 dernières séances (pour certains plans, un abattement de 5% a été effectué)

⁽²⁾ Dans le cadre de la distribution en nature de 80% des titres de HiPay Group en juin 2015, la société a ajusté le prix de souscription des options pour tenir compte de l'effet de cette distribution sur le cours de l'action AdUX.
La société a également ajusté le nombre d'options attribués afin de préserver les droits des attributaires
Enfin, le nombre d'options prend en compte le regroupement d'actions effectué en juillet 2015 avec une parité de 1 action nouvelle pour 15 actions anciennes

Le nombre d'options et la moyenne pondérée des prix d'exercice sont les suivants :

	2017		2016	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture	36 102	13,19	37 470	13,21
Options attribuées durant la période	-	-	-	-
Options exercées durant la période	-	-	-	-
Options annulées durant la période	855	13,55	1 367	13,55
Options en circulation à la clôture	35 247	13,18	36 102	13,19
Options pouvant être exercées à la clôture	35 247	13,18	36 102	13,19



9.3.2. Attributions d'actions gratuites

	Plan n°28	Plan n°29 a	Plan n°29 b	Plan n°30 b	Total
Date d'assemblée	06-mai-14	04-mai-17	04-mai-17	04-mai-17	
Date du Conseil d'Administration	07-sept-15	04-mai-17	04-mai-17	12-déc-17	
Nombre total d'actions attribuées	66 000	29 300	17 500	39 000	151 800
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux	-	-	-	-	-
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	48 500	29 300	17 500	39 000	134 300
Nombre d'actions annulées	16 500	-	-	-	16 500
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2015	-	-	-	-	-
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	49 500	29 300	17 500	39 000	135 300
Fin de la période d'acquisition	07-sept-18	04-mai-18	04-févr-19	12-déc-18	
Fin de la période de conservation	07-sept-19	04-mai-19	04-mai-19	12-déc-19	
Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	7,65	9,77	9,77	4,53	
Décôte d'incessibilité	oui	oui	oui	oui	
Juste valeur de l'action gratuite	6,51	9,02	8,49	4,18	

Note 10. Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-16	Dotation	Reprise	31-déc.-17
Provisions pour litiges	-			-
Provision Ecart de Conversion Actif	109	300	109	300
Autres provisions pour risques	40	100	40	100
Total provisions pour risques	149	400	149	400
Provisions pour charges	-			-
Total	149	400	149	400

Note 11. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-17	31-déc.-16	<i>Monnaie d'émission</i>	<i>Échéance</i>	<i>Taux effectif</i>
Prêt à taux zéro pour l'innovation	1 920	2 400	EUR	2021	0%
Financement CIR/CICE	1 449	1 576	EUR	2019	Variable
Intérêts courus non échus	-	-	EUR		Variable
Concours bancaires	19	4	EUR	2016	Variable
Total	3 388	3 980			

En 2016, les créances de CIR d'AdUX (2014 et 2015) et CICE (2013, 2014 et 2015) ont été financées par un établissement bancaire à hauteur de 1 576 k€. Le financement du CICE 2013, qui représentait 126 k€, a été remboursé le 19 octobre 2017.

Les créances fiscales non remboursées à date demeurent à l'actif de la société.

Note 12. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-17	31-déc.-16
Fournisseurs	24 380	26 349
Factures à recevoir	2 637	7 941
Total	27 017	34 290

Les comptes fournisseurs comprennent principalement les facturations des supports à AdUX qui n'ont pas encore été payées à la clôture.

Note 13. Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations correspondent principalement à des prestations informatiques.

Note 14. Autres dettes

Les autres dettes correspondent principalement aux comptes courants créditeurs vis-à-vis des filiales pour 14 663 k€ dont 8 981 k€ de comptes courants liés au cash pooling.

Elles comprennent également des clients créditeurs et des avoirs à établir pour 418 k€.

Note 15. Ecart de conversion passif

Les écarts de conversion passif, s'élevant à 2 203 k€ au 31 décembre 2017, sont principalement constitués de réévaluation de compte-courant groupe en devises, dont 1 531 k€ liés à Group Hi-Media USA.

Note 16. Chiffre d'affaires**16.1. Par activité**

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-17	31-déc.-16
Revenus externes issus de l'activité	9 618	14 123
Revenus issus de l'activité - Intragroupe	6 082	7 284
Autres	5 778	5 717
Total	21 478	27 124

La ligne « Autres » correspond principalement à des refacturations aux filiales de frais de management (Management fees), de frais de marque (Brand fees) ainsi que de divers frais généraux supportés pour leur compte.

16.2. Par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	Dec. 31, 2017	Dec. 31, 2016
France	12 043	15 433
Export	9 436	11 691
Total	21 478	27 124

Note 17. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se décompensent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-17	31-déc.-16
Charges opérationnelles externes	4 897	8 558
Charges opérationnelles intragroupe	9 427	10 226
Total	14 324	18 784

Note 18. Résultat financier**18.1. Charges financières**

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-17	31-déc.-16
Charges d'intérêts	198	826
Dotations aux dépréciations des titres des filiales et des créances rattachées	2 552	3 005
Autres dotations aux dépréciations des actifs financiers	1 586	949
Abandon de compte courant	0	0
Autres charges financières	27 574	12 355
Charges financières	31 911	17 136

Les autres charges financières sont principalement constituées de la sortie des titres des filiales suivantes :

- Hi-media Network Internet España SL :	9 700 k€
- HiPay SAS :	3 885 k€
- Admoove SAS :	2 060 k€
- Bonne Nouvelle Editions SARL :	1 609 k€
- New Movil Media SL :	1 535 k€
- Hi Media España Publicidad Online :	1 390 k€

A noter que ce poste est également constitué de la sortie de créances rattachées à la participation Hi-media Network Internet España SL (1 012 k€) et de l'abandon de comptes-courants pour 4 176 k€, dont 3 332 k€ lié à Hi-media Network Internet España SL.

Les titres des filiales suivantes ont été dépréciés :

- Hi-media Network Internet España SL:	1 335 k€
- Mobvious Italy :	94 k€

Les dotations aux dépréciations financières sont également constituées d'une dépréciation des créances rattachées aux titres de participation de Hi-Media Italia Srl à hauteur de 224 k€.

18.2. Produits financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-17	31-déc.-16
Intérêts sur comptes courants	372	820
Reprise sur provisions des titres	15 365	5 998
Revenus de titres de participations	0	1 079
Autres	17 153	11 607
Produits financiers	32 891	19 505

Le poste « autres » est principalement constitué des produits associés à la sortie des titres cédés sur l'exercice pour les montants suivants :

- HiPay SAS :	3 774 k€
- Admoove SAS :	2 712 k€
- Latam Digital Ventures :	2 407 k€

A noter que ce poste est également constitué d'abandons de comptes-courants pour 5 763 k€, dont 3 915 k€ lié à Hi-media Network Internet España SL et 1 327 k€ lié à Hi Media Digital Business SL.

La reprise de provision concerne principalement la sortie des titres des filiales suivantes :

- Hi-media Network Internet España SL :	9 700 k€
- Bonne Nouvelle Editions :	1 609 k€
- New Movil Media SL :	1 535 k€

Note 19. Résultat exceptionnel

Au 31 décembre, 2017, le résultat exceptionnel est principalement composé :

- des reprises d'amortissements dérogatoires pour 672 k€
- compensé par la VNC d'immobilisations sorties en lien avec la résiliation anticipée du bail ayant eu lieu sur 2017 pour (562) k€ (cf. Note 21. Engagements hors bilan)

Note 20. Impôt sur les sociétés

AdUX SA est tête d'intégration fiscale d'un groupe constitué de ses filiales françaises détenues à plus de 95 % : Hi-Media Advertising SAS et Adysseum SARL. La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt liée aux déficits fiscaux des filiales, conservée chez AdUX France SA, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice chez AdUX SA.

La produit d'impôt de 481 k€ de l'exercice se compose notamment de 405 k€ du remboursement de la Contribution sur dividendes 2015, de -125 k€ de retenues à la source sur la cession de titres du Latam, un produit lié à l'intégration fiscale d'Adysseum pour 68 k€ et du crédit d'Impôt recherche de 114 k€.

Information sur la situation fiscale différée ou latente :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-17	31-déc.-16
Décalages		
Subventions d'investissement		
Ecart de conversion passif	2 203	2 726
Amortissement exceptionnel	230	
Charges non déductibles temporairement		
Produits non taxables temporairement		
Charges déduites ou produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés		
Eléments à imputer		
Situation fiscalé différée	2 432	55 203

Taux d'impôt applicable en 2017 : 33,33 %

Note 21. Engagements hors-bilan**21.1. Engagements reçus**

Néant

21.2. Engagements donnés

AdUX S.A. a résilié par anticipation le bail de ses locaux situés 6, place du Colonel Bourgoïn à Paris en date du 10 juillet 2017, avec effet au 17 juillet 2017. AdUX S.A. demeure cependant occupant des locaux, en qualité de sous-locataire du locataire principal, pour une durée de 12 mois à compter de la date de résiliation du bail.

Par ailleurs, AdUX dispose d'un contrat de location longue durée pour une partie de son parc informatique. Ce contrat représente un loyer annuel de 204k€.

21.3. Avantages aux personnels

Engagements de retraites : au 31 décembre 2017, le montant de l'engagement est évalué à 167 k€, et tient compte d'éléments actuariels.

Note 22. Litiges

Des litiges prud'homaux sont nés avec des ex-salariés contestant la légitimité de leurs licenciements. La société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du juste fondement des actions des demandeurs.

De la même manière, concernant les litiges commerciaux, la société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du risque associé à chacun de ces litiges.

Note 23. Effectifs

L'effectif s'élève à 23 personnes au 31 décembre 2017, stable par rapport au 31 décembre 2016.

Note 24. Dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations correspondent à la rémunération du Président Directeur Général. Il n'est pas accordé de jetons de présence aux administrateurs dirigeants mandataires sociaux. Les rémunérations et avantages versés au Président Directeur Général s'élèvent à 234 K€ au 31 décembre 2017 contre 308 K€ au 31 décembre 2016.

La Société n'a aucun engagement en matière de pensions ou d'indemnités assimilées.

Note 25. Événements postérieurs au 31 décembre 2017

Suite à l'offre acceptée par AdUX SA le 26 décembre 2017, un contrat de transfert d'activité a été conclu entre Hi-Media Italia SRL. et Italiaonline SPA. le 14 février 2018 pour la cession de l'activité historique de régie publicitaire en Italie. Compte tenu des modalités, le prix de vente définitif sera déterminé au plus tard le 15 juin.

Note 26. Tableau des filiales et participations

Dénomination sociale	Adresse	Monnaie fonct..	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres hors résultat et autre que le capital ⁽¹⁾		% de détention directe	Titres	
							Valeur brute ⁽²⁾	Valeur nette ⁽²⁾
Hi-Media Belgium SPRL	Av. des Volontaires 19 1160 Bruxelles	EUR	3 467	-	1 637	100%	4 627	3 727
Hi-Media Portugal Lda	Avenida Duque d'Avila 26 Lisboa	EUR	125	-	140	54%	71	-
Adyseum SARL	6 place Colonel Bourgoin, 75012 Paris	EUR	1 141	-	1 747	100%	9 484	3 069
Admoove SAS	6 place Colonel Bourgoin, 75012 Paris	EUR	130	-	334	100%	2 172	2 172
Hi-Media Sales AB	Box 71 - Hantverkargatan, 14 827 22 Ljusdal.	SEK	100	-	16 977	100%	16 243	6 172
Groupe Hi-media USA	101 5th Avenue, New York, NY 10003	USD	0	-	6 503	100%	64 879	- 0
HPMP	Av. des Volontaires 19 1160 Bruxelles	EUR	100	-	97	100%	90	90
Hi-media Nederland BV	Postbus 381, 1200 AJ Hilversum	EUR	20	-	757	100%	900	900
Hi-media Italy Srl	Via Cosimo del Fante 4, 20122 Milano	EUR	10	-	154	100%	6 200	-
Allopass Scandinavia	Box 71 - Hantverkargatan, 14 827 22 Ljusdal.	SEK	100	-	279	100%	10	-
Mobvious Italia SRL	Via Cosimo del Fante 4, 20122 Milano	EUR	10	-	10	100%	94	-
HiMedia Advertising	6 place Colonel Bourgoin, 75012 Paris	EUR	646	-	405	100%	646	646
Quantum SAS	6 place Colonel Bourgoin, 75012 Paris	EUR	50	-	1 394	81%	1 770	1 770
Hi-Media LLC	25 Taylor Street NO.202, San Francisco CA 94102	USD	0	-	569	100%	0	0
HiMedia Espana Publicidad Online S.L	Orense n°6, 28 020 Madrid	EUR	2 725	-	1 856	49%	1 335	-

⁽¹⁾ en milliers d'unités monétaires fonctionnelles⁽²⁾ en milliers d'euros

Dénomination sociale	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé ⁽¹⁾	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ⁽²⁾	Cours de change moyen 1€=	Date de création ou d'acquisition
Hi-Media Belgium SPRL	4 495	-478			09.03.00
Hi-Media Portugal Lda	967	3			31.10.00
Adysseum SARL	1 318	120			13.05.02
Admoove SAS	5 936	-807			02.12.11
Hi-Media Sales AB	42 873	3 744		9,84	04.09.06
Groupe Hi-media USA	0	-76		1,20	27.11.07
HPMP	0	0			17.09.07
Hi-media Nederland BV	476	383			31.08.09
Hi-media Italy Srl	4 399	-716			31.08.09
Allopass Scandinavia	0	-2		9,84	30.09.09
Mobvious Italia SRL	0	19			17.05.13
HiMedia Advertising	5 031	-779			02.12.14
Quantum SAS	8 464	-755			23.04.14
Hi-Media LLC	0	-17		1,20	30.04.15
HiMedia Espana Publicidad Online S.L	5 768	0			22.09.16

⁽¹⁾ en milliers d'unités monétaires fonctionnelles

⁽²⁾ en milliers d'euros



advertising & user experience

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

AdUX S.A.

Siège social : 6 place du Colonel Bourgoïn - 75012 Paris

Capital social : €4 329 132

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale des actionnaires de la société AdUX S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AdUX S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe des comptes annuels relative à la première application du règlement ANC 2015-05 sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance des revenus issus de l'activité (Notes annexes 2.8 et 16)

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2.8 de l'annexe, les revenus issus de l'activité d'AdUX S.A. résultent de facturations issues de contrats de vente d'espaces publicitaires pour le compte de ses filiales.

La commercialisation de ces espaces publicitaires peut être réalisée via des ventes en gré à gré matérialisées par la signature de bons de commande ou via des ventes réalisées sur des plateformes automatisées où les enchères se font en temps réel (RTB).

Le recours à ces plateformes et le volume de données à traiter rendent nécessaire l'utilisation de systèmes d'information complexes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2017, le revenu issu de l'activité hors refacturations intragroupes s'élève à 9,6 millions d'euros et représente 61% des revenus issus de l'activité d'AdUX SA. Nous avons considéré sa reconnaissance comme un point clé de l'audit compte tenu de la volumétrie des flux et de la complexité des systèmes d'information utilisés pour la détermination du chiffre d'affaires.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté, conjointement avec nos experts en systèmes d'information, à :

- prendre connaissance des mesures de contrôle interne mises en place par la direction d'AdUX et réaliser les tests des contrôles clés que nous avons estimés les plus pertinents ;
- réaliser les tests des contrôles applicatifs automatiques sur les principales plateformes et outils de gestion que nous avons estimés les plus pertinents ;
- examiner le rapport ISAE 3402 établi par l'auditeur du principal prestataire externe via lequel transite le chiffre d'affaires sur les procédures de contrôle interne mises en œuvre au sein de la plateforme ;
- corroborer les opérations intragroupe relatives au chiffre d'affaires ;
- réaliser des tests de détail sur les écritures significatives relatives à la séparation des exercices.

Evaluation des titres de participations (Notes annexes 2.3, 5 et Tableau des filiales et participations)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des titres de participation comptabilisés chez AdUX S.A. s'élève à 22,4 millions d'euros et représente 31% du total bilan.

Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire est calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions établies par la direction sur 4 ans et d'une valeur terminale actualisée à l'infini.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'inventaire, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des opérations réalisées sur les titres durant l'exercice, obtenir la documentation juridique afférente et vérifier la correcte traduction comptable de ces transactions ;
- prendre connaissance des valeurs d'inventaire établies par la société, et des hypothèses sous-jacentes ;
- comparer la valeur nette comptable des titres détenus par la société avec leur valeur d'inventaire, et vérifier le bienfondé des dépréciations ainsi calculées le cas échéant.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdUX S.A. par l'assemblée générale du 21 avril 2000 pour le cabinet KPMG Audit IS et du 4 mai 2010 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG Audit IS était dans la 18^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 8^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 12 avril 2018

Courbevoie, le 12 avril 2018

KPMG Audit IS

Mazars

Frédéric Quélin
Associé

Guillaume Devaux
Associé



advertising & user experience

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

AdUX S.A.

Siège social : 6 place du colonel Bourgoin - 75012 Paris

Capital social : €4 329 132

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements
réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société AdUX S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



Conventions de Management Fees et de Redevance de Marque

- *Personne concernée*

Monsieur Cyril Zimmermann, en sa qualité de Président Directeur Général

- *Nature et objet*

Des conventions ont été signées entre votre société et ses filiales, au titre desquelles votre société refacture des frais de Management Fees, ainsi que pour certaines filiales, une redevance relative à l'utilisation des marques Hi-Media et AdUX.

- *Modalités*

Les Management fees représentent une quote-part du salaire brut et des charges sociales y afférentes de salariés de votre société, majorée d'une quote-part de frais généraux ainsi que d'une marge. Ce coût est ensuite réparti en fonction du volume des travaux réalisés sur chacune des filiales concernées.

Votre société a comptabilisé les produits suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Sociétés facturées en 2017	Brand Fees	Management Fees	Total
Adysseum SARL		118 570	118 570
Admoove SAS		360 941	360 941
Quantum SAS		376 384	376 384
Hi-media Regions SAS		8 300	8 300
AdUX Belgium SPRL	164 922	244 834	409 756
Hi-media Sales AB	244 734	301 543	546 278
Hi-media Italia SRL	201 464	142 929	344 393
Hi-media Portugal LTDA	7 546	47 463	55 009
Hi-media Nederland BV		171 291	171 291
Hi-media España Publicidad Online	191 473	214 000	405 473
Hi-media Deutschland AG	160 491		160 491
Total	970 630	1 986 256	2 956 886

Contrat garantie perte d'emploi

- *Personne concernée*

Monsieur Cyril Zimmermann, en sa qualité de Président Directeur Général

- *Nature et objet*

Votre société a renouvelé un contrat de garantie de perte d'emploi pour son Président Directeur Général. Les coûts liés à cet engagement sont limités au versement des cotisations par votre société.

- *Modalités*

A ce titre, votre société a comptabilisé une charge de 4 712 euros sur l'exercice 2017.

Contrat de retraite supplémentaire

- *Personne concernée*

Monsieur Cyril Zimmermann, en sa qualité de Président Directeur Général

- *Nature et objet*

Votre société a renouvelé un contrat de retraite supplémentaire au profit de son Président Directeur Général. Les coûts liés à cet engagement sont limités au versement des cotisations par votre société.

- *Modalités*

A ce titre, votre société a comptabilisé une charge de 19 475 euros sur l'exercice 2017.

Conventions de cash-pooling

- *Personne concernée*

Monsieur Cyril Zimmermann, en sa qualité de Président Directeur Général

- *Nature et objet*

Votre conseil d'administration du 19 juillet 2010 a autorisé la signature d'un contrat de Cash Pooling visant à centraliser la trésorerie des filiales au sein de AdUX S.A.

- *Modalités*

Les conventions de cash-pooling signées entre AdUX et ses filiales (Hi-Media Sales AB, Hi-Media Portugal Lda, Adysseum Sarl, Mobvious Italie, Hi-Media Nederland BV) sur l'exercice 2010 se sont poursuivies sur l'exercice 2017.

Les taux de rémunération appliqués entre la société centralisatrice (AdUX S.A.) et les sociétés secondaires sont :

- EURIBOR 3 mois + 0,50 %, si le solde du compte centralisateur est débiteur au profit du compte secondaire ;
- EURIBOR 3 mois + 1,50 %, si le solde du compte secondaire est débiteur au profit du compte centralisateur.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 12 avril 2018

Courbevoie, le 12 avril 2018

KPMG Audit IS

Mazars

Frédéric Quélin
Associé

Guillaume Devaux
Associé



advertising & user experience

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes

	KPMG		Mazars		Autres CAC	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés						
- AdUX S.A.	107	85	123	105		
- Filiales intégrées globalement	34	37	35	44	17	30
Autres diligences et prestations liées à la mission de commissariat aux comptes						
- AdUX S.A.	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement		-		-	-	-
Total	141	122	158	149	17	30



advertising & user experience

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Cyril Zimmermann, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de AdUX SA

Attestation

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Cyril Zimmerman

Président du Conseil d'administration et Directeur Général